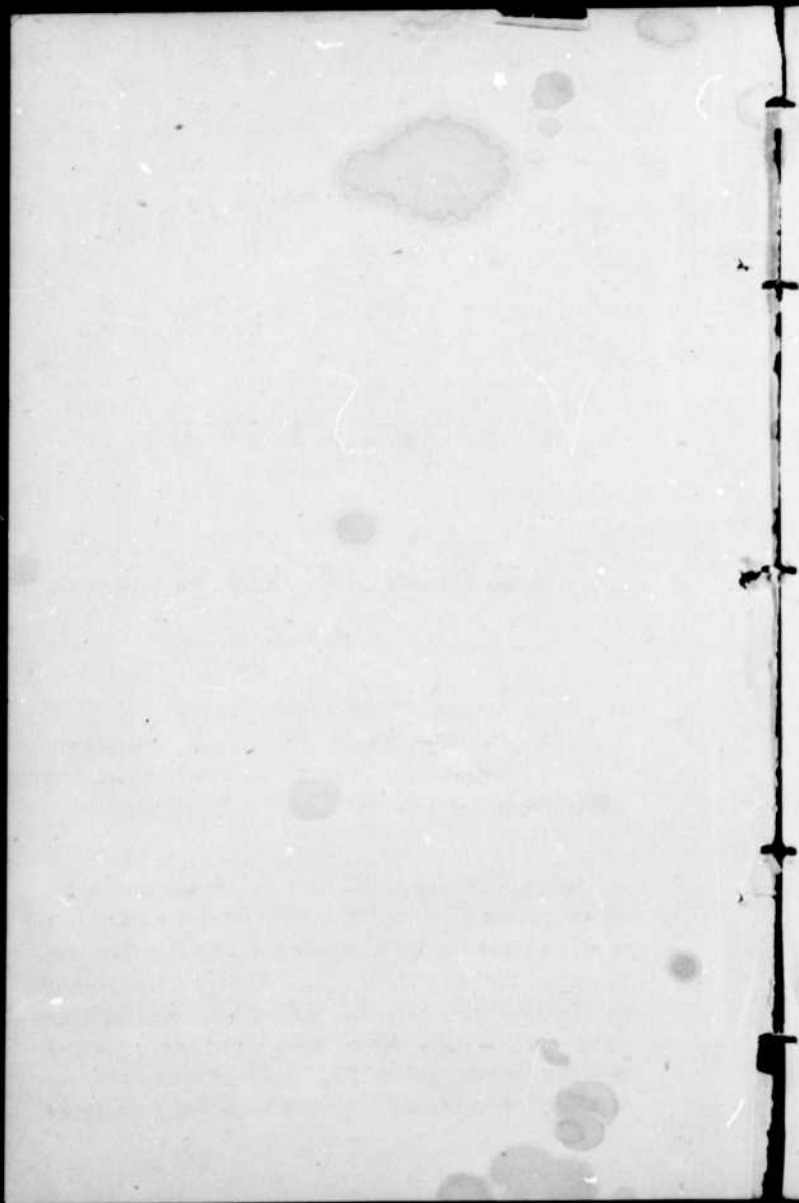


76

RAPPORT *J*
DU
COMITÉ SPÉCIAL
SUR L'ÉTAT DE
L'AGRICULTURE
DU
BAS-CANADA.

TORONTO:
IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT.
—
1850.



RAPPORT
DU
COMITÉ SPÉCIAL
SUR L'ÉTAT DE
L'AGRICULTURE
DU
BAS-CANADA.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Jeudi, 8 août, 1850.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer et de faciliter l'établissement des terres incultes, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Votre comité remarque que les moyens qui lui ont été offerts, dans l'accomplissement de la première partie de sa tâche, se sont trouvés limités par l'absence de toutes statistiques récentes, et qu'il s'est appuyé sur l'opinion des personnes qu'il s'est associé dans son travail, et dont les lettres sont annexées à ce rapport, documents sur lesquels votre comité attire particulièrement l'attention de votre honorable chambre.

Votre comité a porté au sujet qui lui a été soumis toute l'attention que son importance mérite, et dans l'accomplissement de son travail, n'a pas oublié un instant que, de toutes les richesses naturelles d'un peuple, la terre est la première, et que de toutes les industries celle qui a pour but la culture du sol est la plus digne d'occuper les économistes et les législateurs.

Votre comité remarque avec une joie qui sera partagée par votre honorable chambre et par le pays, que les études qu'il a été obligé de faire l'ont mis à même de pouvoir affirmer que l'agriculture a fait beaucoup de progrès depuis un certain nombre d'années et que toutes les classes de la société, surtout la classe instruite, ont tourné leurs regards vers l'importante science de l'agriculture. Le temps n'est plus où la jeunesse instruite se contentait d'admirer les nobles exemples des grands hommes des différents âges qui se sont occupés des champs, et se bornait à cette stérile admiration ; l'élan est donné, l'apathie passée ; encore un effort et la chose ira d'elle-même, de ce mouvement que donne à la pensée et à l'action de l'homme le mouvement qui a précédé.

Il y a peu d'années, votre comité eut été embarrassé de trouver un nombre suffisant de personnes pour l'aider dans ses recherches ; aujourd'hui votre comité, en consultant les organes de la presse, a senti un autre embarras, celui du choix ; parmi le grand nombre de personnes dont le zèle pour l'agriculture est un fait public, il lui a fallu moins choisir que limiter le nombre des demandes qu'il a dû faire pour ne pas rendre trop volumineux les documents à analyser et qui font partie de ce rapport comme appendice.

Votre comité avait d'abord à s'enquérir de l'état présent de l'agriculture dans le Bas-Canada, et entre de suite dans l'examen de cette difficile partie de ses investigations. L'état d'avancement de l'agriculture chez un peuple se déduit du plus ou du moins grand degré d'aisance dont il jouit, est relative à la nature du sol et aux influences climatériques du pays qu'il habite, et se compare dans ses rapports avec les progrès de l'esprit humain, avec le degré d'avancement chez les autres peuples placés sous des circonstances analogues ou équivalentes. "De fait," dit M. Johnston, dans son rapport d'une exploration agronomique du Nouveau-Brunswick, "c'est la condition actuelle de l'agriculture pratique d'un pays qui fait la mesure de la production actuelle de son sol ; quand, d'un autre côté, la capacité possible de production étant connue, la quantité des produits actuellement obtenus devra servir à faire connaître la condition actuelle de l'agriculture pratique."

Votre comité va de suite entrer dans la considération de ces différents énoncés en tant que se rapportant à l'état actuel de l'agriculture dans le Bas-Canada, et pose à l'abord la proposition incontestable que peu de pays ont été plus favorisés que le Bas-Canada, sous le rapport de la qualité du sol, et que la position qu'il occupe, relativement au climat, n'est nullement désavantageuse. Plus on examine avec les yeux de l'observateur pratique le climat du Bas-Canada plus on se convainc du fait qu'il n'est rien moins que défavorable. Il résulte, d'une enquête faite dans le Nouveau-Brunswick, (dont le climat est le même que le nôtre) que c'est un fait admis que le froid et la neige de nos

hivers ont une action fertilisante sur le sol et produisent naturellement un état d'ameublissement qui ailleurs ne peut être obtenu qu'à force de travail. La durabilité de la faculté productive de nos terres est telle qu'aujourd'hui même nos prairies donnent sans soins le double de ce qu'elles donnent en Angleterre et sur le continent. A ceux qui se plaignent de la brièveté de nos saisons des champs, on peut répondre que la rapidité de croissance de la végétation qui ne laisse pas de transition entre la blanche couverture de nos joyeux hivers et la riche verdure de nos prairies. A ceux qui prétendent que l'hivernement de nos bestiaux entraîne le cultivateur dans d'énormes dépenses, on peut répondre que c'est encore un problème, même pour des pays plus méridionaux, de savoir si ce n'est pas un immense avantage de tenir le bétail enfermé la plus grande partie de l'année. Cette objection futile et sans fondement soulevée contre le climat du Bas-Canada est un de ces préjugés qui disparaîtra comme bien d'autres préjugés qui, créant des maux imaginaires, empêchent les peuples de jouir avec tranquillité des biens que la providence leur a dispensée, et mettent sur le compte de la nature tous les malheurs que le découragement a produits. Si le Bas-Canada ne prospère pas ce ne sera ni le fait de sa position géographique, ni le résultat de l'infériorité de son sol et des désavantages de son climat. Pour démontrer une proposition semblable, et en parlant de l'état présent de l'Ecosse comme pays agricole comparé à sa position passée, le savant Ecossais déjà cité, dit : "Son climat a été dompté et dépouillé de toutes ses horreurs. Les portions les plus stériles du territoire dans Caithness, et même dans les îles Orca-

“ des, ont été amenées à produire le blé. Ses labou-
“ reurs sont comptés parmi les meilleurs du monde, et
“ sa manière de cultiver les légumes a obtenu une ré-
“ putation universelle.”

Votre comité s'est procuré une copie d'un travail fait par le Dr. Winder, bibliothécaire de votre honorable chambre, sur le climat comparatif du Haut et du Bas-Canada. On peut voir par ce travail, dont copie est annexée à ce rapport, que la somme moyenne des élévations et abaissements de température ne diffère presque pas. Il est bon en outre de remarquer que dans les mois du milieu de l'hiver, où la température s'abaisse beaucoup plus dans le Bas-Canada que dans le Haut-Canada, il importe peu pour les plantes que le froid varie de quelques degrés de plus ou de moins, la neige couvrant la terre contre la trop grande action de la gelée. La preuve du peu de différence qui existe dans le climat, eu égard à l'agriculture, c'est que les productions naturelles du sol sont les mêmes dans les deux sections de la province, et dans les deux, se ressentent également des mêmes circonstances d'exposition et d'implantation. Les produits de la culture sont aussi les mêmes, à part quelques fruits ; les maronniers d'Inde qui se voient près des glacis de la citadelle de Québec, ont un feuillage aussi riche et le port aussi beau que ceux qui se voient à Toronto et dans le district de Niagara. A cent-vingt milles en bas de Québec on produit des pommes fameuses, inférieures à celles de Montréal, mais égales en saveur à celles du Haut-Canada, et on en produira de semblables partout où on saura choisir le terrain et

donner de l'abri aux arbres fruitiers au moyen de hautes futaies.

Le peuple du Bas-Canada, pris comme un tout et sans distinction d'origine, ne le cède à aucun autre sous le rapport de l'intelligence, de la santé, de l'adresse et de la force ; plus qu'aucun autre, peut être, il possède cette amabilité et cette gaieté qui contribuent plus qu'on ne pense, à la santé et au bonheur, mais il le cède à plusieurs sous le rapport de l'éducation politique et agricole surtout. Votre comité insiste sur ces faits pour démontrer que le pays a tous les avantages propres à faire du Bas-Canada ce que sa population voudra qu'il soit. Rien de plus faible que l'homme qui dit, "c'est impossible ;" rien de plus fort que celui qui dit, "je veux."

Si l'on voulait juger de l'état présent de l'agriculture dans le Bas-Canada d'après l'aisance avec laquelle vivent la majorité de nos agriculteurs, et surtout par la comparaison des produits avec le produit des autres pays, particulièrement des pays européens, eu égard à la population, on serait tenté de prendre l'agriculture pour beaucoup plus avancée qu'elle n'est effectivement. En France, la production ne donne en valeur que pour 75 francs de céréale à chaque individu, tandis qu'en Canada elle donne au-delà de 90 francs à chaque individu. En Angleterre, le pays du monde où les troupeaux sont les plus nombreux, il ne s'y trouve, d'après M. Rubichon, que 13,503 têtes d'animaux par mille familles agricoles, tandis qu'en Canada chaque mille familles d'agriculteurs possédaient au-delà de 18,000 têtes en 1845. En 1831, dans le Bas-Canada, alors que la mouche ne nous visitait pas, la

récolte de blé donnait 6.65 minots par habitant, tandis qu'elle ne donnait que 6.62 par habitant dans le Haut-Canada en 1842, et seulement 4.96 dans les Etats-Unis en 1840. Mais ceci est dû à des causes circonstancielles bien différentes, et parmi lesquelles la superficie relative de la terre cultivée comparée au chiffre de la population agricole est le principal pour ce qui tient aux contrées de l'Europe.

“La capacité productive du sol étant connue,” disait M. Johnston, dans le passage cité plus haut, “la production actuelle est la mesure de l'avancement actuel de l'agriculture pratique.” Votre comité, en l'absence de statistiques propres à déterminer la capacité productive du sol, admet ce qui est l'opinion générale, que le sol ne produit certes pas ce que l'on a droit d'en attendre, vu sa qualité.

Votre comité réfère en cela aux lettres attachées à ce rapport, et surtout à la lettre de M. William Patton, de St. Thomas, qui détaille le produit de 50 arpents de terre cultivés sous ses soins, et ajoute: “je ne fais mention de ce résultat que dans le but de prouver que notre sol peut produire autant qu'aucun autre sur le continent, pourvu qu'il soit bien cultivé.” “Généralement,” dit le major Campbell, dans sa réponse au comité, “la terre ne produit guère plus que le quart de ce qu'elle produirait si on introduisait un meilleur système de culture.” “L'état présent de l'agriculture dans les townships,” dit M. Gustin, “est généralement déplorable, surtout parmi la classe des agriculteurs dont l'existence dépend immédiatement et uniquement du travail des champs.”

La principale cause qui a amené cet état de chose est, sans nul doute, celle exprimée dans la lettre du révérend Messire Desaulniers, du collège de St. Hyacinthe. "Jusqu'à nos jours," dit le savant professeur, "la population agricole du pays a exercé son industrie sur des terres nouvellement défrichées, toutes couvertes et enrichies de la matière végétale des forêts, et par conséquent douées d'une fécondité longuement durable acquise par des siècles de repos." Il n'y a pas, en effet, l'ombre du doute que l'étonnante fertilité du sol a produit chez nous le mal actuel, chez nous la pauvreté est venue de la trop grande abondance ; mais d'un autre côté, les leçons de l'adversité tourneront à notre avantage, l'expérience achetée si chère ne sera pas de sitôt oubliée. "Déjà," comme le remarque avec justice le révérend Messire Delâge, de l'Islet, "on commence à s'apercevoir que le malheur nous a instruit, et que depuis les mauvaises années, l'agriculture a fait des progrès remarquables."

On a souvent reproché avec amertume à la population agricole du Bas-Canada de ne pas avoir adopté plus tôt un bon système de culture, et en ce faisant, on a souvent exagéré les défauts du système actuel sous certains rapports, et dans tous les cas, on a perdu de vue la position toute particulière de la population du Bas-Canada, comparée à celle des pays de l'Europe et du nord de l'Amérique. En Europe, il n'y a pas bien des siècles que l'agriculture a pris la place qu'elle occupe aujourd'hui, et comme science et comme industrie ; et à l'heure qu'il est, beaucoup de pays européens ne sont guère mieux, si pas plus mal situés que

le Bas-Canada sous ce rapport ; dans les contrées où l'agriculture a fait des progrès dont les amis de l'humanité ne peuvent trop se réjouir, cela est dû à un état de société plus ancien, et par-dessus tout, à la nécessité mère de toute industrie. Dans les autres parties de l'Amérique du Nord, l'importation des connaissances pratiques et des capitaux étrangers ont fait que là s'est établi un état de chose qui, par la position toute particulière du Bas-Canada, n'a pu avoir lieu, du moins pour la grande majorité de sa population. Aussi, dès que l'état de chose qui autrefois consumait toute l'énergie de la partie instruite de cette population a commencé à s'écrouler, a-t-on vu une partie de cette classe des citoyens tourner leurs regards vers l'agriculture qui, maintenant, devrait être l'objet principal des études et des efforts de tout ami de son pays. Tout s'agit en ce sens dans les états de l'Union voisins de nous, et ils ont compris, d'après l'avis de M. Goodrich, secrétaire de la société d'agriculture de l'état de Vermont, que l'avancement de l'agriculture est une question " d'une importance aussi grande que celle de savoir lequel des généraux Taylor ou Am-
" pudia a tiré le premier coup de canon sur les bords
" de la Rio-Grande, ou de savoir lequel d'un whig ou
" d'un démocrate sera fait juge de paix dans quelque
" village des montagnes contenant une demi-douzaine
" de familles."

Indépendamment de tous autres défauts, trois vices capitaux existent dans le système généralement suivi dans le Bas-Canada, l'un relatif aux engrais, l'autre à la rotation des semences, et le troisième à l'élève des bestiaux. Ces trois maux viennent de la même cause.

énoncée plus haut. Le sol primitif possédant par lui-même une richesse extraordinaire, produisant sans engrais, ou plutôt produisant par les engrais que des siècles y avaient déposés, des récoltes abondantes, rendait en ce sens le travail de l'homme inutile ou de moindre utilité ; la virginité du sol et sa durabilité permettaient que pendant des années on put retirer de la terre la même récolte. Le blé étant le plus profitable des grains, on ne semait que du blé et on semait toute la terre, ne gardant de bétail que juste pour la nécessité, et ne calculant pas dans ce que produisent les animaux, l'engrais qu'ils fournissent. C'est ainsi que notre sol s'en est allé s'appauvrissant jusqu'à ce qu'épuisé il a cessé de produire le blé, ou n'a plus produit qu'un grain maladif et sans la force de résister aux accidents. Le mal a surgi si à coup, il était si peu attendu de la classe agricole qui jouissait sans souci des biens du présent, que le découragement a saisi bien des cœurs qui se sont résignés avec l'apathie du désespoir à un mal qu'ils ont cru au-dessus de leur pouvoir de faire cesser. Il n'est pas inutile de signaler en passant que l'abondance des récoltes a produit chez un grand nombre le goût du luxe, qui a fait que grande partie de notre population se trouve aujourd'hui endettée à un fort montant.

Les autres défauts de notre système actuel signalés dans la plupart des communications reçues, communications que votre comité ne peut trop recommander à l'attention de votre honorable chambre, tiennent au manque d'instruments perfectionnés, à l'insuffisance des assèchements dans certains districts, à la destruction complète de nos forêts, dont partie devrait

être conservée comme abri, et partie comme sucreries. On signale encore le peu d'attention portée par la législature sur le sujet, le manque d'éducation agricole et le manque de marché.

Votre comité ne peut considérer le manque de marché comme une des causes qui ont dû retarder l'agriculture, car si l'on compare les prix obtenus par nos agriculteurs avec ceux qu'obtiennent les fermiers des bords des Lacs Erie, Huron et Michigan, et de tout ce territoire qu'on est convenu d'appeler l'Ouest, on verra que là la longueur des communications et les dépenses qui en résultent font que, dans aucun temps et sur aucun marché du monde, le producteur de ces régions n'a jamais été et ne sera jamais capable de vendre ses produits le même prix que nos agriculteurs vendent les leurs ; néanmoins, votre comité est d'opinion que l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent et des communications intérieures, est de nature à augmenter beaucoup le prix des produits de notre industrie agricole en diminuant les frais de transports qui sont comparativement énormes pour toute la population qui habite le bas du fleuve, en conséquence de la presque impossibilité, par le manque de quais, de tirer parti de la navigation par la vapeur.

Votre comité va maintenant entrer dans la partie la plus difficile de sa tâche, celle de suggérer les moyens au pouvoir du gouvernement d'améliorer l'agriculture, c'est surtout dans ce moment que les bonnes récoltes semblent revenir qu'il importe de profiter de l'expérience récente qu'a donné le malheur afin d'engager la population des campagnes à employer tous

les moyens qu'une nouvelle prospérité pourra leur fournir à prévenir de nouvelles misères.

MOYENS SUGGÉRÉS POUR L'AVANCEMENT DE L'AGRICULTURE.

Votre comité, dans la recommandation de moyens à employer pour l'avancement de l'agriculture dans le Bas-Canada, n'a pris, de tous ceux qui se sont présentés ou qui ont été suggérés, que ceux d'une praticabilité incontestable et déjà mis en opération avec succès dans d'autres pays. L'ensemble des moyens recommandés n'entraînera pas la province dans la dépense d'une somme plus grande que celle pour laquelle le crédit public est engagé aujourd'hui en vertu de la loi existante, en y joignant le don voté chaque année à la société d'agriculture dans le Bas-Canada par la législature.

Les moyens recommandés, et dont votre comité a cru devoir s'occuper, sont des sociétés d'agriculture dans le genre de celles qui existent déjà ; des fermes-modèles avec écoles d'agriculture, la publication de traités élémentaires à être répandus gratuitement au sein de la population des campagnes et dans les écoles ; la publication d'un journal et la création de deux surintendants. Quant à la formation d'un système de crédit agricole recommandé par le révérend M. Pilote, du collège de Ste. Anne ; à la conservation et aux plantations d'arbres comme abri, recommandés par M. Langevin, et à beaucoup d'autres suggestions importantes et dignes d'attirer l'attention des amis de l'agriculture, elles ne sont pas du ressort de la législature. D'ailleurs, toutes ces choses entreront dans

les attributions des surintendants, dont partie des devoirs sera d'enseigner.

Votre comité va entrer dans l'examen de ces divers modes d'avancements et des résultats qu'il croit avoir droit d'en attendre, viendra ensuite l'exposé de la partie financière du système pris comme un tout.

En adoptant la détermination de recommander l'emploi simultanément des divers moyens ci-dessus énoncés, votre comité a eu en vue de se conformer aux différentes suggestions qui lui ont été faites, et est confirmé dans la propriété de la mise en pratique de ces différents modes, par l'expérience fournie par des pays étrangers où un pareil système a opéré merveilleusement. Votre comité n'a pas perdu de vue la remarque si juste de M. Watts, M. P. P., qui dit : "La population du Bas-Canada n'est pas une population voyageuse, en conséquence les moyens d'instruction doivent être placés à la porte de l'agriculteur." Par la combinaison de plusieurs moyens, l'attention de la classe agricole sera attirée de quelque côté qu'elle tourne ses regards ; et une fois convaincu, une fois entraîné, nul n'ira plus loin dans la voie des améliorations que l'agriculteur du Bas-Canada, car nul plus que lui ne possède d'intelligence, de courage, de force et d'adresse.

Les sociétés d'agriculture, telles qu'elles existent et qu'elles sont conduites aujourd'hui, ont fait du bien, il n'y a pas à en douter, et le fait est constaté dans la plupart des lettres annexées à ce rapport ; mais en même temps, il est certain qu'elles n'ont pas produit tous les résultats qu'on en attendait. Dans bien des

cas, les dépenses contingentes et les frais de gestion se sont montés à des sommes exorbitantes, eu égard aux moyens pécuniaires de ces sociétés, par exemple, dans les rapports mis devant votre honorable chambre cette année, il appert qu'une de ces sociétés a dépensé £32 pour gérer un budget de £209 ; une autre a dépensé £24 pour les contingents, quand le revenu de la société ne se montait qu'à £153. C'est ce qui, dans bien des localités, a créé parmi la population agricole un sentiment de malveillance et de soupçon. Il devrait se trouver dans chaque comté (et il y en a dans chaque comté) un nombre suffisant d'hommes capables et assez amis de leur pays pour conduire ces associations sans recevoir d'émoluments. Un appel de ce genre à la classe instruite ne restera sans écho dans aucun comté du Bas-Canada. Un autre défaut de ces sociétés est signalé par MM. Pinsonnault et Evans, dans leur rapport de la société d'agriculture du Bas-Canada pour cette année. " Les bienfaits des " expositions," dit le rapport, " sont généralement re- " tirés par nos meilleurs cultivateurs, capitalistes et " autres personnes possédant des terres en bon ordre, " tandis que ceux qui ont réellement besoin d'ins- " truction et d'encouragement sont virtuellement " exclus."

Par la loi actuelle, chaque comté a droit de recevoir des fonds consolidés de la province une somme triple d'aucune somme souscrite dans le comté, pourvu que la somme octroyée n'excède pas £150. Les seuls comtés ainsi bénéficiés sont ceux où une souscription se fait, et en cela il arrive d'ordinaire, ou du moins il est raisonnable de le supposer, il arrive que ceux qui

profitent de ces dispositions sont justement ceux qui en ont le moins besoin, tel n'était pas le but de la législature qui avait moins en vue de récompenser les agriculteurs avancés que d'éclairer ceux qui sont en arrière, et forcer, pour ainsi dire, ceux-ci à améliorer leur système par l'appât de récompenses honorables en même temps qu'elles sont profitables. Sous ce rapport donc l'octroi pour de telles sociétés d'expositions doit être général et s'appliquer à chaque comté ou division de comté indépendamment d'aucune considération. Il semble que les sociétés de district sont une surcharge, et le seront surtout après la création de surintendants chargés de faire connaître d'un comté à l'autre, et par tout le pays, les progrès respectifs des différentes localités.

Une des causes qui ont fait que les sociétés actuelles n'ont pas produit les résultats attendus, c'est que généralement on a perdu de vue les défauts de notre système qu'il faut faire disparaître, et qu'on s'est généralement borné à accorder des récompenses pour les plus beaux animaux et les plus beaux échantillons des produits en légumes et céréales. L'objet de ces espèces de comices agricoles est de guérir les maux du système prévalent, et d'engager, par l'espoir de distinctions honorables et d'un gain rationnel, le cultivateur à entreprendre des améliorations qui, surpassées une autre année par un nouveaux compétiteur, crée une noble émulation et répand de proche en proche les bons effets des progrès pratiques. Il importe donc, dans l'obtention de ce but, que la plupart des récompenses accordées le soient en faveur d'améliorations tendant à attaquer au cœur les vices principaux de

notre mode actuel, votre comité a déjà signalé ces défauts.

Votre comité recommande donc l'emploi d'une partie de l'octroi en faveur des sociétés d'exposition, le montant à être distribué, eu égard à la population d'abord, puis à la superficie occupée, deux considérations qu'il est désirable d'avoir en vue dans la distribution de sommes destinées à l'agriculture, le sol et le travail ayant une égale part dans cette industrie. Dans la distribution des prix, on devrait prévoir à ce que parmi les prix accordés il en soit donné pour les objets suivants, et autres analogues, savoir : pour la meilleure récolte de légumes pour bétail ; pour la plus grande quantité d'engrais, naturel ou artificiel, employé sur la terre relativement à son étendue ; pour la plus grande quantité de compost ou d'engrais créé par le travail ; pour la prairie la plus productive, par arpent ; pour le plus nombreux troupeau nourri des produits récoltés sur la terre, eu égard à son étendue. Le but de ces différents prix est évident. L'engrais manque à la terre, mais il se trouve sous la main dans le poisson et les varechs du bas du fleuve, dans les tourbes de nos savanes, dans l'application des différents amendements naturels ; ces prix ont pour but d'engager le cultivateur à donner à la terre ces engrais qui le mettront à même de pouvoir nourrir un bétail plus nombreux qui, à son tour, fournira à la terre tous les sucs dont elle a besoin.

Votre comité doit se borner à un exposé général et succinct des différents moyens qu'il prend la liberté de recommander à votre honorable chambre ; mais

ne peut laisser le sujet de ces sociétés sans exprimer l'opinion que, dans tous les cas, les récompenses ne devraient être adjugées qu'à des agriculteurs vivant exclusivement de l'industrie agricole, tous autres compétiteurs n'ayant droit qu'à une mention honorable.

Votre comité en vient maintenant aux écoles d'agriculture et aux fermes-modèles. Il est impossible, à moins de dépenses énormes, d'établir des écoles spéciales d'agriculture accompagnées de fermes-modèles sur un grand pied. Par des calculs dont l'exactitude n'est pas le moins du monde révoquée en doute par votre comité, il appert que chacune de ces fermes-écoles ne coûteraient pas moins que £3,000, et peut-être ne seraient-elles fréquentées que par quelques élèves appartenant à la classe qui, par sa position, en a le moins besoin ; c'est donc dans les institutions maintenant fréquentées par la jeunesse qu'il faut aller chercher les moyens d'établir de pareilles écoles. Votre comité a le plaisir de citer, entr'autre autorité à l'appui de son opinion, celle si puissante de M. Johnston, exprimée par lui dans le rapport qu'il a fait de son exploration dans le Nouveau-Brunswick.

Heureusement que de telles institutions existent dans le Bas-Canada, comparables à celles des pays les mieux favorisés ; heureusement que nous avons une classe d'hommes dans ces institutions à qui de petits moyens suffisent pour opérer de grandes choses, qui, ayant dit un éternel adieu à toutes les jouissances de la terre, excepté celle de faire du bien, ne se trouvent ni dans la nécessité ni dans la position d'exiger de salaires ; mais consomment toute leur vie à l'éducation

de la jeunesse, avec la seule condition de la nourriture et du vêtement.

Votre comité suggère donc un octroi spécial et annuel à chacun des collèges de St. Hyacinthe, L'Assomption, Nicolet et Ste. Anne, à la condition d'ouvrir à leurs élèves une chaire agronomique, et de cultiver comme fermes-modèles une terre dans le voisinage immédiat de l'institution. Votre comité n'a pas consulté les directeurs de ces différentes institutions, mais ne nourrit aucun doute sur leurs dispositions, et ne craint pas de se porter garant de leur bon vouloir ; un octroi semblable pourrait être fait dans les townships pour le même objet, à l'une des académies où une partie de la jeunesse de langue anglaise reçoit son éducation ; par ce moyen et avec une dépense moindre que celle nécessaire à l'établissement d'une seule institution séparée, avec des garanties centuples de succès, on offrirait au pays cinq institutions où toute la jeunesse irait prendre des connaissances sur le noble art de l'agriculture, connaissances que tous les ans des centaines de jeunes gens iraient mettre en pratique pour leur compte, ou enseigner à leurs compatriotes sur tous les points du pays. Votre comité est tellement convaincu de l'importance d'une telle disposition, qu'il exprime sans crainte la conviction que cela seul est destiné à faire faire à l'agriculture du Bas-Canada plus de progrès qu'il n'est physiquement possible de toute autre manière. Votre comité en ne recommandant qu'un certain nombre de collèges et une académie, n'a pas eu l'intention de déprécier les autres, mais n'a été mu en cela que par la petitesse des moyens sur lesquels il avait à compter.

Le moyen suivant de répandre l'éducation, moyen que votre comité ne saurait trop recommander, est la publication d'un traité élémentaire d'agriculture pratique, à être imprimé sous forme de pamphlet, et répandu gratis dans toutes les écoles et au sein de chaque famille d'agriculteur.

Un pareil traité, pour être utile et obtenir tout le but désiré comme le font remarquer le Dr. Dubé et le révérend M. Farland, devra être court, précis et clair, débarrassé de tous termes scientifiques et de toutes idées spéculatives ; se réduire en un mot à enseigner au cultivateur les moyens d'amender son système par une rotation appropriée de semences, par la production et l'application des engrais, et par l'augmentation et l'amélioration du bétail, et cela avec le seul capital que représente son travail et celui de sa famille. Votre comité recommande donc un concours à être ouvert et un prix à être accordé au meilleur traité élémentaire d'agriculture pratique, réunissant les différentes qualités qui viennent d'être signalées. Un tel livre, de quelques pages seulement, répandu avec profusion dans les campagnes, sera le sujet de discussions et d'études pratiques qui ne peuvent manquer d'attirer l'attention du cultivateur, et produire de suite un très-grand bien. On sait l'influence immense que des pamphlets ainsi distribués ont eu sur les mœurs et sur la politique des peuples. On devrait dans les écoles faire de cet opuscule un livre de lecture : l'enfant sans travail se remplira l'idée des améliorations qui y sont indiquées, et les mettra plus tard en pratique, il n'y a pas à en douter.

Votre comité suggère encore de continuer, avec une augmentation, l'octroi annuel accordé à la société d'agriculture du Bas-Canada, à la condition de continuer la publication du Journal d'Agriculture en français et en anglais, et de travailler à augmenter sa bibliothèque, et de tenir, comme elle fait aujourd'hui, un grenier pour semences.

Votre comité est d'opinion que la nomination de deux surintendants d'agriculture, un pour les districts de Montréal, St. François et de l'Ottawa, et l'autre pour les districts de Québec, Gaspé et Kamouraska, est indispensable. Le surintendant formera l'administratif de tout le système, et, joint aux professeurs d'agriculture dans les collèges, constituera le corps enseignant ; ses devoirs, tels que conçus par votre comité, seraient la visite annuelle des districts sous sa juridiction ; la publication d'un rapport annuel contenant autant que possible la description des différents sols, de leur exposition, des moyens d'améliorations, le signalement des vices de culture et l'indication des moyens d'y remédier ; en un mot, ce rapport serait le mode dont se servirait le surintendant pour faire connaître au public le résultat de ses recherches et de ses études.

Le surintendant devrait se mettre en rapport avec le géologue provincial et le chimiste sous ses ordres, afin de pouvoir tirer partie des lumières que la géologie et la chimie jettent sur l'industrie agricole. Il serait en outre d'office un des directeurs de toutes les sociétés d'expositions et de la société d'agriculture du

Bas-Canada, et visiteur des écoles agricoles dans les séminaires et académies.

Voilà l'ensemble des moyens que votre comité croit devoir recommander à votre honorable chambre, et dont la dépense collective ne dépasse pas le montant aujourd'hui approprié, comme le comité va le démontrer plus loin. Si votre honorable chambre croyait devoir augmenter la somme aujourd'hui appliquée à l'encouragement de l'agriculture, somme bien minime, si l'on tient compte de l'immense importance de cette branche de l'économie publique, et si on la compare aux sommes dépensées et promises à d'autres genres d'industries bien dignes d'occuper l'attention, sans doute, mais dont l'importance est loin de celle de l'agriculture. Si donc votre honorable chambre était disposée à augmenter de quelques centaines de louis le montant de l'octroi, alors votre comité recommanderait ce qui suit. Augmenter le nombre des écoles d'agriculture attachées aux collèges et académies, et accorder, dans différentes parties du Bas-Canada, une somme annuelle de £200, à quelque bon cultivateur possédant une bonne terre et un nombre suffisant d'animaux, joints à l'avantage d'une éducation élémentaire, à la condition de cultiver, sous la direction immédiate du surintendant de son district, sa propre terre sur un pied modèle, avec l'obligation de montrer et d'expliquer à tout visiteur les détails de sa culture. Cette somme de £200, jointe aux moyens déjà possédés par tel cultivateur, le mettrait à même d'améliorer sa culture, la race de ses animaux, et de se procurer des instruments supérieurs, en même temps qu'elle lui permettrait de disposer d'une partie de son temps

à expliquer les détails de son art à ses visiteurs. C'est le seul moyen que votre comité voit d'établir, de distance en distance, des fermes-modèles de nature à rencontrer les besoins et à être à la portée du commun des cultivateurs, que des fermes tenues sur un grand pied et à gros frais tendraient plutôt à décourager qu'à instruire.

Votre comité se résume ainsi : le sol et le climat du Bas-Canada sont favorables à l'exploitation agricole,— le peuple est laborieux, intelligent, et cependant ce peuple ne retire pas de la terre plus du quart de ce qu'elle peut produire. La cause, c'est que le système de cultiver est mauvais. Les défauts principaux de ce système, sont : 1o, le manque de rotation appropriée dans les semences ; 2o, le manque ou la mauvaise application des engrais ; 3o, le peu de soin donné à l'élève et à la tenue du bétail ; 4o, le défaut d'assèchement dans certains endroits ; 5o, le peu d'attention donnée aux prairies et à la production des légumes pour la nourriture des troupeaux ; 6o, la rareté des instruments perfectionnés d'agriculture.

Les moyens recommandés sont : 1o, des sociétés de comté ; 2o, le choix des prix à accorder dans les différentes expositions ; 3o, l'établissement d'écoles d'agriculture et de fermes-modèles dans nos collèges et académies ; 4o, la publication de traités élémentaires d'agriculture ; 5o, la publication d'un journal, avec et ensemble l'établissement d'une bibliothèque et d'un grenier public ; 6o, la nomination de surintendants de l'agriculture.

Votre comité va maintenant démontrer comment

on peut fournir à la dépense avec la somme actuellement appropriée, et qui est de £7500, répartie comme suit : Pour 36 comtés, à £150 chaque.....£5,400
3 districts ayant droit à un octroi annuel

de £500.....	1,500
Annuité à la société d'agriculture du Bas-Canada.....	600
	7,500

Voici comment maintenant votre comité propose de distribuer cette somme collective de £7500, de manière à rencontrer les dépenses nécessitées par les divers moyens suggérés plus haut pour l'encouragement et l'avancement de l'agriculture.

Pour les prix à être accordés par les sociétés d'expositions publiques, une somme de....£4,000 donnant à peu près £100 par 20,000 âmes.

Pour cinq écoles d'agriculture avec fermes-modèles attachées à des collèges et académies, à être distribué également..... 1,500

Pour récompense à l'auteur du meilleur traité élémentaire et pour la publication de ce traité dans les deux langues, (voir la lettre de MM. Lovell et Gibson)..... 600

Pour annuité à la société d'agriculture du Bas-Canada, comme moyen de continuer la publication d'un journal, etc..... 700

Pour salaire des deux surintendants, avec et y compris leurs frais de voyage..... 700

£7,500

Après la première année la somme de £600 portée plus haut pour l'impression d'un traité élémentaire, devra, pour les années suivantes, être employée à la publication des rapports annuels des surintendants.

Votre comité croit avoir recommandé à votre honorable chambre un système complet et praticable, et est appuyé en cela sur l'opinion de savants étrangers, sur les recommandations à lui faites par les personnes consultées sur le sujet et sur l'expérience de pareils moyens employés en Europe et dans plusieurs états de l'union américaine.

Votre comité, en conformité à l'ordre de votre honorable chambre, s'est encore occupé des moyens à prendre pour faciliter l'établissement des terres incultes, seul espoir d'arrêter cette fièvre de l'émigration qui, depuis quelques années, a fait des ravages parmi la jeunesse du Bas-Canada.

Votre comité ne fera que quelques remarques sur ce sujet qui, l'an dernier, a occupé l'attention d'un comité nommé par votre honorable chambre, pour s'enquérir des causes de l'émigration qui, du Bas-Canada, se dirige vers les Etats-Unis, sur le rapport duquel votre comité prend la liberté d'attirer l'attention de votre honorable chambre.

Les moyens principaux d'engager la jeunesse du pays à s'établir sur les terres de la couronne sont : d'abord, l'arpentage de ces terres et l'ouverture de chemins qui puissent permettre au pauvre défricheur de se rendre avec facilité sur le lieu où il doit commencer, seul et sans secours, une des conquêtes les plus difficiles, mais la plus noble de toutes.

Qu'il soit permis à votre comité de faire remarquer à votre honorable chambre que chaque somme dépensée pour l'objet dont il est question, est un prêt avantageux pour l'état par la vente des terres de la couronne et l'augmentation de la population, dont chaque individu, même le plus pauvre, est une source de revenu qui, par plusieurs canaux, vient fournir au trésor public. Indépendamment de cette considération qui ne peut qu'être une réponse à certaines objections que l'on élève contre ces améliorations qui, par elles-mêmes, ne donnent point de revenus, il est du devoir d'un bon gouvernement de pourvoir aux premiers besoins de son peuple ; or l'ouverture de chemins et l'arpentage des terres de la couronne sont les deux premiers besoins d'un nouveau pays, et c'est le besoin urgent du moment pour le Bas-Canada.

Votre comité recommande donc à votre honorable chambre d'obtempérer aux nombreuses demandes que le peuple du Bas-Canada lui fait depuis plusieurs années. Si l'état financier du pays ne permettait pas d'entreprendre ces divers chemins et ces arpentages par les moyens ordinaires, votre comité prendrait la liberté de suggérer à votre honorable chambre le moyen suivant, savoir : l'émission de débentures portant intérêt, et rachetables à une époque voisine de l'échéance du paiement des terres vendues. En émettant pour un dixième de la valeur d'un nouveau township, il n'y a aucun doute qu'on pourrait pourvoir à tous les besoins des colons de ce township, et que le rachat des débentures ne soit chose facile au bout de quelques années, la vente des terres laissant un résidu dont le montant collectif sera certainement double de

ce qu'est aujourd'hui le revenu territorial, sous un système qui, au lieu de faciliter l'établissement de la jeunesse du pays sur les terres incultes, semble leur opposer toutes espèces d'obstacles.

Quant aux autres moyens de faciliter le défrichement des terres incultes, votre comité réfère votre honorable chambre aux lettres qui constituent l'appendice du rapport de ce comité, et particulièrement à celles des révérends MM. Farland et Hébert. Mais avant de terminer sur le sujet, votre comité croit devoir remarquer qu'on devrait toujours avoir en vue l'intention de coloniser par grands établissements, et dans ce but, rien ne serait mieux que de favoriser ces associations de colons qui se forment, et encourager le peuple à en former d'autres, soit en leur donnant les moyens de faire des chemins et autres améliorations nécessaires dans de nouveaux établissements, soit en faisant à l'association remise d'une proportion suffisante au prix des terres pour fournir au dépenses de ces travaux.

Le tout respectueusement soumis,

J. C. TACHÉ,
Président.

APPENDICE

DU

RAPPORT.

(Circulaire.)

CHAMBRE DE COMITÉ.

Comité d'agriculture.	{	M. TACHÉ, président.
		M. DUCHESNAY,
		M. FOURQUIN,
		M. McCONNELL,
		M. EGAN,
		M. BOUTILLIER,
		M. ARMSTRONG, et
		M. LACOSTE,

Nommés pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer et de faciliter l'établissement des terres incultes, pour en faire rapport avec toute la diligence possible, avec pouvoir de querir personnes, papiers et dossiers.

(Extrait de l'ordre de référence.)

TORONTO, 14 juin, 1850.

MONSIEUR,

Le comité désire recevoir de vous, dans le plus court délai possible, un résumé de vos opinions sur

les différents sujets mentionnés dans l'ordre de référence dont extrait est en tête de cette lettre.

Le comité a compté sur le zèle que vous avez toujours montré pour l'avancement de l'agriculture, et n'a pas cru devoir vous poser des questions spéciales, vous laissant la plus grande latitude. Le comité, néanmoins, prend la liberté d'attirer particulièrement votre attention sur les différents effets produits par les sociétés d'agriculture actuellement établies ; sur les résultats qu'on pourrait attendre de fermes-modèles et de la publication de traités élémentaires d'agriculture à être répandus dans les campagnes, et surtout dans les écoles.

Le comité désirant faire rapport au plus tôt, vous prie de ne pas tarder à répondre, et compte sur vos renseignements pour l'aider dans son travail.

Par ordre,

J. P. LEPROHON,
Greffier du comité.

ST. JEAN, 18 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'accuse la réception de votre lettre du 14 du présent, et en réponse, je vous dirai que malheureusement parmi nous, l'état de l'agriculture est loin d'être dans un état de prospérité, mais que cet état n'est pas entièrement dû à la négligence des habitants.

On se trompe fort si l'on croit que la mauvaise culture vient toujours de l'ignorance ou de la négligence des habitants ; l'indigence en est souvent la cause ; il faut de l'aisance aux plus intelligens pour bien cultiver ; l'intelligence et le goût sont de mauvais présens lorsqu'ils sont sans moyens ; l'homme intelligent sans aisance voit souvent ce qu'il devrait faire, mais ne peut l'exécuter ; obligé de ménager où il ne le faudrait pas, il agit contre ses principes et ses idées ; il perd courage, se dégoûte, la culture en souffre, et finalement il se trouve confondu avec l'ignorant ou le négligent qui travaillent sans principes ; les charges seigneuriales grossies sans limites ont une grande part dans ce mal.

Je dis donc que la première chose à faire pour l'amélioration de l'agriculture est d'abolir les prétendus droits des seigneurs, qui sont souvent mal fondés et injustes en exigeant des rentes exorbitantes.

Quant aux sociétés d'agriculture, elles ont récompensé les habitants riches, mais elles n'ont certainement pas amélioré l'état du pauvre, qui n'a pu, par le manque de moyen, s'en prévaloir. J'ai toujours pensé et je crois encore que des fermes-modèles dans le centre des paroisses, sur un grand pied, feraient plus de bien que les sociétés d'agriculture, surtout en y joignant l'éducation nécessaire pour un cultivateur.

Je crois donc que les argens qui se paient maintenant séparément pour l'amélioration de l'agriculture et pour l'éducation, étant réunis, feraient plus de bien en les employant pour l'établissement de fermes-modèles dans les paroisses, où les personnes destinées à

cultiver la terre recevraient en même temps qu'elles recevraient l'éducation nécessaire à un cultivateur, des connaissances pratiques du maître qui, dans ce cas, devrait être un homme savant en théorie, et capable en pratique; de plus, le jeune homme destiné à l'agriculture étant tenu de travailler un certain temps sur cette terre, ne perdrait pas l'habitude du travail et ne se croirait pas déshonoré en mettant sa main à la charrue à la fin de son éducation; cette ferme étant au profit du maître, son salaire n'excéderait guère celui qui se donne maintenant aux instituteurs, si on y comprend la cotisation.

Quant aux terres incultes du gouvernement des townships, il n'y a que l'ouverture des chemins, la bâtisse des églises, et un temps raisonnable pour le paiement, qui pourront induire les jeunes gens à s'y porter, mais j'ajouterai encore, comme moyen plus efficace, de donner un premium à celui qui s'y établirait et défricherait une certaine quantité d'acres dans un certain temps, à déduire sur le montant de son achat.

Je n'ai reçu votre lettre qu'hier soir, le 17, et suivant votre désir, je m'empresse d'y répondre, avec plus de temps, je vous aurais répondu plus au long.

Je vous prie de me croire,

Votre serviteur très-humble,

GAB. MARCHAND.

J. P. LEPROHON, écr.,
Greffier du comité.

MONTRÉAL, 18 juin, 1850.

Adressée à WM. EVANS, écuyer,
Sec. de la S. A. du B.-C., Montréal,
et par lui transmise au comité.

MONSIEUR,

Vous m'informez que vous venez de recevoir une lettre du président du comité (de l'assemblée législative) " nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, des moyens de l'améliorer " et de faciliter l'établissement des terres incultes," et que par cette lettre vous êtes prié de faire connaître au comité vos vues et vos idées, relativement à l'objet pour lequel ce comité est nommé. Vous me demandez en même temps de vous communiquer, en ma qualité de membre à vie de la société d'agriculture du Bas-Canada, mes idées sur ce sujet.

Je vous avouerai, monsieur, que je me sens bien peu capable de suggérer des plans pour l'amélioration de l'agriculture ; car en fait de connaissances agricoles, on ne peut supposer tout au plus que quelques notions théoriques chez ceux qui ne font pas de l'agriculture leur occupation journalière. Toutefois, comme tout ami de son pays doit son concours consciencieux à la chose publique, je ne refuserai pas de me rendre à votre invitation, et vous répondrai comme suit :—

1. *Etat de l'agriculture dans le Bas-Canada.*—
D'après ce que j'ai pu savoir par mes rapports avec les personnes les plus influentes des campagnes, lorsque je rédigeais le Journal d'Agriculture, en 1848, et

depuis, comme directeur de la société d'agriculture du Bas-Canada, je ne crois pas que l'état actuel de l'agriculture dans cette section de la province soit satisfaisant. Je crains qu'il n'y règne encore un esprit de routine un peu propice aux améliorations et découvertes actuelles. Je crains que le cultivateur, en général, n'ait quelque aversion pour les innovations dans son genre de vie et dans son mode de culture. Je crains qu'il n'emploie pas les instruments aratoires et autres, les plus propres à ameublir ses terres et à leur donner ce degré de préparation qui, seul, peut lui promettre de belles et abondantes récoltes. Je crains encore que l'agriculteur néglige trop les engrais et l'élève des moutons et des bêtes-à-cornes ; qu'il ne se rappelle pas assez souvent qu'il y a dans les semences une rotation à suivre, par laquelle seule il puisse conserver à ses champs leur puissance de production, et à lui-même et à ses enfants un bien-être et une richesse nécessaires à la prospérité du pays. Je crains enfin que le cultivateur n'ait pas conscience du mal qu'il fait en abattant sans cesse les arbres de la forêt qui s'éloigne de plus en plus des habitations, et qu'on ne remplace pas en partie par des plantations judicieusement faites ; et qu'il ne se trouve de nombreux grains et légumes qui pourraient être une grande source de richesses pour la province, et d'autres produits des champs et des moyens de revenus immenses pour l'agriculteur, qui ne soient totalement ignorés ou oubliés.

2. *Causes de cet état de choses.*—Après avoir constaté l'état actuel de l'agriculture, il convient d'examiner les causes de cet état de choses. Or,

parmi les principales causes, je citerai d'abord l'état d'infériorité dans lequel le gouvernement colonial plaçait autrefois le Canadien-Français, la mauvaise législation d'alors qui ne tendait qu'à favoriser les grands propriétaires à l'exclusion du petit propriétaire, qu'on semblait vouloir par là détacher du sol canadien. Mais de tout temps, jusqu'aujourd'hui, le grand mal a été l'indifférence que l'on a montrée par rapport à l'agriculture du pays. Il est vrai qu'il se faisait, de temps à autre, quelques discours stéréotypés dans lesquels on préconisait la profession du cultivateur ; mais presque toujours on s'arrêtait là ; ou, si l'on tenta quelque autre chose, on le fit mal et de manière à discréditer aux yeux du peuple des campagnes les connaissances qu'on voulait lui inculquer. N'oublions pas non plus que le manque d'éducation, non seulement de l'éducation ordinaire des écoles, mais surtout de l'éducation agricole pour le peuple cultivateur, a puissamment contribué à fermer aux Canadiens les portes du progrès en agriculture. Il ne faut pas pour cela accuser outre-mesure ceux qui ont été chargés, surtout depuis ces dernières années, de la direction des affaires publiques, car le mal était déjà fait ; il n'y avait plus qu'à l'arrêter et à tenter de le guérir, ce que (je suis heureux de le dire) ils ont entrepris de faire. Accusons-en ceux qui ne voulurent pas, durant un si long temps, voir dans les cultivateurs la classe la plus utile et la plus intéressante de la société, la classe la plus digne d'attirer l'attention du législateur et du patriote.

3. Moyens d'améliorer l'agriculture du Bas-Canada.—Il y a deux sortes de moyens d'améliorer l'a-

gricuture du pays, les moyens déjà en action et ceux qui ne le sont pas.

Les moyens en action sont les sociétés d'agriculture, les journaux d'agriculture et les exhibitions des produits agricoles. Quant aux sociétés d'agriculture, il est probable que le plus grand avantage pour le pays est d'en avoir plusieurs par comté, et d'en avoir une qui soit provinciale, à laquelle les autres se relient, avec laquelle elles communiquent, et qui seule, peut généraliser et régulariser la diffusion des connaissances et découvertes agricoles. Mais avouons-le, ces sociétés, malgré des efforts et des travaux dignes des plus grands éloges, n'ont encore pu produire qu'une très faible partie du bien qu'elles sont appelées à faire aux populations agricoles au milieu desquelles elles agissent. La raison en est qu'elles bornent leur action à la paroisse ou localité où résident leurs membres. Elles n'ont, pour le plus grand nombre, aucune relation quelconque avec la société d'agriculture du Bas-Canada qui, se trouvant en rapport avec les membres du clergé et d'autres personnes de la plus haute respectabilité par tout le pays, est à même d'avoir les meilleures informations possibles, et qui, par le moyen des journaux d'agriculture, peut de suite communiquer avec tout le pays, et répandre promptement la connaissance des découvertes et inventions en agriculture. Il ne faut pas attribuer à un esprit de rivalité ou de jalousie ce manque de relations si désirables de toute manière ; mais peut-être n'y a-t-il ou de la part des sociétés de paroisses ou de comtés, qu'un oubli ou une négligence qu'il est encore temps de réparer, ce qu'elles feront indubitablement, si l'on

considère que les membres qui les composent sont tous animés de sentiments patriotiques et philanthropiques. Elles voudront mettre dans ces relations le même zèle qu'elles déploient lorsqu'il s'agit de leurs exhibitions agricoles qui, bien conduites, sont sans doute propres à entretenir parmi les cultivateurs une utile rivalité, et à les engager à améliorer la qualité des produits de leurs champs et la race de leurs animaux. Mais d'après ce que rapportent les hommes les plus entendus et les plus favorables à l'agriculture, il paraîtrait désirable que l'octroi annuel de £500 par district que fait la législature pour des exhibitions agricoles, et que chaque comté reçoit par rotation, ne fût plus accordé de cette sorte, mais employé autrement à l'encouragement de l'agriculture ; car si l'on en croit les rapports de plusieurs localités, l'emploi actuel de ces £500 par district ne saurait rencontrer les vues de la législature, parce que malheureusement ils ont, d'après ces rapports, été distribués plus d'une fois entre de rares compétiteurs, à des exhibitions dont l'annonce n'avait pas eue toute la publicité désirable.

Les moyens à mettre en action pour améliorer l'agriculture du pays sont nombreux. Je pense que le premier et le plus important de ces moyens est, sans contredit, l'éducation du peuple, une bonne éducation agricole. Or, comment procurer le bienfait de cette éducation à notre population, si ce n'est par des fermes-modèles, des écoles d'agriculture et des journaux ou traités agricoles ? Tout le monde paraît unanime à demander des fermes-modèles, mais les plans à ce sujet sont très variés. Il faudrait d'abord en toute justice

que ces fermes-modèles ne fussent pas livrées à l'exploitation d'individus qui en fissent pour eux un moyen de spéculation. La conduite en devrait être donnée à des sociétés d'agriculture, et il serait désirable sous ce rapport que la société d'agriculture du Bas-Canada, qui publie deux journaux agricoles, en eût une sous ses soins ; car elle pourrait facilement par ces journaux publier les progrès de la ferme-modèle, et indiquer les procédés qu'on y suivrait. Mais ce n'est pas tout que le nom d'une ferme-modèle, il faudrait en avoir la réalité ; et comme la province doit se piquer de faire les choses convenablement, l'octroi de terre devrait être pour chaque ferme de 300 à 500 acres ; autrement, au dire des experts en pareille matière, autant vaudrait s'attendre de suite à un insuccès complet. Les différentes fermes-modèles feraient des rapports trimestriels, et fourniraient, de temps à autre, des états détaillés de leurs affaires ; elles feraient connaître le mode agricole qu'elle suivraient, le succès qu'elles obtiendraient, les pertes qu'elles subiraient, et même leurs insuccès, dont elles auraient soin de rechercher et exposer les causes. Le tout se publierait sur le journal d'agriculture qui devrait être spécialement encouragé par la législature, afin de pouvoir être maintenu sur un pied convenable. C'est ainsi qu'il devrait être obligatoire pour les différentes sociétés d'agriculture, dans tout le Bas-Canada, d'y faire insérer leurs annonces ; les agriculteurs auraient par là un nouveau motif de s'abonner à cette excellente publication. Mais ce n'est pas tout encore. A chacune de ces fermes-modèles devrait être adjointe une école d'agriculture

théorique et pratique. La théorie s'enseignerait par le moyen du professeur et des livres ; la pratique s'apprendrait en travaillant et voyant travailler sur la ferme-modèle. Le travail des élèves diminuerait d'autant les frais de l'établissement qui, nécessairement, devra coûter une certaine somme en commençant, mais qui certainement devra payer ses dépenses et l'intérêt du capital après quatre ou cinq années ; et dût-elle encore montrer alors un excédant de dépenses, il est certain qu'il n'en faudrait pas moins des fermes-modèles, car c'est là que le cultivateur et le fils du cultivateur devront apprendre leur art ; c'est là qu'ils verront toute la noblesse de leur profession, et qu'ils sauront les moyens de la rendre lucrative pour eux et pour leur pays. Ces fermes-modèles, avec leurs accessoires précités, supposent que l'éducation scolaire ou primaire est convenable et propre à préparer l'enfant de l'agriculteur à ces études dans la ferme-modèle ; autrement, il faudrait joindre à ces fermes des écoles purement élémentaires, ce qui serait trop compliqué et rendrait le système incapable de fonctionner ; mais c'est là supposition toute gratuite.

Un autre moyen d'améliorer l'agriculture, c'est une exhibition provinciale d'agriculture, et pour cela, il suffit de la somme maintenant accordée pour les exhibitions de districts, dont j'ai parlé plus haut. Cette exhibition exciterait une émulation des plus louables chez les cultivateurs et les hommes livrés à l'industrie et aux arts, émulation qui n'a pu se réveiller jusqu'aujourd'hui parce que les prix proposés étaient trop faibles. Mais lorsqu'il s'agirait de prix trois fois

aussi forts, comme dans l'espèce présente, ce serait autre chose. Dans tous les cas, quelque soit le point de vue sous lequel on envisage la question de l'agriculture, tout le monde avouera qu'il faut que la législation ne laisse pas sans secours le cultivateur et ses enfants, c'est sur eux principalement que nous comptons pour notre existence matérielle ; ils ont droit de recevoir de la part des mandataires du peuple un appui qui est certainement bien pressant.

4. *Moyens de faciliter l'établissement des terres incultes.*—Quoique j'aie déjà été bien long, je ne peux m'empêcher de dire un mot sur ce sujet. Je crois d'abord que pour établir les terres incultes, il faut conserver notre population et l'empêcher d'émigrer. Il faut lui faciliter l'accès à ces terres par l'ouverture et peut-être par l'entretien de grands chemins ou chemins principaux. Il faut empêcher des individus ou des compagnies puissantes d'accaparer de grands territoires, ou de les conserver, s'ils les ont déjà. Je n'entends pas qu'il faille les dépouiller et les déposséder de vive force. Mais il faut taxer les terres incultes de manière que le grand propriétaire ne puisse les garder sans les cultiver ou sans les vendre. Ce sont là des moyens graves et peut-être difficiles ; dans tous les cas, il est probable qu'il va se faire sous peu un grand mouvement, qui ne sera que la continuation de celui opéré si généreusement par le révérend Père O'Reilly. Le plus important pour le quart-d'heure est d'adopter des moyens prompts d'améliorer l'agriculture ; l'établissement des terres incultes se fera bien en même temps, grâce à l'élan donné par une

classe si patriotique et si respectable de nos concitoyens.

Je termine, monsieur, en vous priant d'excuser la longueur de cette lettre en vue du motif qui me l'a dicté, et en vous permettant d'en faire l'usage que vous jugerez le plus convenable.

J'ai bien l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très humble et très dévoué serviteur,

HECTOR L. LANGEVIN,
Membre à vie de la S. A. du B.-C.

ST. HYACINTHE, 20 juin, 1850.

A P. C. TACHÉ, écr., M. P. P.,
Président du comité d'agriculture.

MONSIEUR,

Dans un temps où les sciences économiques, mieux étudiées, font comprendre aux divers gouvernements que l'agriculture est en réalité le moyen le plus efficace de satisfaire les besoins réels de la population, la source la plus abondante et la plus pure de toute prospérité nationale, je me sentirais certainement bien coupable, si je ne répondais pas à l'honneur qu'a bien voulu me faire le comité dont vous êtes le président ; je désirerais, afin de pouvoir rencontrer plus efficacement vos vues bienveillantes, avoir, sur le sujet important qui vous occupe, beaucoup plus de connaissances que je n'en possède : cependant, malgré le sen-

timent avoué de mon incapacité, je me fais un plaisir de répondre à votre demande, étant persuadé que tout ce que l'on peut faire pour améliorer l'agriculture en Canada, ne fût-ce que bien peu, est néanmoins d'une grande importance pour le bien-être général du pays.

Il faut bien le reconnaître, les sciences agricoles sont peu avancées dans notre pays ; mais je suis loin de croire que cela dépende du peu d'aptitude de notre population pour de tels progrès ; il me semble bien plus naturel d'expliquer autrement cet état arriéré, et de lui assigner d'autres causes.

Jusqu'à nos jours, la population agricole du pays a exercé son industrie sur des terres nouvellement défrichées, toutes couvertes et enrichies de la matière végétale des forêts, et par conséquent, douées d'une fécondité longuement durable, acquise par des siècles de repos.

Aussi, nos ancêtres ont-ils cultivés ces terres avec avantage sans en remarquer l'épuisement, ne soupçonnant pas même la richesse que l'on peut donner au sol par les engrais ; aujourd'hui, vu que le sol ne possède plus cette abondance de terreau qu'il possédait autrefois, il devient important de faire connaître au peuple la théorie des engrais, et de lui enseigner la manière de les appliquer convenablement, afin de réparer constamment l'épuisement occasionné par une succession non interrompue de récoltes.

Il y a déjà eu, et il est utile de le constater, beaucoup de progrès sous ce rapport dans plusieurs loca-

lités, causés en partie par la culture raisonnée d'un certain nombre de personnes instruites, disséminées dans la campagne, et en partie aussi, par les leçons du journal d'agriculture de la société du Bas-Canada ; car il n'y a pas à douter de l'utilité d'un recueil si habilement rédigé ; aussi je regarde ce journal comme produisant ce qu'il y a eu jusqu'à présent dans notre pays de plus efficace pour les améliorations agricoles, à l'exception peut-être de ces instruments mécaniques tout dernièrement inventés, qui font disparaître les forêts comme par enchantement devant le pas rapide de l'agriculteur.

Je n'hésite pas à croire que, par son journal, la société d'agriculture du Bas-Canada a donné un élan qui, quoique peu senti encore, est éminemment propre à amener d'excellents résultats.

Quand aux octrois faits par la législature pour les exhibitions des diverses sociétés agricoles, je n'ai encore trouvé personne qui en ait reconnu de bons effets : pour l'ordinaire, les prix sont accordés à des personnes qui n'ont guère besoin de cet encouragement ; elles sont déjà bien récompensées par la supériorité de leurs produits, et elles connaissent par expérience l'avantage qu'il y a pour elles de surpasser les autres dans les moyens à prendre pour obtenir la prééminence.

Je suis donc forcé de dire que je ne vois pas, dans ces récompenses, un encouragement efficace pour la masse de la population. Le principal défaut de la culture en Canada, suivant moi, est le déficit des engrais ; or, pour remédier à ce défaut, le cultivateur

doit nécessairement s'occuper de l'entretien d'un nombre assez considérable d'animaux, ce qu'il ne peut exécuter cependant qu'avec une surabondance de fourrage ; et ce fourrage, il ne peut l'obtenir suffisamment que par les prairies artificielles ; ce qui me rappelle le vieux mot de Caton : " La première condition d'une bonne culture est un bon pâturage, la seconde un pâturage médiocre, la troisième un mauvais pâturage."

Ce qui était vrai du temps de Caton l'est encore de nos jours ;—c'est donc la prairie artificielle que l'on doit encourager, d'un bout à l'autre de la province, et dans mon humble opinion, j'aimerais que pendant quelques années, au lieu des sommes accordées pour les exhibitions, il fût distribué en pur don, suivant un mode quelconque, dans les divers comtés de la province, des graines propres à ensemençer les terrains destinés aux prairies artificielles.

Ces dons auraient sans doute l'effet de faire comprendre à nos cultivateurs que ce qu'ils craignent tant de dépenser pour acheter ces divers espèces de graines, leur sera bien vite rendu par l'amélioration de leur terre, l'excellence du pâturage et une récolte plus abondante en fourrage.

Des traités élémentaires d'agriculture, répandus dans les écoles de campagne, rencontreront, j'en suis convaincu, l'approbation de tous ceux qui veulent sincèrement le bien-être du pays.

Ces livres, mis entre les mains des enfants, ne manqueront pas de leur donner du goût pour la vie des

champs, et fourniront aux parents certaines idées qui, peu-à-peu, se développeront dans le public et produiront infailliblement d'heureux effets.

Les doctrines ne se répandent jamais dans un public sans faire naître les résultats qui en sont les conséquences.

Quand à ce qui regarde les fermes-modèles ; l'expérience a démontré, et tout le monde en est convaincu, je pense, qu'elles sont éminemment utiles. Rien n'est mieux enseigné que ce qui l'est par l'exemple et la pratique.

Beaucoup de ceux qui s'intéressent à l'état agricole du pays ont exprimé publiquement le désir d'en voir s'établir parmi nous. La principale difficulté pour l'établissement de ces fermes-modèles paraît consister dans le montant excessif du capital qu'il faudrait y placer. Cependant, ne pourrait-on pas voir un commencement pour ce genre d'institut comme pour tout autre.

Des fermes-modèles, quoique sur un moindre pied que celles entretenues à grands frais par les gouvernements européens, ne seraient-elles pas propres à donner à notre population du goût et de l'estime pour les sciences agricoles ; surtout si elles sont accompagnées d'écoles d'agriculture où l'on serait obligé de préparer un nombre déterminé de jeunes gens qui se destinent aux travaux de la campagne. En outre, une culture économique dans les fermes-modèles, serait je pense, plus susceptible d'être imitée par les agriculteurs, que celle qui demande de grands capitaux.

Pour commencer, on pourrait sans grands frais s'occuper utilement du bon égoût des terres, des prairies artificielles, de la rotation convenable au pays, de la production et conservation des engrais, de l'art d'élever les animaux de bonne race, de la confection du beurre et du fromage. Dans tous les cas, je pense que celui qui tient une ferme-modèle, doit toujours calculer ses améliorations sur le montant de ses revenus, afin de ne pas enseigner aux autres à produire des articles dont les frais de production surpassent leur valeur ; comme ce n'est que trop fréquemment le cas dans les fermes-modèles soutenues par les gouvernements européens.

Pour établir des fermes-modèles avec les conditions que je viens d'énumérer, je ne vois pas d'impossibilité de le faire, même immédiatement, dans plusieurs parties de la province.

Je vous dirai même que les directeurs du collège de St. Hyacinthe, qui sont, comme vous le savez, loin d'être riches, sont déterminés depuis longtemps à ouvrir une école d'agriculture aussitôt qu'un local suffisant leur permettra de recevoir un plus grand nombre d'élèves.

Ils possèdent des terres qu'ils cultivent eux-mêmes depuis plusieurs années avec avantage, non seulement pour eux, mais encore pour leurs voisins, qui ont ainsi occasion de voir les améliorations que l'on peut exécuter sur une terre, sans beaucoup de dépenses ; et comme preuve, qu'il me soit permis de vous faire observer qu'ils possèdent, dans la paroisse de Ste. Rosalie, une terre d'un fonds naturellement médiocre,

qui, ce printemps même, par sa belle apparence, détermine plusieurs cultivateurs à suivre leurs traces pour améliorer des fonds de même qualité, cultivés sans fruit depuis bon nombre d'années.

J'ai pris la liberté de vous citer cet exemple pour faire voir qu'avec les fermes-modèles et une école d'agriculture, il est facile d'améliorer en peu d'années l'état de l'agriculture dans toutes les parties du pays.

Mais c'est déjà trop longtemps entretenir l'attention de votre comité.—Je vous prie, M. le président, d'en recevoir mes excuses et de me croire,

Bien véritablement,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

JS. DESAULNIERS, Ptre.

L'ISLET, 22 juin, 1850.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je dois commencer par avouer mon incompétence à traiter d'une manière satisfaisante la matière sur laquelle le comité d'agriculture me fait l'honneur de me consulter ; cependant pour témoigner de ma bonne volonté à aider autant qu'il est en moi le comité dans son travail, je n'hésite pas à lui transmettre mes idées sur le sujet.

Pendant la durée des mauvaises années, force a été au cultivateur de donner un peu plus de soin à l'agriculture ; cependant, nous sommes bien éloignés d'avoir ce

qu'on appelle une agriculture améliorée. Les terres sont, à la vérité, fossoyées maintenant avec un peu plus de soin, et cette année surtout tous les habitants s'accordent à dire que jamais les terres n'ont été mises en aussi bon ordre ; mais tout se fait toujours d'après l'ancien système. On s'applique plus généralement à semer une grande quantité de grain qu'à en semer d'une bonne qualité et dans une terre bien préparée. Le principal remède à ce mal serait, je pense, d'établir de bonnes fermes-modèles dans le centre de chaque comté, en attendant qu'il puisse en être établie une dans chaque paroisse ; car il ne fraudrait pas faire comme on a fait pour les écoles communes, c'est-à-dire, en établir partout avant d'être pourvu d'un nombre suffisant de personnes capables de les bien diriger. Il faut mieux commencer par en avoir un plus petit nombre et qu'elles soient dirigées par des hommes experts, capables de joindre la pratique à la théorie.

Il serait d'autant plus nécessaire de bien commencer, que les cultivateurs en général sont préjugés contre ce qu'ils appellent agriculture de gazette. Le moindre manque de succès dans l'application de quelque théorie nouvelle serait suffisant pour compromettre pour longtemps l'enseignement de l'agriculture. En sorte que je suis fortement d'opinion qu'il vaudrait mieux n'avoir pas de fermes-modèles que d'en avoir qui seraient conduites par des personnes médiocrement habiles. (Oh ! que n'avons nous, en Canada, une communauté de ces bons trappistes !) Voilà pourquoi j'insisterais à ne former d'abord d'écoles modèles que dans le centre de chaque comté et même de

commencer par une seule dans chaque district ; afin de former d'abord des hommes pratiques qui pourraient ensuite enseigner l'agriculture avec succès. En attendant, on pourrait répandre dans les campagnes quelques petits traités élémentaires d'agriculture, accompagnés d'un petit dictionnaire des mots techniques les plus usités, expliqués, autant que possible, par les termes dont se servent généralement les habitants du pays. Ces traités feraient peut-être un bien encore plus grand qu'un journal d'agriculture qui n'est guère lu que par les personnes les plus instruites, et dont la plupart n'ont point l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils lisent. Ce n'est pas que je veuille dire qu'un journal d'agriculture est inutile ; au contraire, je le pense nécessaire, ne fut-ce que pour intéresser à l'agriculture la classe instruite, stimuler son zèle pour travailler au progrès de cet art, le plus utile de tous, et en inspirer le goût à des jeunes gens qui, voyant l'intérêt qu'on y porte, l'importance qu'on y attache, cesseront de regarder l'état de cultivateur comme un état avilissant. Les dépenses que le gouvernement feraient pour ces objets seraient, à mon avis, celles qui apporteraient un plus grand bénéfice à la province. Avouons-le, jusqu'ici les intérêts agricoles ont été les plus négligés, bien qu'ils soient vraiment les plus importants. L'agriculture est dans les mœurs du peuple canadien. C'est l'art qui, ce me semble, convient le mieux à son génie et à ses habitudes, comme au pays qu'il habite.

Quant aux sociétés d'agriculture, comme il n'en existe aucune dans le comté de L'Islet, je n'ai pas été beaucoup à même d'en étudier les effets, et par conséquent,

je ne saurais en parler pertinemment. D'autres le feront, j'espère, d'une manière à satisfaire le comité d'agriculture.

L'établissement des terres incultes est un sujet certainement bien digne d'attirer l'attention de la législature. Peut-être serait-il avantageux qu'elle passât une loi autorisant la formation de sociétés, à l'effet de former de nouveaux établissements sur les terres de la couronne, sous certaines conditions qui préviendraient tout espèce de monopole. Cela ne serait pas plus difficile, je pense, que la loi qui autorise la formation de sociétés d'agriculture. Ce que plusieurs individus ne sauraient exécuter isolément, ils en viendront facilement à bout collectivement. L'association des comtés de L'Islet et Kamouraska avait résolu d'abord de demander un acte d'incorporation; mais ce projet a été ajourné, pour certaines considérations que je n'entreprendrai point d'énumérer ici.

Ce qui me paraît le plus urgent, c'est que la législature accorde des secours aux colonisateurs pour la confection des routes et l'érection des ponts nécessaires. Cette dépense serait bientôt remboursée par la vente plus prompte et plus facile des terres.

Sans moyen de communication avec les anciens établissements, il est impossible à de pauvres colons d'aller s'enfoncer dans l'épaisseur des forêts pour y faire un défrichement dont ils ne pourrait profiter que bien faiblement, s'ils ne peuvent en transporter ailleurs les produits qui devront leur procurer les autres choses nécessaires à la vie.

Une autre espèce d'encouragement qui serait forte-

ment appréciée, par les canadiens surtout, ce serait de réserver, dans chaque township, un nombre de lots de terre proportionné au nombre de paroisses qui pourraient y être formées par la suite, lesquels lots seraient destinés à l'emplacement d'une église ou chapelle et au soutien du missionnaire. Aussi, un lot de terre au centre de chaque paroisse, qui serait par la suite destiné au soutien d'une école centrale et à l'établissement d'une ferme-modèle.

Mes occupations, dans ce moment-ci, et le désir exprimé par le comité de recevoir, dans le plus court délai, l'opinion de ceux qu'il a bien voulu consulter, m'empêchent de m'étendre davantage sur ces différents sujets. Toutefois, je ne terminerai pas sans exprimer l'opinion qu'il serait peut-être expédient qu'il fût créé un ministère de l'agriculture, comme il y a un ministère des travaux publics, des terres de la couronne, etc. Cette nouvelle création contribuerait beaucoup, selon moi, au progrès de l'agriculture, comme aussi à relever, dans l'opinion publique, cet état jusqu'ici si négligé et peut-être même un peu méprisé.

Vous me permettrez, en terminant, de vous exprimer ma satisfaction que le comité ait choisi pour son président un homme vivant au milieu des cultivateurs et dont le patriotisme et en particulier le zèle pour l'avancement de l'agriculture doit nous faire bien augurer des travaux du comité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Avec la plus parfaite estime,

Votre très-humble serviteur,

F. H. DELAGE, Ptre.

BERTHIER, 23 juin, 1850.

MONSIEUR,

Demeurant à distance du bureau de poste, ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai reçu votre lettre du 14 courant, que vous m'adressez par l'ordre "du comité nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada." En réponse, j'ai l'honneur de référer le comité aux suggestions contenues dans le rapport de la société d'agriculture du comté de Berthier, que j'ai transmis à la législature durant la session de 1846, lesquelles suggestions j'ai cru inutile de répéter chaque année subséquente.

Mon opinion est que si les sociétés d'agriculture n'ont pas produit jusqu'à présent tout le bien qu'on en aurait pu attendre, cela est dû à l'absence de fermes-modèles ; je crois donc que la législature, pour encourager un art aussi important que celui de l'agriculture, devrait pourvoir aux moyens d'établir, de suite, quelques fermes-modèles dans chaque comté, afin de fournir aux cultivateurs l'occasion de juger des heureux résultats d'un système amélioré ; la circulation de traités élémentaires, dans les écoles, sur l'agriculture, serait aussi, je crois, d'une grande utilité.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

PIERRE E. DESTALER,

Président,

Soc. Agri., Comté de Berthier.

J. P. LEPROHON, écuyer,
Greffier du comité
sur l'agriculture,
Toronto.

STANSTEAD, 23 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier soir plusieurs documents parlementaires, entr'autres, un signé du greffier du comité sur l'agriculture, et transmis par J. C. Taché, président du dit comité, en date du 14 juin courant ; et dans lequel on me prie de donner mon opinion sur les matières auxquelles il est fait allusion dans l'ordre de référence. J'ai appris avec plaisir que notre représentant avait été nommé membre de ce comité.

Je regrette d'être si peu en état de me rendre aux vœux et désirs de votre comité ; si j'avais pu prévoir une telle demande, j'aurais essayé de donner mes idées d'une manière plus concise et méthodique que je ne puis le faire ainsi à la hâte ; cependant, je m'empresse, par respect pour le comité, et vu l'intérêt que je prends au sujet, d'offrir quelques remarques en passant.

L'avancement des intérêts agricoles de la province est un sujet de la plus haute importance ; et je vois avec plaisir que le comité est disposé à donner à ce sujet toute l'attention que comporte son importance. J'espère que cette question si essentielle à la prospérité du pays, et qui est la source d'où doivent découler la richesse et l'accroissement du Canada, sera envisagée sous tous ses rapports, et sous son vrai jour.

L'agriculture, dans les townships de l'Est, est généralement dans un état de malaise et de dépression, surtout parmi la classe ordinaire des cultivateurs, et ceux qui dépendent du fruit de leur travail pour pro-

curer la subsistance à leurs familles, et défrayer leurs dépenses annuelles. Cet état de choses, quoique résultant de leur indiscretion, est dû néanmoins à des causes sur lesquelles ils n'exercent aucun contrôle ; par conséquent, le seul remède est dans la loi, aidée de la sagesse et des lumières de la législature ; car, à moins que cette classe nombreuse et intéressante des producteurs qui sustente tous les pays et fait affluer les richesses chez toutes les nations, ne reçoive de l'encouragement en cette province, il faut que le Canada tombe dans la stagnation et l'insignifiance.

Le cultivateur honnête et industrieux est maintenant traité comme une bête de somme, comme un être incapable de remplir aucune situation importante dans la société ; il est considéré comme la proie du marchand, de l'artisan, de l'homme de profession, et du spéculateur avide.

Il en résulte que notre jeunesse abandonne l'état de ses pères, se jette en foule dans les comptoirs et les professions qu'elle encombre, ou laisse le pays pour des climats plus favorisés. La loi permet à tous les autres états de faire des profits et de s'enrichir ; tandis qu'on exige que le cultivateur travaille à moitié prix ; c'est ainsi qu'il se trouve criblé de dettes ; il vend ses animaux, hypothèque sa ferme, abandonne en pleurant le patrimoine vénéré de sa famille, et dirige ses pas vers des pays lointains pour y terminer ses jours dans la pauvreté, maudissant le Canada, ses lois et son gouvernement.

On pourrait remédier à plusieurs des maux les plus saillants indiqués plus haut, en passant une loi pour

protéger cette classe infortunée de cultivateurs, en leur assurant un certain patrimoine qui ne pourrait être saisi par leurs créanciers, et en leur laissant, comme moyen de subsistance, deux bœufs et les instruments nécessaires pour continuer les travaux de leurs fermes.

Une autre source prolifique d'abus, c'est l'octroi considérable de terres incultes en faveur de certaines personnes non résidentes, qui n'ont ni intérêt pour la localité, ni sympathie pour ses habitants. Plusieurs même de ces terres avaient été établies et améliorées ; le pauvre colon est cruellement harassé ; des taux exorbitants lui sont imposés ; et il arrive souvent qu'il est expulsé de sa terre sans rémunération pour ses longs travaux, et que bien des fois il est entièrement ruiné.

Ces terres devraient être enlevées à ces oppresseurs inhumains, et données aux personnes qui veulent s'y établir à des conditions faciles. Ainsi ces endroits qui offrent l'aspect d'un désert et qui menacent de se dépeupler, offriraient à l'œil des habitations pleines d'activité, de richesses et de contentement ; et le bonheur renaîtrait dans notre pays si désolé maintenant, autrefois si prospère et heureux.

La question de savoir jusqu'à quel point les sociétés d'agriculture ont été avantageuses à la province, a été et est encore enveloppée de doutes. Il est très-difficile de les faire fonctionner de manière à les rendre efficaces et à prévenir les abus : il faut pour cela plus de temps et d'attention (sans compter les dépenses) que les cultivateurs n'en peuvent donner ; d'un autre

côté, le conflit des opinions, les préjugés de localité et les intérêts sectionnaires tendent à donner une fausse direction et à retarder le progrès des améliorations. Néanmoins, malgré ces difficultés et bien d'autres, je pense que la race des animaux s'est améliorée, que les qualités du sol sont mieux connues, que l'émulation s'est répandue, que des ustensiles et instruments mieux adaptés à la culture ont été introduits ; en un mot, qu'on a fait un pas visible vers le perfectionnement de notre mode d'agriculture. Cependant je suis loin de croire que le fonctionnement des sociétés d'agriculture en ce pays soit aussi parfait que possible. Je suis décidément en faveur de l'établissement de fermes-modèles, d'écoles d'agriculture, de bibliothèques à l'usage des cultivateurs, et de la circulation de journaux périodiques dévoués aux intérêts de l'agriculture et de l'économie domestique ; je regarde tout cela comme les canaux par l'entremise desquels on peut répandre les connaissances pratiques parmi les cultivateurs. Chaque société d'agriculture devrait avoir sa ferme-modèle, et chaque ferme son école d'agriculture, où tout jeune homme pourrait puiser l'instruction et payer son enseignement du fruit de son travail. On devrait y enseigner les vrais éléments et le meilleur système de culture ; les propriétés et l'emploi convenable des engrais ; les avantages résultant de la rotation des récoltes et du changement fréquent des semences, etc., la conduite et administration d'une ferme, l'élevage des animaux, et la connaissance des diverses races et des qualités particulières à chaque. La ferme-modèle devrait être pourvue des animaux de la meilleure race ; et l'on devrait y récolter une grande variété de grains, herbages et plantes

culinaires, etc., sans négliger les arbres fruitiers, les fleurs, les vignes, qui sont des ornements qui servent à réjouir l'œil et délasser l'esprit, et qui plaisent au goût; j'en ferais un magasin de graines de semences pour le pays. J'irais même plus loin; chaque école élémentaire devrait avoir un arpent de terre attaché à la maison d'école, qui serait cultivé par les élèves, dont chacun aurait sa part à cultiver, et dont le produit lui appartiendrait en propre; ce serait là un moyen de faire sentir l'utilité des connaissances agricoles; et l'on pourrait aussi introduire avec avantage et profit divers traités sur le sujet. Les filles devraient aussi avoir leur parterre de fleurs et leurs arbrisseaux à cultiver, ce qui ferait de l'emplacement de l'école un petit paradis terrestre où l'on verrait briller à la fois les grâces, l'élégance et l'innocence. Si la législation donnait les terres vacantes à des colons, avec un titre clair qui les rendrait propriétaires du sol, on améliorerait le mode de culture; on relèverait le morale du cultivateur; et en leur procurant les avantages d'une bonne éducation et des sociétés d'encouragement, on parviendrait à leur ouvrir un marché constant pour la vente de leurs produits; et je suis bien convaincu que le pays offrirait bientôt un spectacle heureux, et qu'on y verrait régner le bonheur, l'aisance et la paix.

Je n'ignore pas que des obstacles formidables entraveront d'abord la réalisation de ces plans, et qu'il faudra des efforts énergiques pour les surmonter; mais tel est l'état du pays, que rien moins que les efforts les plus constants et les plus vigoureux pourront arrêter la décadence du Canada, et lui redonner son ancienne prospérité.

Jamais champ plus vaste ne s'est présenté au législateur pour opérer le bien ; et si le parlement provincial actuel réussit par sa sagesse et sa prévoyance à extriquer le pays des embarras où il est plongé, il aura conféré un bienfait immense à notre commune patrie, et se sera montré digne des plus grands éloges et de la haute position qu'il occupe.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc.

ELISHA GUSTIN.

A J. P. LEPROHON, écuyer.

LA TORTUE, 24 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre que vous m'avez écrite par ordre du comité d'agriculture ; n'ayant reçu cette lettre qu'avant-hier, je ne saurais, sous un si court délai, résumer les quelques opinions que je puis avoir sur les différents sujets qui doivent occuper l'attention des messieurs de ce comité. Ces messieurs ayant la bienveillance de me laisser la plus grande latitude dans mes réponses, je m'en prévaudrai, en ne répondant pas directement à aucune des questions posées ; je me bornerai seulement à envisager sous un point de vue général les moyens que je considère les plus propres à promouvoir le progrès de l'agriculture dans ce pays. Il est bien remarquable que de nos jours l'attention de tous les peuples les plus avancés en civilisation, soit si vivement excitée sur l'importance que l'on doit attacher

à l'encouragement de l'agriculture. A quoi attribuer les efforts que l'on fait de tout côté, pour encourager cet art si ancien et pourtant si peu apprécié de l'agriculture ;—sinon à la conviction qui se répand chez les gens éclairés de toutes les nations, qu'un peuple ne saurait grandir et prospérer si la culture de la terre est négligée. C'est un pareil motif qui a engagé la chambre à nommer un comité d'agriculture.

Le pays lui en saura gré ; et espérons que les travaux de ce comité, facilités par les renseignements spontanés qu'il recevra des vrais amis de la province, auront pour résultat l'adoption par la chambre d'une mesure qui pourvoira efficacement à l'avancement de l'agriculture.

Mais que faire pour promouvoir cet avancement ? Tous conviennent que l'encouragement donné aux sociétés d'agriculture, l'établissement de fermes-modèles et la publication de traités élémentaires contribueraient puissamment à obtenir les meilleurs résultats. Mais la plupart diffèrent d'opinion dans l'application de ces différents moyens. A quoi cette diversité d'opinion tient-elle ? A mon avis, elle est due à deux choses qui ne se trouvent pas dans tous ces projets. D'abord, on n'y voit pas de plan arrêté dont les détails bien digérés promettent de suivre une marche assurée, qui devra conduire à un résultat quelconque. Secondement, il n'y a personne dont la spécialité soit de diriger et de donner le mouvement à toutes les entreprises qui auront pour but les améliorations agricoles. Il me semble pourtant bien évident qu'il est impossible de réussir, sans un plan arrêté, et un personnel capable de le faire fonctionner.

Ayons le personnel, et le plan ne fera pas défaut. Mais comment se procurer des personnes qui auront les spécialités requises ? Je pense que le moyen le plus facile serait de faire venir un professeur d'Europe, que l'on mettrait à la tête d'une école *normale d'agriculture*. Les élèves devraient être des personnes choisies, auxquelles un cours de deux ou trois ans au plus suffiraient pour être en état elles-mêmes de faire une classe d'agriculture dans chacun des nombreux collèges du Bas-Canada. Une allocation serait faite par le gouvernement pour le support de ces classes, dont l'établissement, dans chacun de ces collèges, serait obligatoire. Parmi ces professeurs, on choisirait les plus capables, que l'on placerait à la tête des fermes-modèles à être établies dans chaque comté. Je suis d'opinion que ces fermes, bien conduites, pourraient, en peu d'années, faire face aux frais d'exploitation et aux autres dépenses incidentes. A cette école normale serait attachée la publication d'un journal d'agriculture, dont un certain nombre d'exemplaires seraient envoyés *gratis* à chaque curé de paroisse ; lequel serait prié d'en faire la distribution parmi ceux de ses paroissiens les plus capables de profiter de la lecture de ce journal.

On pourrait aussi charger quelques uns des élèves de l'école normale de faire la lecture de ce journal au sortir de la messe paroissiale, ils pourraient accompagner cette lecture de quelques commentaires à la portée de leurs auditeurs. A des temps fixes, il y aurait des exhibitions des produits agricoles,—les prix décernés devraient consister en médailles, en livres, ou autres objets de goût, mais pas en argent, car il a

déjà été observé que les prix en argent excitent plus la cupidité que l'émulation.

Je prendrai la liberté, en terminant, de recommander à l'attention du comité le journal d'agriculture qui se publie à Montréal, en langue française et anglaise. Il commence à se répandre dans nos campagnes, et a inspiré à plusieurs de nos habitants le goût des améliorations. Il serait donc malheureux, si faute de quelques secours, on laissait tomber ce journal, le seul qui, jusqu'à présent, ait rendu un service réel à l'agriculture dans ce pays.

Je suis, Monsieur,

Avec considération,

Votre très-humble serviteur,

ALFRED PINSONNAULT.

A J. P. LEPROHON, écuyer,
Greffier, etc., etc., etc.

ST. HILAIRE, Canada-Est, 24 juin, 1850.

MONSIEUR,

Conformément à la demande contenue dans la communication que j'ai reçue du comité d'agriculture, je vais exposer mes vues relativement au sujet important dont il s'agit.

Quant à l'état actuel de l'agriculture dans cette section de la province, je crois que tout le monde admettra qu'il est bien loin d'être bon, et que généralement les terres cultivées ne rapportent pas plus que le quart

de ce qu'elles pourraient produire si un meilleur système était suivi.

Je n'ai besoin de m'arrêter à exposer en détail les défauts particuliers du mode de culture actuellement suivi par les habitants, ni les remèdes qu'il faudrait y appliquer. Je me figure que le but du comité est d'obtenir des renseignements sur les meilleurs moyens à prendre pour amener un changement général. Il est bien certain que cela ne peut s'effectuer en un jour, et que c'est l'ouvrage du temps.

Un des premiers pas à faire est, à mon avis, de s'efforcer de relever dans l'estime des habitants l'occupation de cultiver la terre ; un des moyens d'y parvenir serait d'établir dans nos collèges un cours d'études agronomiques, avec des prix, comme pour les autres branches d'études.

Je recommanderais également de lire dans les écoles communes, des ouvrages simples et faciles sur l'agriculture. En plusieurs places de l'Europe, des écoles d'agriculture ont été établies avec succès ; les élèves exécutent tous les travaux de la ferme, et acquièrent par là une connaissance parfaite de leur état, par la mise en pratique des théories.

Je verrais avec plaisir une de ces écoles établie dans chaque comté de cette province, mais je crains que si on essayait d'en établir maintenant, un bien petit nombre de parents voudraient y envoyer leurs enfants ; voici quel langage ils tiendraient généralement. “ Je n'envoie pas mon enfant à l'école pour travailler “ dans les champs, il peut faire cela chez nous ; ” avec le

temps, ces préjugés disparaîtront, et je ne doute pas que des écclcs de ce genre aient ici le même succès qu'ailleurs.

Un autre moyen qui contribuerait à l'objet dont il s'agit, serait l'établissement de fermes-modèles. Je sais qu'en Angleterre les cultivateurs pratiques n'ont pas une haute opinion des fermes-modèles, mais je crois que la raison en est qu'elles sont souvent conduites sans attention suffisante à l'économie. Je proposerais qu'une ferme d'environ 90 arpents fût achetée dans chaque comté, dans un lieu central, et qu'elle fût mise entre les mains de syndics ; qu'elle fût louée à une personne intelligente et expérimentée en agriculture, pour un certain temps, *quitte de toute rente*, à la condition de suivre un système convenable, et de fournir tous les renseignements en son pouvoir aux habitants du comté ; que ses comptes soient tenus correctement, et ouverts en tout temps à l'inspection des syndics. On peut bien prendre pour payer les dépenses de ces fermes, les sommes votées chaque année aux districts. Je crois que si le comité se donne la peine d'examiner cette matière, il verra que ces sommes pourraient être employées d'une manière bien plus avantageuse qu'elles ne le sont maintenant. A mesure que les préjugés disparaîtraient, j'attacherais une école d'agriculture à chacune de ces fermes.

Je proposerais également que le gouvernement établisse une ferme expérimentale pour la province, où l'on ferait l'essai des perfectionnements modernes dans la culture, et les machines et instruments ; les résultats des essais seraient soigneusement notés et publiés, afin

que le public pût prendre avantage de ceux que l'expérience feraient reconnaître propres au climat. Une école devrait être attachée à cette ferme, je ne doute pas qu'il se trouverait dans la province un assez grand nombre de parents qui y enverraient leurs enfants. Les élèves instruits dans cet établissement seraient capables de diriger les fermes-modèles dont j'ai parlé, et s'ils retournaient chez eux, ils répandraient les connaissances qu'ils auraient acquises et donneraient de bons exemples à leurs voisins.

Je vais maintenant aborder une partie de mon sujet qui, je le crains, rencontrera pour le moment beaucoup d'opposition, parce qu'il s'agit de la création d'une charge. Dans un temps, j'ai pu espérer que l'établissement de la société d'agriculture provinciale rendrait inutile la nomination d'un surintendant de l'agriculture ; mais l'expérience m'a fait voir combien ces espérances étaient illusoires. Un des avantages que la métropole possède sur nous est qu'il s'y trouve en tout temps des hommes indépendants qui sont capables et disposés à entreprendre et à remplir sans rémunération les fonctions d'officiers dans les sociétés établies pour le bien du public, cette classe d'hommes n'existe pas dans notre pays ; et quoique les fonctions soient entreprises nominalelement, on pense peu à s'en acquitter ; dans un jeune pays comme celui-ci, chacun est trop occupé de ses propres affaires pour pouvoir consacrer son temps au public. Il s'ensuit que tout le poids des affaires retombe sur deux ou trois individus qui peuvent être disposés à sacrifier leur temps ; mais encore ne peut on pas compter sur eux en tout temps.

Si l'on veut réaliser quelque grand plan pour le per-

fectionnement de l'agriculture je suis d'avis qu'il faudra nommer spécialement pour cela quelqu'individu qui y consacrera tout son temps et son attention. On pourrait l'appeler le surintendant ou le commissaire d'agriculture ; cet officier, avec le maire du comté et les présidents des sociétés d'agriculture du comté, devraient être les syndics à qui seraient confiées les fermes-modèles dont j'ai parlé.

Il aurait la direction de la ferme expérimentale du gouvernement, et serait tenu de veiller à ce que les fermes-modèles soient bien conduites et à ce que toutes les expériences faites à la ferme du gouvernement soient régulièrement notées et publiées. Je n'ai pas besoin d'ajouter que le succès de ce projet dépendra entièrement du choix de la personne qui sera nommée à cette charge importante.

La société d'agriculture provinciale peut être le moyen de faire beaucoup de bien ; son journal est un moyen facile de communiquer à toute la province des renseignements sur l'agriculture, et à son bureau à Montréal, il y a une bibliothèque de livres choisis sur l'agriculture pour l'usage de ses membres. Cette société étant composée de personnes de toutes les parties du Bas-Canada, les petites jalousies locales ne troublent pas l'harmonie de ses délibérations ; il serait peut-être utile de changer sa constitution, de manière à la mettre plus directement en communication avec les sociétés des comtés, aux opérations desquelles elle pourrait par ce moyen donner plus d'uniformité qu'il n'en existe maintenant.

Je sou mets ce projet au comité avec la plus grande

déférence. Ma résidence dans le pays n'a pas été longue, mais je n'ai pas été un observateur inattentif, et j'ai eu amplement le temps de m'assurer que ses ressources sont immenses, qu'elles peuvent être facilement développées avec de l'énergie et de l'activité ; et aussi, pour apprécier les excellentes qualités de ses habitants au milieu desquels j'ai le plaisir de résider.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDMOND CAMPBELL.

D'AILLEBOUT, 24 juin, 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre-circulaire du 14 du courant, par laquelle vous me demandez de vous donner les renseignements que je possède sur l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada, et les moyens de l'améliorer, ainsi que de faciliter l'établissement des terres incultes de la couronne.

Il faudrait des connaissances plus approfondies que je n'en possède pour répondre avantageusement à la première question. Il est vrai que jusqu'à un certain point je me suis occupé de la culture des terres, et que j'ai une connaissance générale de ce qui se fait dans ce genre dans la province ; mais ayant mené une vie très retirée, avec beaucoup d'occupations d'autre espèce, je ne puis prétendre à la possession des connaissances nécessaires pour que mes observations soient d'un grand poids. En conséquence,

je vous ferai connaître succinctement mes impressions, autant que le permettent mes connaissances personnelles, en vous faisant remarquer en passant qu'il existe de nombreux écrits que vous pouvez consulter avec avantage. Entr'autres, j'appellerai spécialement votre attention à ceux qu'a publiés M. Wm. Evans, secrétaire de la société d'agriculture du Bas-Canada.

Il existe de grands préjugés contre le mode de culture suivi par notre population bas-canadienne, et des comparaisons irritantes avec les cultures d'autres pays ont été faites à son désavantage. Mais autant que j'en puis juger, eu égard aux circonstances locales du sol et du climat, je doute que notre population ait aucune raison d'avoir honte d'entreprendre une concurrence favorable avec les agriculteurs d'autres parties de ce continent.

La plupart de ceux qui désapprouvent le système de culture adopté ici, ou ne connaissent pas ou ne pèsent pas suffisamment les difficultés que nos cultivateurs ont à surmonter. Parmi celles-ci, la brièveté des saisons n'est pas la moindre. Quand, dans les années ordinaires, les semences commencent du 5 au 10 mai, et que les labours d'automne cessent vers le commencement de novembre, il y a bien peu de temps pour cultiver suffisamment; et à cela, en grande partie, est dû à la négligence apparente dans la culture. En même temps tout vrai qu'il soit qu'un blâme souvent injuste s'attache à notre mode de culture, il est également certain qu'on suit par une longue routine bien des procédés qu'il serait utile de faire disparaître. La coutume de semer la terre alternativement

chaque année, sans y mettre d'engrais, ou la mettre en prairie pour donner à la terre le temps de se réparer après avoir produit grain sur grain ; et celle de laisser croître les mauvaises herbes pour en faire du pâturage, au lieu de bons herbages, comptent parmi les plus mauvais traits de ce système. Pour obvier à ces défauts et à d'autres encore, on a recommandé de cultiver les racines ; mais il me semble que ceux qui ont donné cet avis n'ont pas suffisamment réfléchi à la difficulté de conserver la plupart des produits de cette espèce pendant nos longs hivers ; outre cela, toutes les terres ne sont pas propres à ces récoltes, et il faudrait des engrais pour obtenir un rapport suffisant ; pour obtenir ces engrais, il faudrait élever des bestiaux, et nos hivers entraînent trop de dépenses pour que leur éducation soit profitable. De fréquents labours seraient utiles pour détruire les mauvaises herbes et ameublir la terre, mais le temps manque pour le faire. Il est donc évident qu'il est plus facile de trouver à redire que de découvrir le remède aux maux que nous souffrons. Une longue expérience a engagé à adopter un système qui, sur le tout, a été trouvé le mieux adapté au climat et au sol que nous avons à traiter, et nous devrions plutôt, en appréciant le bon ou le mauvais effet du système que nous suivons, envisager le résultat plutôt que la recommandation attachée aux théories ou aux méthodes suivies dans d'autre pays dont les circonstances sont différentes du nôtre. Quoique généralement peu riches, la plupart des cultivateurs de cette partie de la province dont les terres sont passablement bonnes, sont à leur aise, ils vivent bien et avec contentement, et ceux qui sont laborieux et économes, même sur

les terres de qualité inférieure, manquent rarement d'acquérir de quoi vivre. J'en infère que leur culture doit ne pas être aussi mauvaise qu'on le représente, et je crois qu'ils n'ont que peu de chose à envier aux hommes de la même classe dans les autres pays. En disant cela, je ne prétends pas avancer qu'il n'y a pas d'amélioration à faire à notre système d'agriculture, je veux seulement faire voir qu'on l'a blâmé injustement en bien des points, et qu'il n'est pas aussi facile d'en introduire un nouveau que bien des personnes le croient.

Il est sans doute susceptible de bien des améliorations ; par exemple : lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des fumiers, il est très utile de recourir à la charrue des plantes vertes, telle que le blé-sarrasin et le trèfle, tant pour nettoyer la terre des mauvaises herbes, que pour la rendre plus productive ; et j'ai reconnu par ma propre expérience que, de semer des graines de plantes fourragères avec tous mes grains, avait eu l'effet de détruire les mauvaises herbes, de donner un meilleur pâturage à mes bestiaux, et, en même temps, d'améliorer le sol. Mes expériences ont engagé quelques-uns de mes voisins à en faire autant, et je ne doute pas que cet exemple ne se propage. De là on peut aisément inférer que de bonnes fermes-modèles, conduites par des hommes expérimentés et instruits, et suivant des principes d'économie, seraient de la plus grande utilité, en inculquant par l'exemple des méthodes de culture nouvelles et les plus approuvées, et en aidant à déraciner les routines anciennes et invétérées qu'il est si difficile de faire disparaître, comme on le sait, en tous pays.

Des sociétés d'agriculture conduites d'après des vues larges, sont d'excellents auxiliaires pour faire naître un esprit d'amélioration et de concurrence, et nos sociétés, telles qu'elles sont établies, bien que souvent dirigées dans un sens étroit et rétréci, ont fait quelque bien en créant de l'émulation parmi les concurrents pour les prix qui ont été offerts.

Je ne suis pas aussi sûr que les ouvrages d'agriculture élémentaires, distribués dans le pays et dans les écoles serviraient à grand'chose ; je doute même qu'ils seraient utiles, au moins jusqu'à ce qu'une classe supérieure d'instituteurs se répande davantage dans nos paroisses rurales. Ces livres ainsi que ceux de tout autre genre, seraient simplement appris de mémoire, et sans explication du sujet, parce que d'une part les instituteurs sont trop indolents, et que d'un autre côté, ce qui est souvent pis encore, ils sont trop ignorants pour faire les commentaires nécessaires pour inculquer ce qu'ils prétendent enseigner. Néanmoins, comme l'introduction de ces livres pourrait être utile, l'argent qu'on emploierait à en faire l'essai serait peut-être bien employé.

Quant à l'établissement des terres de la couronne, tout ce qu'il y a à faire est de les vendre à bas prix pour argent comptant, et de faire disparaître toutes difficultés dans les bureaux publics et les agences qui empêchent de les obtenir aussitôt qu'on les demande. La seule cause qui a jusqu'ici retardé leur établissement, consiste dans les entraves qu'y a mises le gouvernement.

Je viens de répondre aussi brièvement que possible

à l'ordre de renvoi que votre comité m'a fait l'honneur de me soumettre pour avoir mon avis ; je regrette seulement de n'avoir pas le moyen d'y répondre plus efficacement ; mais je le regrette d'autant moins que je suis convaincu que vous ne manquerez pas de renseignements provenant de meilleures sources que celles que je possède.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant et humble serviteur,

WM. BERCZY

A J. C. TACHÉ, écuyer,
Président du
Comité d'agriculture.

ST. THOMAS, C. E., 24 juin, 1850.

MESSIEURS,

La population d'origine française du Bas-Canada est tout-à-fait ignorante du système perfectionné d'agriculture, et en conséquence il faudra qu'il survienne de grands changements avant qu'elle l'apprenne ; malheureusement, le manque d'éducation chez la population rurale l'empêche d'acquérir ces connaissances par la lecture des journaux d'agriculture, et la non fréquentation des Européens et des Américains les prive des renseignements qu'ils pourraient obtenir par ce moyen.

Après avoir donné à ce sujet la plus sérieuse attention, je prends la liberté d'exprimer mon avis comme suit :—

Concéder les terres incultes gratuitement serait un mauvais système et ne réussirait point ; car cela empêcherait cet attachement local si nécessaire à l'agriculture qui est créé naturellement par l'achat. Je recommanderais de mettre un prix aux terres suivant leur valeur ; les termes de paiement devraient être faciles.

Les sociétés d'agriculture et les expositions ont fait beaucoup de bien dans tous les autres pays où elles existent ; et je suis persuadé qu'à la longue elles auront le même résultat dans le Bas-Canada, mais jusqu'ici leur effet n'a pas été suffisamment constaté.

Je pense aussi que l'établissement de fermes-moèles serait quelque bien, mais pour qu'elles fonctionnent bien il faudrait que les surintendants pussent exercer leur autorité sans égard aux parents des enfants confiés à leurs soins.

La distribution d'ouvrages sur l'agriculture dans les écoles sera fort utile, mais les séminaires et les écoles devraient enseigner l'agriculture comme une branche de leurs études.

J'ajouterai qu'à mon avis rien ne contribuera davantage aux progrès de la population agricole du Bas-Canada, que l'établissement de colons européens ou américains sur les terres incultes, en profondeur des seigneuries, et je suis persuadé que si nous pouvions venir à bout d'obtenir le grand chemin de fer d'Halifax, sa construction contribuerait plus aux progrès de l'agriculture que toutes les autres lois qui pourraient être passées par le parlement.

Notre population, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne peut pas acquérir les connaissances nécessaires par la lecture. Elle ne peut pas les obtenir non plus par la démonstration oculaire, parce qu'il ne reste pas de population européenne parmi elle, et faute de communications rapides et peu coûteuses, elle ne peut pas voyager, et est non seulement privée de plusieurs marchés pour ses produits, mais aussi de l'expérience des autres habitants parmi lesquels elle voyagerait naturellement pour vendre ses produits.

Les terres étant toutes usées pour avoir été épuisées en tirant toute la richesse sans jamais y rien mettre, c'est-à-dire pour avoir produit grain sur grain, il faudra naturellement des capitaux pour les améliorer, les travaux divers que nécessiterait la construction du chemin de fer les leur fournirait, et leur ouvrirait en même temps un marché à leurs portes pour la vente de leurs produits.

WILLIAM PATTON.

BOUCHERVILLE, 25 juin, 1850.

A messieurs les membres du comité d'agriculture
nommé pour s'enquérir de l'état de l'agriculture
dans le Bas-Canada,

MESSIEURS,

En réponse à votre lettre-circulaire, j'ai l'honneur de vous informer qu'un sujet d'une aussi vaste étendue que celui dont parle votre lettre-circulaire, ne

peut pas subir un long commentaire de ma part, à cause de mes connaissances qui sont très limitées.

Néanmoins, si le peu de pratique que je possède sur le sujet en question n'est pas le fruit de quelque récente découverte, ce sera au moins un témoignage de plus qui viendra à l'appui, et corroborera ce que peut-être beaucoup d'autres ont dû dire et disent encore tous les jours.

Touchant le système actuel, je puis vous dire avec certitude que son fonctionnement n'atteint pas du tout le but auquel il tend, et que non-seulement il n'a pas réussi dans son attente, mais qu'au contraire il n'a été propre qu'à promouvoir (au lieu de connaissances pratiques et théoriques,) des connaissances erronées et peu économiques pour la plupart, et aucun succès sur la science agricole.

Ainsi donc, MM. je n'ai nulle difficulté quant à moi d'acquiescer à l'échange d'un tel système pour tout autre quelconque, qui ne peut être que meilleur.

Maintenant, sans avoir une idée exacte des bons résultats que pourraient produire le plan projeté, je crois qu'il n'y a pas à hésiter un seul instant à opter en sa faveur ; il n'aura peut-être pas le mérite d'être aussi populaire que celui actuellement en force, mais je suis dans la plus ferme conviction que le résultat sera des plus heureux, s'il n'est pas entravé par de vains préjugés.

En définition, je conclus en faveur du principe des

fermes-modèles, et aussi nombreuses qu'il sera possible de les avoir.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-humble et obéissant servt.,
F. A. BOURDON.

ST. THOMAS, C. E., 26 juin, 1850.

MESSIEURS,

Conformément à votre demande, je vous transmets avec les présentes les réponses aux questions qui m'ont été soumises ; mais dans une enquête aussi importante, je considère qu'il est du devoir de chacun de fournir tous les renseignements qu'il possède, et en conséquence je commencerai par attirer votre attention sur la classe dont se compose principalement la population agricole du Bas-Canada.

Nos premiers colons de la vieille France n'étaient pas des agriculteurs, mais soit des pêcheurs ou des fils de bonnes familles, à qui des seigneuries furent concédées.

A leur arrivée dans le pays, les terres étaient riches, ainsi que c'est le cas pour toutes les terres nouvelles, vu la décomposition des matières végétales, et quoique les colons ne travaillassent que le tiers de l'année, avec leurs habitudes d'économie, la terre produisait beaucoup plus qu'ils ne consommaient ; les autres deux tiers de leur temps étaient passés à fumer, dan-

ser, suivre les cérémonies de l'église, et sur le chemin pour aller à l'église et au marché.

On ne songeait pas à s'instruire ; les enfants étaient élevés de la même manière, et néanmoins, sans améliorer leurs terres, elles rapportaient plus que suffisamment pour leurs familles.

Une autre génération survint, et ils commencent à se plaindre que les récoltes manquent et ne produisent pas autant qu'auparavant ; mais faute d'éducation, ils ne peuvent en deviner la cause, et malheureusement les seigneurs qui étaient réellement aussi intéressés que les habitants ne connaissaient pas l'agriculture et ne s'en occupaient pas.

Cela a continué jusqu'au point que toutes les terres possédées par les Canadiens d'origine française, sont tellement usées par la production de grains sur grains, qu'elles ne rapportent plus assez pour la subsistance de leurs familles, et que les propriétaires sont tous endettés.

Le domaine que je possède maintenant était dans un tel état quand je l'ai acheté, quoique vanté par tous les cultivateurs comme étant le plus productif du district, qu'il ne produisait pas assez pour payer la culture. Je l'ai depuis dix ans pendant lesquels je l'ai cultivé d'après le système de la rotation des récoltes ; et ma récolte de l'année dernière a été comme suit :

Il y avait cinquante arpens en culture, et j'en ai retiré 390 minots de blé, 400 minots d'avoine, 300 minots de navets, 100 minots de navets de Suède, 360

minots de patates, 10 minots d'orge et 2000 bottes de foin de prairie sèche.

Le blé a rapporté en moyenne $17\frac{1}{2}$ minots par minot de semence, 35 minots par l'arpent, pesant 62 lbs ; l'avoine a rapporté 13 pour 1, ou 45 minots par arpent, et a pesé 43 lbs. au minot. Je mentionne ceci afin de faire voir que nos terres peuvent produire autant que les meilleures terres de ce continent, si elles sont bien cultivées.

Comme nos terres sont usées, il faudra des moyens pour les améliorer, et si l'on introduisait des capitaux par la voie d'améliorations publiques, nous aurions quelque chance de pouvoir les améliorer.

Des communications rapides et faciles sont nécessaires. Par exemple, un de nos plus riches fermiers se rendra à Québec avec une charge de mouton de boucherie, 6 moutons. Il la vend à 6s. par mouton.....£1 16 0

Un jour pour aller, un jour pour traverser et vendre sa charge, deux jours pour revenir et laisser Québec.

Je calcule qu'un jour de travail d'un homme et d'un cheval sur sa terre vaut 5s.,
ce qui fait pour quatre jours,..... 1 0 0

£0 16 0

Il faut retrancher là-dessus ses dépenses pour lui et son cheval, au moins 5s. de plus, ensuite les péages des ponts, et la détérioration, etc.

En conséquence, nos agriculteurs élèvent et en-

graisent 6 moutons pour 2s. par carcasse ; or, comme ceci a lieu à 12 lieues de la ville, combien n'est pas pis pour ceux qui demeurent plus bas ? en effet tous nos produits passent de cette manière.

Les vieilles terres ne peuvent plus nourrir les habitants ; ils seront obligés de les abandonner, si l'on ne fait pas quelque chose sur une grande échelle pour introduire des capitaux ; à mon avis cela peut se faire par le grand chemin de fer qui fournira de l'ouvrage sur les lieux aux agriculteurs, un marché durant sa construction pour leurs produits, et le moyen de les convertir immédiatement en argent.

L'établissement de fermiers européens parmi nous.

L'ouverture et l'établissement des terres incultes, ce qui améliorerait le climat.

Et quand elle serait complétée, une voie de communication rapide et peu coûteuse à différents marchés. Toutes choses qui nous fourniraient les moyens d'améliorer nos terres, et l'intelligence nécessaire pour en profiter,

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obéissant et humble serviteur,

WILLIAM PATTON.

Aux messieurs du
Comité d'agriculture.

TROIS-PISTOLES, 27 juin, 1850.

A messieurs les membres du comité nommé pour s'enquérir de l'agriculture, etc.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre-circulaire du 14 courant, et je m'empresse de vous faire part de mes faibles lumières, heureux si mes quelques suggestions peuvent vous être utiles dans votre patriotique travail.

L'agriculture telle que pratiquée aujourd'hui dans le Bas-Canada, est routinière, languissante, et ne produit que de faibles résultats, quoiqu'elle exige des travaux considérables, vu le mauvais mode que l'on suit et les instruments peu avantageux que l'on emploie. Ce état de choses fait depuis longtemps désirer des changements majeurs dans notre manière de cultiver. La législature nous a bien, il est vrai, donné les moyens d'établir des sociétés d'agriculture, croyant sans doute que ces sociétés seraient un moyen d'encouragement et d'amélioration. Nous devons lui savoir bon gré pour cela ; mais ces sociétés n'ont pas atteint et n'atteindront jamais le but qu'on doit se proposer en législatant sur cette matière, lequel doit être de venir en aide à l'agriculteur peu fortuné, en lui offrant les moyens de recueillir beaucoup avec une moindre somme de temps et de travail ; et c'est ce que n'ont pas fait les sociétés. Leurs résultats, jusqu'à présent, ont été nuls ou à peu près. Les prix qui s'y distribuent tombent en partage, quelquefois, à un intrigant qui a réussi à tromper les juges. D'autres fois, et

c'est le plus souvent, c'est un cultivateur dans l'aisance qui remporte un prix pour lequel il ne s'est donné que le trouble de se rendre au concours. Et encore pour quels objets donne-t-on des prix ? pour les animaux les moins mauvais d'une race abâtardie et dégénérée. D'ailleurs, aucune amélioration dans le labourage, les engrais, l'assèchement, les ameublements, les instruments, etc. On ne s'occupe point de suggérer aux cultivateurs les moyens de rendre à la terre, par des engrais spéciaux et propres à chaque espèce de sol, la force et la vigueur que lui ont enlevées les moissons. Voilà ce qu'auraient dû faire les sociétés, et c'est ce qu'elles n'ont pas fait. Je puis en parler un peu avec connaissance de cause, car voilà trois ans que je suis secrétaire d'une d'elles. Cependant ces sociétés coûtent à la province environ £10,000 par an. Je crois donc qu'il serait plus sage d'abolir ces sociétés et de les remplacer par des fermes-modèles. Une dans chaque municipalité serait suffisante pour à présent. Ces fermes devraient être confiées à des agriculteurs habiles et intelligents, et si on ne peut se procurer de tels hommes ici, qu'on en fasse venir de la mère-patrie. Elles devraient être suffisantes pour faire vivre honorablement l'exploitateur. Cet homme devrait de plus être chargé d'enseigner l'agriculture théorique et pratique à un certain nombre de jeunes gens envoyés par les paroisses de la municipalité. Là, devraient se trouver tous les grains les plus utiles et les plus avantageux, des instruments agricoles les plus perfectionnés et les animaux les mieux appropriés à notre climat. Si ces dépenses sont trop fortes pour être encourues toutes dans la même année, que l'on y applique tous les ans l'argent que dépensent aujour-

d'hui les sociétés d'agriculture, et en peu de temps on verra des fermes-modèles disséminées sur toute la surface du pays.

Ces fermes seront un aiguillon puissant pour les agriculteurs canadiens, qui seront naturellement portés à adopter un mode de culture qu'ils verront si bien réussir chez les autres, car pour la génération actuelle c'est l'agriculture pratique qu'il faut, le temps de la théorie est passé, il faut quelque chose qui frappe les sens, qui parle aux yeux.

Je ne prétends pas cependant dire qu'il faille négliger l'enseignement théorique de l'agriculture ; au contraire, je suis bien d'avis que la dissémination de petits traités élémentaires d'agriculture dans les campagnes seraient d'un très grand avantage pour la génération croissante. Mais ces traités devraient être purement élémentaires et écrits aussi simplement et clairement que possible ; car s'ils sont trop remplis d'expressions techniques et de détails, ils seront inintelligibles pour un grand nombre, qui les mettront de côté. Ils devraient être répandus à aussi bas prix que possible, et si la diffusion en était faite *gratis*, ce serait beaucoup mieux. Ces livres devraient être les premiers mis entre les mains des enfants qui fréquentent les écoles, après l'abécédaire.

Si ce qui précède peut vous être de quelque secours, je m'estimerai heureux d'avoir contribué en quelque

chose à l'amélioration du sort d'une grande portion de mes compatriotes.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,

CHAS. T. DUBÉ.

TORONTO, 27 juin, 1850.

MONSIEUR,

En réponse à la lettre-circulaire que j'ai reçue ce jour de la part du comité sur l'agriculture dans le Bas-Canada, j'ai l'honneur de soumettre ce qui suit :—

D'après mes observations personnelles, je crois que la culture s'améliore dans le Bas-Canada, mais la marche en est lente, et il est indubitablement possible de l'activer beaucoup.

Les sommes de deniers publics accordées aux sociétés de comté et de district n'opèrent pas le bien qu'on devrait en attendre, non par manque de zèle de la part de ces sociétés, mais parce que le système est mauvais. L'on donne des prix à ce que l'on trouve de mieux à l'exposition, mais souvent les animaux, grains ou autres articles qui obtiennent ces prix sont très inférieurs.

L'on ne s'occupe pas de constater et de publier les circonstances et les méthodes qui ont accompagné les résultats. L'on n'encourage pas assez les expériences pratiques, ni l'introduction d'instruments perfectionnés. Les prix, dépensés souvent par ceux qui les

obtiennent, sans profiter aux progrès de l'agriculture, sont loin de couvrir en somme les frais et la perte de temps que coûtent les exhibitions. Si quelques comtés plus avancés font preuve de progrès, le défaut de rapports circonstanciés en limitent l'extension. Si ces exhibitions doivent être continuées, des améliorations radicales y sont indispensables. Je partage l'opinion de ceux qui préféreraient voir établir des fermes-modèles, je veux dire des écoles pratiques d'agriculture offrant, dans un rayon déterminé, des exemples à suivre adaptés à l'état et aux capitaux de la masse des cultivateurs. Ce plan exclut les expériences purement scientifiques ou conjecturales ; il exclut également un cours prolongé pour l'enseignement de la science agricole.

Ces deux derniers objets ne pourraient être mis en pratique que dans un établissement unique et central, vu que les frais seraient considérables et ne seraient couverts par aucuns profits.

M. David Handyside, de Chambly, m'a remis un projet de ferme-modèle, que j'ai beaucoup de plaisir à soumettre au comité. Je ne suis pas en état de décider de son applicabilité, mais je sais que M. Handyside y a mis beaucoup d'attention, qu'il a des connaissances étendues sur l'état de la culture dans nos campagnes, et ses vues m'ont paru patriotiques et désintéressées.

L'insuffisance des fossés et rigoles d'écoulement, le défaut de prairies artificielles, l'emploi de semence salie par les mauvaises graines sont au nombre des obstacles généraux qui retardent l'agriculture. Dans

les endroits nouvellement défrichés, l'époque tardive des semences par suite de quoi les grains gèlent l'automne, est une cause majeure de la pauvreté qui y règne souvent. Les nouveaux colons, au lieu de travailler pour autrui ou à faire de la potasse de bon printemps, devraient commencer par ensemercer leurs champs, et le faire bien, quand même ce devrait être en moindre étendue. La dissémination des connaissances en frais d'agriculture devra être l'un des premiers devoirs de ceux qui auront à s'occuper d'encourager cet art tant important. Le journal publié à Montréal séparément dans chaque langue par M. Evans, a rendu et continue de rendre de grands services. Il est de plus en plus apprécié. La difficulté des correspondances avec ceux auxquels il est envoyé et les frais de collection de la souscription sont cause que la publication en offre un déficit considérable, qui ne peut être comblé que par la continuation de l'allocation publique faite à la société d'agriculture du Bas-Canada, sous les auspices de laquelle ce journal est publié. Je recommande donc respectueusement que l'approbation de votre comité et de la législature soit donnée à la détermination de la société mentionnée plus haut, d'employer toutes ses ressources à la publication de ce journal, en attendant que des recettes plus abondantes parmi les cultivateurs la mettent à même de tenir une exposition provinciale.

A. N. MORIN.

J. P. LEPROHON, écr.,
Greffier du comité.

CHAMBLY, 18 avril, 1850.

A l'honorable
A. N. MORIN,
Montréal.

CHER MONSIEUR,

J'ai reçu à temps votre lettre du 26 du mois dernier, contenant les états des subventions accordées par la législature aux différentes sociétés d'agriculture du Bas-Canada. J'en parlerai à leur lieu dans cette communication.

Je vais maintenant vous présenter les détails d'une ferme-modèle, et je tâcherai de vous exposer la manière suivant laquelle elle devrait être conduite.

FERME-MODÈLE.

Etendue, cent cinquante arpents, dont cent en culture ; cinquante en bois, avec les édifices convenables, comme maison d'habitation, granges, étables, etc.

Côterait	£	500	0	0
Pour la monter en animaux, on propose les items suivants :—				
6 chevaux, chaque £15.....		90	0	0
1 étalon de race canadienne pour l'usage du comté.....		50	0	0
12 vaches à lait, 90s.....		54	0	0
1 taureau d'Ayrshire pour la métairie, aussi bien que pour l'usage du comté.....		25	0	0
50 moutons, demi-mérinos, à 10s.....		25	0	0
	£	244	0	0

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

6 harnais complets de charrette et char- rue, 80s.....		24	0	0
3 tomberéaux, 100s.....		15	0	0
2 charrues de fer, 120s.....		12	0	0
1 charrue à sous-sol, 120s.....		6	0	0
2 paires de herses, 50s.....		5	0	0
1 charrue à semoir, 100s.....		5	0	0
1 rouleau en chêne, 50s.....		2	10	0
2 faux, 10s.—12 faucilles, 15s.....		2	0	0
6 pioches, 15s.....				
12 pelles et bêches, 42s.—4 fourches à fumier, 16s.—4 fourches à foin, 10s.—4 rateaux, 5s.....		3	13	0
2 brouettes, 15s.....		1	10	0
1 moulin à battre.....		70	0	0

POUR LA LAITERIE.

1 presse à fromage.....£5	0	0		
1 baratte à beurre.....	2	10	0	
60 vases à lait en ferblanc, 2s.6d	7	10	6	
1 fourneau en brique.....	5	0	0	
		20	0	0
	166	13	0	410 13 0
A ajouter pour frais divers, clo- tures, etc.....			89	7 0
	£	1000	0	0

Je vais maintenant indiquer comment les 100 arpents devraient être distribués et semés la première année.

Je diviserais la terre en champs de 10 arpents chaque, que je désignerais sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Ils seront semés comme suit :—

No. 1.—Blé d'automne, avec fumier, graines de foin au printemps.

No. 2.—Blé du printemps, idem.

No. 3.—Orge.

No. 4.—Orge.

No. 5.—Avoine.

No. 6.—Mangel Wurtzel, avec fumier.

No. 7.—Fèves.

No. 8.—3 arpents en patates avec fumier, 7 en pois.

No. 9.—Pâturage, ce qui se trouverait sur la terre.

No. 10.—Pâturage.

Il faut maintenant donner un aperçu de la récolte probable d'après la distribution précédente.

No. 1.—10 arpents de blé d'automne, 25 minots par arpent,—250, à 4s. 6d.....	56	5	0
do 2.—10 arpents de blé du printemps, 14 minots, —140, à 4s.....	28	0	0
do 3 et 4.—20 arpents d'orge, 25 minots,—500 minots, à 2s.....	50	0	0
do 5.—10 arpents d'avoine, 25 minots,—250, à 1s.3d	15	12	6
do 6.—10 do mangel wurtzel 600,—6000.....			
do 7.—10 do fèves, 30 minots,—300, à 5s. 6d..	82	10	0
do 8.—7 do de pois, 30 minots,—210, à 2s.3d.	23	12	6
3 do de patates, 150 minots,—450, à 1s	22	10	0

PRODUITS DE LA LAITERIE.

Douze vaches, avec bon pâturage, et bonne nourriture durant l'hiver, au moyen des mangel wurtzel, comme ci-dessus et sans gaspillage, devraient produire, pendant dix mois de l'année, 7,200 gallons de lait, qui donneront :

2280 lbs. de fromage à 5d.	£60	0	0
1440 lbs. de beurre salé, à 7½d.	45	0	0
	£105		

Douze veaux élevés au petit lait de fromage et à l'herbe, vaudront, la première année, 25s. chaque £15

Douze cochons d'un an achetés maigres et de bonne race, pourraient être engraisés chaque année, avec le petit lait et déchets de la laiterie, pesant 250 lbs. chaque,—3000, à 25s.....£37 10 0

Moins, le prix d'achat, 20s. chaque.. 12 0 0
£25 145 0 0

Trois poulains valant, la première année, \$20..... 15 0 0

Le service de l'étalon pour 100 jumens à 20s. chacune 100 0 0

Le service du taureau pour 100 vaches à 2s. 6d. chacune..... 12 10 0

MOUTONS.

La toison de 50 moutons à 4 lbs. chaque,
 —200 lbs. à 1s. 8d.....£16 13 4

Cinquante agneaux de 5 mois, à 7s. 6d.. 18 15 0
35 8 4

£ 586 8 4

Je fais remarquer ici que comme nous sommes en automne, il faudra pourvoir à la nourriture pendant l'hiver, des animaux suivants :—

7 chevaux et juments.

13 (12 vaches et 1 taureau).

12 veaux.

3 poulains.

50 moutons.

12 cochons.

—
97.

Il sera parlé de leur nourriture plus loin.

DÉPENSES.	£	s.	d.	£	s.	d.
Premier laboureur, avec entretien, £20,	20	0	0			
sa femme aura le soin de la laiterie.	10	0	0			
Second laboureur, avec entretien.....	15	0	0			
Quatre apprentis, (canadiens s'il est possible,) qui serviront pendant deux ans, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 20,—à £6 0 0 chacun.....	24	0	0			
Une fille pour la laiterie, (canadienne)..	9	0	0			
630 minots d'avoine pour 7 chevaux, durant l'année, à 1s. 3d.....	39	7	6			
690 charges de fumier à acheter la 1ère année, à 6d. par charge.....	17	5	0			
Achat de semences, soit : £25 0 0	25	0	0			
<i>Porté en l'autre part.</i>				159	12	6

Rapporté d'autre part..... 159 12 6

NOURRITURE DES ENGAGES.

La nourriture sera composé comme suit,
pendant l'année :—

Déjeuner et souper ; farine d'avoine et
lait.

Dîner,—Viande et soupe, avec légumes
du jardin potager.

IL FAUDRA :

Cwt. quart. lbs.

45 et 2,—14 de farine d'avoine, à 7s.6d. 17 2 2

22 et 3,— 7 de bœuf et lard, à 37s. 4d. 42 1 8

639 gallons de lait, à 3d..... 7 19 9

104 minots de patates, à 1s..... 5 8 0

30 minots de blé mis en farine pour faire
du pain, à 4s..... 6 0 0

78 11 7

Ferrage des chevaux pendant l'année... 12 5 0

Détérioration des instruments d'agricul-
ture..... 10 0 0

260 9 1

Valeur de la récolte..... 586 8 4

Dépenses..... 260 9 1

325 19 3

De ce surplus de £325 19s. 3d. il faut
retrancher le revenu provenant de l'éta-
lon et du taureau dont ne jouirait pas le
fermier canadien.....£112 10 0

£213 9 3

Il reste une large marge pour le travail annuel du
fermier, outre que sa famille est bien nourrie et logée.

Je vais maintenant parler de la nourriture des 97

têtes de bétail, depuis le 1er novembre jusqu'au 30 avril.

Les 6000 minots de mangel wurtzel seront consommés comme suit :—

12 vaches et 1 taureau, 13 têtes de bétail,		
chacun.....	183 minots	2379
7 chevaux.....	46 “	322
12 veaux.....	46 “	552
3 poulains.....	46 “	138
50 moutons.....	46 “	2300
12 cochons, nourris à même la laiterie.		
97	Total, minots.	5691

Quant au fourrage, il ne manquera pas, si vous faites attention à la paille qui sera produite par,

20 arpents d'orge,
10 arpents d'avoine,
10 arpents de fèves,
7 arpents de pois.

47

Dans mon pays natal (l'Ecosse) ces fourrages sont considérés comme possédant des propriétés très nutritives pour les bestiaux, et les maintiendront en bon état.

Quant à l'important sujet des engrais, vous verrez facilement que les 97 têtes de bétail en produiront une grande quantité pendant l'hiver. Vous avez aussi la paille de vingt arpents de blé pour leur litière, ce qui augmentera considérablement le tas de fumier.

Avant d'en finir avec cette partie de mon sujet, j'attirerai votre attention sur les dix arpents de blé d'automne que j'ai recommandés. Je connais la répugnance que les cultivateurs du Bas-Canada ont pour ce genre de produit, mais j'ai une parfaite confiance dans le blé d'automne pour l'avoir cultivé moi-même avec succès.

En 1825, j'étais intéressé dans une ferme de 300 arpents située dans la paroisse de la Longue-Pointe, et désirant introduire le système écossais de semer du blé d'automne auquel j'avais été habitué dans ma jeunesse, je me décidai à en faire l'expérience en opposition directe avec l'avis d'un ancien et respectable fermier écossais, rempli de préjugés, qui reconnaissait n'en avoir jamais fait l'essai, et assurait fermement que la récolte manquerait ; sans hésitation, je cultivai, dans le mois d'août, deux champs adjacents de 10 arpents. Je les labourai deux fois, les traitant de la même manière ; j'en semai un, le 15 septembre, et après l'avoir hersé, j'y fis passer un pesant rouleau. Je semai l'autre le printemps suivant, vers le 15 mai, en le soignant de la même manière ; et quand la récolte survint, j'obtins les résultats suivants :—

Blé d'automne, 30 minots par arpent, 65lbs.

Blé du printemps, 14 “ “ 60lbs.

On me demandera quel hiver nous avons eu ? Je réponds, un hiver ordinaire.

Je demanderai aux hommes préjugés du Bas-Canada comment il se fait que les fermiers du Haut-Canada réussissent presque toujours avec leur blé

d'automne ? Ils ont presque autant de neige, et nous savons tous que la neige est le grand protecteur.

Que le Bas-Canada se défasse de tous ses préjugés et suive les méthodes nouvelles, cela tournera à son avantage.

Je suis d'avis, d'après une longue observation, que le cultivateur canadien-français s'efforce de cultiver plus grand de terre qu'il n'en a le moyen. La conséquence est que ses travaux sont mal faits, et que la terre, ainsi qu'on doit s'y attendre, ne produit que de misérables récoltes.

Si les habitants (je parle en général) se contentaient de cultiver 50 arpents de terre, il deviendraient meilleurs agriculteurs avec le temps et pourraient se procurer toutes les aisances de la vie ; et en peu d'années, ils se débarrasseraient de la plaie qui les dévore, les dettes aux marchands de campagne, dont bien peu d'entr'eux sont exempts, et qui ont produit beaucoup de misère dans tout le Bas-Canada. A ce propos, je me suis souvent étonné qu'un habitant pût être endetté ; économe, frugal à l'extrême, on nous dit cependant qu'il ne peut faire face à ses engagements. Comment cela se fait-il ? Je répondrai, et à vous, canadiens pour qui j'ai le plus grand respect, j'exprimerai franchement mes sentiments.

Dans sa condition actuelle, privé du bienfait suprême de l'éducation, l'habitant est dégradé et négligé ; il a de bons talents naturels ; guidé et encouragé, il deviendrait bientôt un membre utile de la société et y prendrait la place qui lui appartient.

Pendant une longue résidence de trente ans dans ce pays, la nature de mes occupations m'a mis en contact avec l'agriculture canadienne, et je le dis avec regret, j'ai suivi le déclin graduel de sa prospérité, en même temps que je m'étonnais de ne pas voir durant cette longue période un seul membre de la législature prendre le moindre intérêt au sujet sur lequel je vous écris. Il aurait été utile pour ce pays que les représentants du peuple eussent donné plus d'attention à cet intéressant et important objet, mais il n'est jamais trop tard pour faire le bien ; établissez des fermes-modèles dans tout le pays ; la dépense est insignifiante au point de vue législatif ; et vous pouvez être assuré qu'il en résultera beaucoup de bien.

A propos de l'encouragement donné par la législature, qu'il me soit permis de me reprendre, parce que j'ai maintenant sous les yeux votre lettre du 26 du mois dernier, dont j'ai déjà accusé la réception, et qui contient des états des subventions accordées aux sociétés d'agriculture du Bas-Canada pour l'année 1847, le dernier rapport qu'il ait été possible de se procurer ; leur montant est de £4579 12s. 3d. courant, c'est fort bien, mais je mets en doute le bien qui est résulté de cette dépense.

Les diverses expositions ont pu amuser les spectateurs et réjouir les compétiteurs heureux ; mais en définitive, je le demande, les races d'animaux ont-elles été améliorées, ou indiquent-elles quelque progrès dans l'agriculture en général ? dans cette section du pays, je réponds humblement, non.

J'ai eu l'occasion d'assister à une ou deux exposi-

tions, et après examen, j'ai trouvé quelques chevaux, des vaches, des échantillons de pois et de maïs ; mais je n'y ai vu ni blé, ni orge, avoine, bœufs, cochons, non plus que ces racines si utiles pour la nourriture des animaux pendant l'hiver, et dont ce pays est si déplorablement dépourvu ; en un mot, il me paraît que les sommes données en prix à beaucoup de ces expositions excèdent la valeur de tous les articles exposés, et il a été admis que les fermes de plusieurs des compétiteurs heureux étaient dans le plus mauvais ordre. Je connais bien toute l'importance de ce genre d'encouragement, et je suis convaincu que l'intention de la législature était bonne, mais soyez assuré que le but désiré n'a pas été atteint.

Comme sans doute ces subventions seront continuées, je vous ferai remarquer que les résultats seraient bien heureux si les prix étaient donnés seulement à ceux dont les fermes sont conduites avec soin et dont les bâtiments sont en bon ordre, qui ont abondamment de fourrages pour leurs animaux durant l'hiver ; en un mot à ceux qui savent maintenir l'ordre et le confort dans chaque cercle domestique ; si l'on suivait ces simples règles, on verrait pour un temps moins de compétiteurs à la vérité ; mais on aurait un bienfait beaucoup plus important, savoir : l'industrie, l'émulation et le bien-être ; je soumets ces suggestions à votre sérieuse considération.

Comme preuve du manque de fourrages pour les animaux pendant l'hiver, je puis dire, sans crainte d'être contredit, qu'autour de ce village, dans un rayon de six milles, où je vais ordinairement me promener, vous verrez dans les cours des habitants un ou deux

chevaux, quelques vaches, veaux, poulains, moutons et cochons, tous dans le plus mauvais état; le petit nombre qui peut acheter du foin est obligé de le faire venir de loin, et on le paie maintenant 40 chelins les cent bottes. Bien plus, je ne crains pas de dire avec autant de vérité que depuis le bassin de Chambly jusqu'à l'embouchure de la rivière Richelieu à Sorel, et des deux côtés de cette rivière, en y comprenant les concessions, jusqu'au St. Laurent au nord, et la rivière St. François au sud, ce même état déplorable existe à peu d'exceptions près. Je me contenterai de dire, à l'appui de cette assertion, qu'un homme très respectable d'une paroisse voisine fait venir en ce moment du foin de 12 milles de distance. A ma connaissance, il a dépensé beaucoup d'argent pour l'avancement de l'agriculture, et néanmoins il se trouve qu'il est incapable de tirer de son propre fonds le fourrage nécessaire pour nourrir le petit troupeau qu'il garde. La distance d'où il est obligé de faire venir sa provision est une preuve convaincante du misérable état des cultivateurs canadiens-français dans cette partie de la province.

Cela seul m'engage à profiter de votre influence pour attirer l'attention des membres de la chambre basse plus qu'elle ne l'a été jusqu'ici à cet objet important.

Si la législature jugeait à propos de faire des appropriations pour établir des fermes-modèles, et j'ai lieu d'espérer qu'il sera fait quelque chose pour cela durant cette session, je recommanderai que comme il sera nécessaire de nommer des individus respectables pour surveiller ces fermes, ils soient tenus de les visi-

ter au moins une fois chaque semaine, afin que les engagés sachent qu'on a l'œil sur eux. Le surintendant devrait être également obligé de tenir des registres de compte et dresser des tableaux indiquant la manière dont sont dirigés les fermes qu'il surveille. Les comptes devraient également contenir un exposé en détail de toutes les dépenses et recettes, en un mot, être un compte courant indiquant les profits et les pertes résultant de l'entreprise ; ces pièces devraient s'étendre jusqu'au trente avril de chaque année, afin d'être soumises à la législature comme preuve du bien que j'espère en voir résulter.

Les personnes chargées des fermes devraient être payées honnêtement pour leurs services ; et pour s'assurer de leur vigilance, qu'on leur donne un intérêt libéral dans les produits de la ferme qui, si elle est bien conduite, donnera un surplus suffisant pour récompenser tous ceux qui consentiraient à s'en charger.

D'un autre côté, si même la législature attachait des salaires fixes à ces emplois, je crains qu'on n'en obtiendrait pas autant de bien, et en toute probabilité, il y aurait de la perte pour le pays. Que chaque entreprise paie ses propres dépenses et réalise par soi-même le bien qu'on en attend, et nous pourrions espérer dans leur succès ; mais soyez sûr que c'est le seul moyen.

Je crains de vous avoir déjà retenu trop longtemps, mais je réclame votre indulgence pour adresser par votre intermédiaire quelques mots à nos jeunes canadiens-français de la classe supérieure ; il est très

regrettable que jusqu'ici ils n'aient montré aucun goût pour la noble profession de l'agriculture. S'ils s'y étaient livrés depuis des années, leur bon exemple aurait eu un puissant effet pour inspirer des habitudes industrielles aux habitants canadiens; et aujourd'hui les choses se présenteraient sous un aspect bien différent de ce qui existe dans toutes les paroisses canadiennes. Néanmoins, espérons qu'à cet égard il se fera un changement pour le mieux. Sans les offenser, je leur recommanderais d'aller se fixer dans les campagnes où un grand nombre d'entre eux ont de grandes propriétés, et de se livrer à des exploitations agricoles qui, en définitive, seraient utiles à eux-mêmes et de bon exemple pour les habitants qui, je n'en doute pas, les regarderaient comme leurs modèles.

Ces recommandations m'ont été inspirées par le vif intérêt que j'ai toujours ressenti et que j'aurai toujours pour l'amélioration de la condition de l'habitant canadien.

Je demeure, cher monsieur,

Très sincèrement, votre, etc.,

(Signé,) DAVID HANDYSIDE.

MONTREAL, 19 juin, 1850.

MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, j'ai signalé la nécessité d'obtenir des renseignements statistiques sur l'agriculture en Canada, dans le but de constater les produits annuels du pays et le véritable état de l'agriculture; pensant que c'était là le mode le plus convenable à

adopter pour introduire les améliorations les plus essentielles.

En 1842, lorsque j'étais éditeur du *British American Cultivator*, je publiai une série de questions que je désirais transmettre aux membres du clergé de diverses paroisses, en les priant de vouloir bien y répondre, autant que faire se pourrait. J'avais déjà attiré l'attention de lord Sydenham sur le sujet, par une lettre, lorsqu'il était gouverneur général ; mais il ne fit aucune attention à ma lettre.

Voici quelques-unes des questions auxquelles je fais allusion avec quelques légers changements et additions. Le recensement fait l'année dernière, comprend ou plutôt répond à plusieurs de ces questions ; mais il me semble qu'il y a plusieurs omissions importantes dans l'acte du recensement, en ce qui se rapporte à la statistique agricole.

QUESTIONS.

- 1.—Nom de la paroisse.
- 2.—Etendue en arpents, aussi près que possible.
- 3.—Nombre et grandeur des fermes.
- 4.—Nature et qualités du sol en général.
- 5.—Nature du sous-sol.
- 6.—Etat des dessèchements en général.
- 7.—Nombre d'arpents de terre labourable.
- 8.—Rotation ordinaire des récoltes, et systèmes de culture et d'engrais pour chaque récolte.

9.—Si le sarclage des récoltes est pratiqué généralement ; quelles sont les mauvaises herbes qui se trouvent le plus souvent ; et sont-elles en assez grand nombre pour être nuisibles.

10.—Le nombre d'arpents en prairies.

11.—Le nombre d'arpents en pâturage ; la qualité des pâturages ; quelle proportion a été en culture ; les mauvaises herbes sont-elles régulièrement coupées, ou les laisse-t-on venir à graine. Comment les troupeaux sont-ils abreuvés ; y a-t-il des arbres pour donner de l'ombre, des haies ou quelque autre ombrage.

12.—Le nombre d'arpents non cultivés mais occupés ; quelle est la proportion susceptible de culture ; quelle partie est couverte d'arbres, ou autrement ; quelle est la valeur du bois, ou est conservé pour l'usage du cultivateur.

13.—Le nombre d'arpents de terre non occupés, sa qualité ; si elle est propre aux établissements et à la culture ; et à quelles conditions on peut l'obtenir pour l'occuper ou s'y établir.

14.—La quantité moyenne du foin pour chaque arpent de prairie artificielle, et de prairie naturelle. Le foin est-il généralement bien récolté ; sème-t-on beaucoup de graine de trèfle et d'autres fourrages.

15.—Le nombre d'arpents semés en blé ; et la quantité par arpent, de blé, seigle, orge, avoine, blé-sarrazin, pois, fèves, maïs et autres grains non énumérés, pour l'année dernière, également la qualité des échantillons de chaque espèce ; s'ils sont nets et non-mêlés.

16.—Quelles sont les variétés de blé cultivé, en quel temps est-il semé généralement. Les récoltes sont-elles exposées à être mangées par la mouche. Vaut-il mieux semer tard que de bonne heure. Les récoltes sont-elles faites à temps et bien engrangées ; comment les grains sont-ils coupés et traités jusqu'à ce qu'ils soient engrangés.

17.—Cultive-t-on le houblon ; combien d'arpents y sont consacrés, et quel est le produit.

18.—Combien d'arpents en patates ; comment les cultive-t-on ; quel est l'engrais ; et comment l'applique-t-on, sujette à la maladie, la semence ou la récolte. Quelles variétés cultive-t-on, et quelles sont les variétés les plus exposées à la maladie. En quel temps sont-elles mises en terre. Quel est le produit par arpent.

19.—Le nombre d'arpent en légumes ; comment sont-ils cultivés. Quelles sont les espèces, quel est le produit de chaque arpent, et comment la récolte est-elle employée.

20.—Le nombre d'arpents en jachères. Quel est le mode d'exécution, et quand le commence-t-on ; quelle est la qualité du sol. Les labours d'été sont-ils avantageux au sol, et quelles sont les récoltes que l'on obtient ensuite.

21.—Le nombre des chevaux employés à l'agriculture. Les mâles sont-ils généralement coupés.

22.—Le nombre des juments employées au travail ou tenues comme juments poulinières ; et quel soin l'on donne à élever une bonne race de chevaux, de

race pure canadienne, ou d'autres races ; et quelle race est estimée la meilleure et la plus profitable.

23.—Le nombre de bœufs de travail ; à quoi les emploie-t-on, et les estime-t-on meilleurs que les chevaux pour le travail, et de plus facile entretien ; à quel âge les vend-on et en quel état.

24.—Le nombre des bœufs annuellement engraisés dans les herbages, et de ceux qui sont engraisés dans l'étable. Distinguant chaque espèce, jusqu'à quel point sont-ils engraisés de chaque manière, et combien faut-il de temps pour les engraisser ; quelle nourriture leur donne-t-on dans l'étable ; quel poids leur donne-t-on pour les vendre au boucher ; ceux qui sont engraisés dans les herbages sont-ils régulièrement châtrés en bas âge. Sont-ce des bœufs qui ont travaillé qui sont engraisés, et jusqu'à quel âge garde-t-on les bœufs qui sont vendus après avoir été engraisés, soit à l'herbe, soit à l'étable.

25.—Le nombre des vaches à lait ; et de quelle race sont-elles, soit canadienne pure, ou mêlée, ou autres races ; quelles sont considérées les meilleures et conviennent le mieux. Quelle quantité de lait donnent-elles en moyenne chaque jour ; et quelle quantité de lait faut-il pour produire une livre de beurre pour chaque race.

26.—Le nombre de veaux destinés à l'élève ou à la boucherie. Combien de mâles et de femelles conserve-t-on pour l'élève. Les veaux mâles sont-ils châtrés, et à quel âge. Les veaux sont-ils nourris par les vaches ou sevrés, et dans ce dernier cas, leur

donne-t-on exclusivement du lait, ou quel autre aliment.

27.—Le nombre de moutons de la variété à laine longue, leur qualité, le poids moyen du mouton rendu à sa taille et gras. Le poids de la toison, valeur par livre de laine ; et leur vente.

28.—Le nombre de moutons de la variété à laine courte, leur qualité. Le poids de la toison, et leur vente.

29.—Le nombre d'agneaux élevés chaque année, et ceux qui sont mis à la boucherie ; valeur de ces derniers quand ils sont vendus. Le nombre moyen par cent de ceux qui meurent avant d'être sevrés. Les petits béliers sont-ils châtrés avant d'être sevrés, ou quand.

30.—Le nombre des moutons de toute descriptions tondus chaque année, la race, qualité et valeur des moutons généralement ; quelle race est la plus estimée ; comment sont-ils tenus en été et en hiver ; quant à la nourriture, sont ils pâturés avec d'autres animaux durant l'été.

31.—Le nombre de cochons engraisés chaque année, avec quoi les engraisse-t-on généralement ; leur âge et poids moyen, quelles sont les races les plus estimées, quelle proportion les cultivateurs vendent-ils, quel prix pour cent livre serait considéré comme une bonne rémunération.

32.—Quelle quantité de beurre et de fromage fait-on chaque année ; les laiteries sont-elles bonnes et bien appropriées ; et le beurre et le fromage de bonne qua-

lité, de quelle manière en dispose-t-on, et à quels prix.

33.—Quelle est la mortalité parmi les animaux chaque année, chevaux, bestiaux, moutons et cochons, quelles sont les maladies régnantes, et les causes supposées ; sont-ils soignés par des vétérinaires, et les remèdes sont-ils bien appliqués.

34.—Quel est l'état des chemins, et comment sont ils entretenus.

35.—Quel est l'état des communications par eau, s'il en existe ; pourraient-elles être utilisées et comment.

36.—Quel est l'état des maisons de ferme, et des bâtiments, sont-ils bons et convenables généralement.

37.—Quel est l'état des clôtures ; quels sont les matériaux employés.

38.—Quel est le salaire des engagés et journaliers de toute espèce, et le nombre de ceux qui sont employés par les cultivateurs ; sont-ils capables ou non ; peut-on s'en procurer pour la culture dans tous les temps où il en est besoin, comme laboureurs ou pour d'autres ouvrages.

39.—Dites si l'on s'occupe de manufactures domestiques, quelles sont-elles, leur importance, et la valeur des objets manufacturés annuellement ; également, le nombre des personnes à gages qu'on y emploie, leurs salaires, et si elles ne sont pas à gages, ce qu'elles pourraient gagner par leur travail.

40.—Donnez tous les autres renseignements utiles qui peuvent faire connaître l'état véritable de l'agriculture dans la paroisse, et particulièrement en ce qui regarde les capitaux et le manque de capitaux.

41.—Supposez-vous que l'établissement de fermes-modèles, dans chaque comté, serait propre à accélérer les progrès de l'agriculture, si elles étaient bien dirigées.

42.—Supposez vous que l'introduction de bons livres d'agriculture qui seraient lus dans les écoles communes par les enfants de la population rurale serait avantageuse.

43.—De quelle description d'instruments d'agriculture se sert-on généralement ; sont-ils en grand nombre et bien adaptés aux usages auxquels on les emploie.

44.—Quelle est votre opinion sur les avantages que les sociétés d'agriculture de comté procurent à l'agriculture dans votre paroisse.

45.—Considérez-vous qu'il soit possible d'introduire dans le système actuel d'agriculture, tel que suivi dans votre paroisse, des améliorations qui augmenteraient considérablement le produit annuel ; et quel moyen proposez-vous pour réaliser le plus facilement ces améliorations.

Respectueusement soumis,

WM. EVANS.

Réponses aux questions précédentes extraites de celles qui ont été soumises par le secrétaire de la société d'agriculture du Bas-Canada, dans le dernier numéro (le numéro de juillet) du Journal d'Agriculture.

MESSIEURS,

Je ne puis répondre avec précision à la première et aux quatre questions précédentes, et je laisserai d'autres y répondre. A la 6me question, relative aux desséchements en général, je répondrai que je n'ai jamais vu en Canada une terre égouttée de la manière que je crois être nécessaire, même par rapport aux fossés découverts. En général, les fossés ne sont pas bien faits ni suffisants pour faire écouler les eaux superflues. Les fossés principaux ne sont pas assez grands ni creusés suffisamment pour écouler les eaux avec assez de rapidité des égoûts secondaires ; et il est très important que l'eau s'écoule rapidement de dessus les terres. Le pays est plat généralement, et à moins que les fossés ne soient creusés beaucoup plus bas ou plus profonds que les égoûts secondaires, l'écoulement des eaux sera trop lent, et la terre est saturée d'humidité jusqu'à ce qu'elle soit séchée par le soleil ; et c'est pour cette raison que le sol se durcit. Je suis persuadé qu'un système de dessèchement perfectionné suffisant pour égoutter nos terres, doublerait le produit de nos terres. Les terres qui ne sont pas suffisamment égouttées ne peuvent être cultivées convenablement ni avec avantage pour aucune récolte. Les desséchements sont plus nécessaires ici qu'en Angleterre. Je sais que certaines personnes sont d'un avis différent parce que

nous avons beaucoup de chaleur et de sécheresse en été. Mais c'est une grande erreur de supposer que les eaux stagnantes qui restent dans le sol sont avantageuses à la terre dans les étés secs et chauds. Tout cultivateur peut s'en convaincre en examinant les récoltes qui croissent sur les parties de sa terre qui ne sont pas suffisamment égouttées, et en les comparant avec celles qui sont bien égouttées dans les étés les plus secs, nous voyons que ces dernières donneront une bonne récolte tandis que les premières ne produiront presque rien. Un autre défaut dans notre manière de faire les fossés est qu'ils sont taillés perpendiculairement et que la terre qu'on en tire est entassée sur le bord. Il s'ensuit que les parties du terrain qui bordent les fossés sont les plus élevées au lieu d'être les plus basses comme elles le devraient toujours. Les fossés étant mal faits, la terre y déboule par l'effet des pluies et de la gelée, et au printemps, alors que les fossés sont les plus nécessaires, ils sont presque inutilisés à raison de la terre des bords qui les remplit. Les bords ou berges des fossés sont minés par l'eau qui s'y rend, et la terre encombre le fond du fossé, ou tombe des bords. Les bords des fossés devraient toujours être très inclinés, et pour chaque pied de profondeur, ils devraient avoir deux pieds de largeur en haut, et tout fossé de moins de quatre pieds de profondeur n'a pas besoin d'être plus large au fond que la bêche. Quand il y a une grande quantité d'eau à écouler, et que les fossés sont larges et profonds, le fond peut être plus large, mais il est bien rare qu'il soit nécessaire qu'il ait plus de douze à dix-huit pouces de largeur. Un fossé dont les bords sont inclinés, enlève mieux les eaux que celui qui les a perpendiculaires,

chaque particule de terre qu'on tire des fossés en les creusant peut être employée à une destination utile, soit pour faire des engrais, pour remplir les endroits bas, et pour répandre sur des terrains de nature différente, application qui leur ferait plus de bien que le fumier. Ce serait un grand perfectionnement que de faire disparaître les bords soulevés des fossés, et on serait bien payé de ses peines. Il serait bon d'incliner les bords des fossés de travers sur les terres, de manière à ce que la charrue pût passer par-dessus, au moins que l'eau n'y coule constamment; faits de cette manière ils seraient plus faciles à entretenir par un simple canal tenu libre, de la largeur d'une bêche. Il pourrait pousser de l'herbe sur toutes les parties du fossé, excepté le petit canal. Quand il y a une grande quantité d'eau, l'écoulement en sera facilité par la largeur du fossé, et subséquemment le petit canal dans le centre serait suffisant, et il n'y aurait pas de perte. Les dépenses premières pour faire les fossés d'une bonne forme excéderaient peut-être le coût des fossés ordinaires, mais ce surcroit de dépenses serait amplement compensé par l'égouttage supérieur de la terre et la facilité d'entretenir les fossés. Les bords des fossés, comme ils sont faits maintenant, sont beaucoup plus élevés que le terrain adjacent, au lieu d'être plus bas comme ils le devraient. Il y a un grand nombre de petites rivières et de cours d'eau qui auraient besoin d'être débarrassés des obstructions qui arrêtent l'eau et font beaucoup de tort aux terres qu'ils traversent. J'ai vu plusieurs de ces cours d'eau qu'on nettoierait pour une bagatelle, mais comme plusieurs personnes profiteraient de cette amélioration, elle est totalement négligée, parce que tous

les intéressés ne se réunissent pas pour faire les travaux nécessaires. En Angleterre la législature a fait des prêts considérables à des propriétaires pour des dessèchements et d'autres améliorations, et cela se fait actuellement dans cette session du parlement britannique, à des conditions très favorables. Ces prêts se font dans un pays où de grands capitaux sont déjà employés à l'agriculture. Quelques-unes des meilleures terres du Canada sont incultes faute d'être desséchées. Les terres argileuses en particulier, qui demandent à être égouttées, pourraient produire d'immenses récoltes si elles l'étaient. La culture et les engrais sont parfaitement inutiles quand on les applique à des terres non égouttées ; et je suis convaincu qu'il n'y a pas beaucoup de fermes en Canada qui le soient complètement. Je me suis étendu longuement sur ce sujet, parce que l'égouttage des terres doit précéder toute tentative qui auraient pour but de perfectionner l'agriculture du pays.

7c. Je n'entreprendrai pas d'y répondre.

8e. Succession ordinaire des récoltes, et mode de culture, et engrais pour chaque produit ; je puis répondre sur ces points, mais pas aussi complètement qu'il serait nécessaire.

La coutume la plus généralement suivie dans le Bas-Canada par les canadiens-français, est de diviser les terres cultivables en deux parties, qui sont semées alternativement sans semer de graines de foin sur la moitié qui doit être en pâturage chaque année. Le fumier de la basse-cour est souvent placé sur une petite partie du pâturage dans le mois de juillet, et lais-

sé en tas, sans être répandu sur la terre jusqu'au labourage d'automne, ou on l'étend pour l'enterrer avec la charrue. J'ai souvent vu mettre de cette manière sur un ou deux arpents une quantité de fumier qui suffirait pour fumer dix arpents ou davantage ; tandis qu'on n'en met pas du tout sur ces dix arpents, quoiqu'ils en aient autant besoin que les endroits où on en met beaucoup plus qu'il n'en faut. Le fumier est ainsi gaspillé sur la plupart des fermes. Dans la cour il perd une grande partie de ses propriétés utiles ; il est ensuite transporté dans le champ où il reste en tas exposé à un soleil brûlant dans la saison la plus chaude et la plus desséchante de l'année. Il doit perdre par là plus des trois quarts de sa valeur. Les terres qui ont été laissées en pâturage sont généralement labourées une fois dans l'automne et semées le printemps suivant en blé, pois ou avoine. Le labourage peut être exécuté de manière à retourner la terre, mais il est rarement fait suivant les règles. Les sillons ne sont pas droits, et les raies ne sont pas bien tracées ni nettoyées pour l'écoulement des eaux. Le fond des raies devraient toujours être plus bas que la terre labourée, des sillons afin que l'eau s'écoule des planches ; autrement l'eau se logera sous les levées des sillons qui forment les planches. En passant la charrue une fois dans chaque raie après que la terre est retournée, on aura une raie profonde qui égouttera complètement les planches, si elle a un débouché convenable. Le manque d'attention à tous ces points est un des grands défauts du labourage des Canadiens, et est cause que la terre est tellement saturée d'humidité dans le temps des semences. Il serait facile de remédier à ces défauts, si les cultivateurs prenaient le

temps de faire l'ouvrage. Ce n'est pas un défaut sur lequel on puisse se méprendre, il est évident aux yeux de tous ceux qui veulent examiner la matière. Si le fond de la raie n'est pas positivement plus bas que les sillons du bord de la planche, il sera impossible que l'eau s'écoule, elle reste au fond des sillons au détriment du sol et de la récolte. J'admets qu'avec ce système on obtient souvent de bonnes récoltes, mais certainement que ce n'est que dans les terres de la meilleure qualité, et qui donneraient de meilleures récoltes encore, si elles étaient bien cultivées. On ne voit rien qui ressemble à un système régulier de rotation, qui est si nécessaire à la bonne culture. La terre se repose et estensemencée alternativement tous les deux ans, après avoir subi la simple préparation d'un labour et d'un hersage pour enterrer les semences au printemps. Si ce système était suivi dans les îles britanniques, ils ne récolteraient pas le cinquième de ce que retirent maintenant les bons cultivateurs dans ces pays avec un meilleur système de culture. Certaines personnes peuvent penser que les systèmes d'agriculture perfectionnés ne conviendraient pas dans le Bas-Canada; mais il n'y a aucun doute que bien des améliorations sont nécessaires dans notre mode de culture, et qu'on pourrait les introduire avec avantage pour le cultivateur et le pays en général.

3. Sarclage des récoltes, etc.

A cette question, je réponds que le sarclage des récoltes est très négligé généralement, et que les herbes nuisibles existent en grand nombre à cause de la culture défectueuse et l'absence de toute rotation dans les récoltes. Il faudrait des labours d'été pour extir-

per le chardon, la moutarde sauvage, la fausse camomille, la marguerite, le pois sauvage, la folle-avoine, et l'armoise ou herbe St. Jean, qui sont les mauvaises herbes les plus communes et les plus nuisibles; mais il y en a bien d'autres qui font du tort; le chiendent se trouve partout, et on ne fait presque rien pour l'arracher ou le détruire. En conséquence, on le trouve dans tous les champs ensemencés, et dans le foin quand il est semé de graine. Il est presque impossible de s'en débarrasser, excepté par des labours d'été bien exécutés quand les racines sont hersées à la surface et ôtées à la main. Dans le Bas-Canada, une grande partie des propriétés nutritives du sol est absorbée par des plantes inutiles, et on ne prend aucun moyen pour les extirper. Au contraire, notre système de culture tend à en augmenter le nombre chaque année et à les rendre plus nuisibles au cultivateur. Quand on les laisse mûrir, leurs graines se répandent dans les champs avec le fumier, et mêlés avec les semences que le fermier plante, où elles tombent des plantes à mesure qu'elles mûrissent dans les champs.

11. Pâturages. Les pâturages sont généralement maigres, comparés à ceux des îles britanniques. J'ai vu quelques bons pâturages dans le Bas-Canada, quand ils avaient été bien cultivés. C'est un grand tort de mettre les terres en prairie quand elles sont épuisées, et sans graines de foin ou de trèfle pour pâturage. Elles ne peuvent produire de bon pâturage pour les animaux, particulièrement quand elles sont labourées avant d'être couvertes d'herbages naturels, ou n'ont pas le temps d'être engraisées par le fumier des animaux pâturés. Si on laissait les terres en

herbe pendant plusieurs années, elles feraient de bons pâturages, quand même elles seraient mises en prairies épuisées et sans trèfle ou autres graines de foin. En empêchant les mauvaises herbes de pousser, les terres se couvriraient bientôt d'herbages naturels, et s'amélioreraient comme pâturages. Il y a souvent des cours d'eau qui sont bien les meilleurs pour les bestiaux. Néanmoins les puits sont communs et suffiraient si on en tirait constamment de l'eau pour les animaux. Quand on fait des mares, l'eau devient souvent mauvaise et pleine de toutes sortes d'insectes et de vermine, et l'eau est impropre pour les animaux. Dans beaucoup de localités, l'ombre manque pour les animaux faute d'arbres et de haies vives. Bien des habitants n'ont pas laissé un arbre sur leurs terres, et ils ne font rien pour y suppléer en plantant des arbres. La destruction de tous les arbres est un grand mal et devrait être empêchée.

Repectueusement soumis par

WILLIAM EVANS.

LONGUEUIL, 28 juin, 1850.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre-circulaire par ordre du comité d'agriculture, en date du 14 courant, dont j'accuse la réception, hier à sept heures du soir, par laquelle vous me demandez de donner un résumé de mes opinions sur les différents sujets mentionnés dans l'ordre de référence.

Vu le retard de la réception, je n'ai pu prendre le temps nécessaire pour étudier la question ; c'est pourquoi je prie le comité de me pardonner, si je ne lui donne pas tous les renseignements qu'il désire de ma part sur les différents sujets mentionnés dans l'ordre de référence, vu le peu de temps que j'ai pour répondre.

Je crois devoir faire observer au comité que les sociétés d'agriculture de comté ne doivent pas être supprimées à présent ; mais les argents qui sont accordés pour l'exhibition du district, dans chaque comté, suivant son droit d'ancienneté, peuvent être, suivant moi, employés pour la publication de traités élémentaires d'agriculture ; pour être distribués tel que mentionné dans votre lettre-circulaire. Quant aux fermes-modèles, elles peuvent être d'un grand secours pour l'amélioration de l'agriculture, si elles sont bien régies. Je crois que l'on ne devrait point en établir plus de deux présentement pour en faire l'épreuve ; parce qu'un plus grand nombre ne pourrait peut-être pas fonctionner avantageusement, vu le manque de maître qualifié pour cela, et les dépenses qu'il faudrait faire pour faire faire les expériences qui seraient nécessaires, afin de rencontrer le but désiré avant de les établir dans chaque comté. Alors les argents qui sont accordés aux sociétés d'agriculture de comtés pourraient être employés pour les fermes-modèles, si la législature le jugeait nécessaire, n'ayant point les revenus suffisants pour les établir dans tous les comtés. Pour ce qui regarde l'établissement des terres incultes, il serait nécessaire que la législature passa une loi qui obligerait les propriétaires à payer une cotisation d'une somme de par arpent en superficie, tant qu'ils ne les auront point

établies et défrichées suivant le désir de la loi. Cet argent serait pour le soutien de la ferme-modèle, et les écoles du comté où elle a été prélevée.

Je suis, Monsieur, etc.,
Votre humble serviteur,

J. VINCENT.

J. P. LEPROHON, écr.,
Greffier du comité.

COLLÈGE STE. ANNE-LAPOCATIÈRE,
1er juillet, 1850.

Aux membres du comité d'agriculture de l'Assemblée
Législative.

MESSIEURS,

Je regrette beaucoup de n'avoir pu répondre plus tôt à la demande du comité d'agriculture. J'accomplis aujourd'hui ce devoir avec plaisir.

Je réduis à six les points sur lesquels il me paraît désirer des informations.

- 1°. Causes de l'état arriéré de notre agriculture.
- 2°. Moyens d'y remédier.
- 3°. Colonisation des terres de la couronne.
- 4°. Résultats obtenus des sociétés d'agriculture actuellement établies.
- 5°. Avantages des fermes-modèles.
- 6°. Publication des traités élémentaires d'agriculture.

Sur chacun d'eux je dirai seulement quelques mots, me contentant d'indiquer une opinion, sans entrer dans de longs développements.

1° Pourquoi notre agriculture est-elle si arriérée ?

La première et principale cause, est l'ignorance (pardon du mot), et par suite les préjugés dans lesquels on a laissé vivre la grande masse de nos cultivateurs. Le peu d'instruction qu'on lui a donné a toujours été plus propre à le dégoûter de l'agriculture, qu'à lui inspirer de l'estime et de la considération pour ce premier des arts utiles. Loin de moi pourtant, l'idée de leur en faire un reproche. Ils ne peuvent savoir ce qu'on a négligé de leur apprendre.

La seconde cause est le manque de capitaux applicables aux améliorations agricoles. Mais cet inconvénient disparaîtrait bien vite avec un système d'instruction plus adaptée à la condition des cultivateurs, avec des écoles d'agriculture attachées à des fermes-modèles, avec une législation plus en rapport avec les besoins immédiats de l'agriculture, enfin avec une opinion publique mieux prononcée sur tout ce qui y a rapport, de loin comme de près, je pense que les capitaux nécessaires se trouveraient facilement, au moyen d'*associations de crédit agricole*, comme il s'en trouve en Europe, où elles paraissent faire beaucoup de bien.

La troisième cause est l'insuffisance de notre législation actuelle, sur plusieurs points qui affectent les intérêts de l'agriculture. Tant que la législature laissera les amis de cette belle cause lutter seuls contre l'apathie et les préjugés des masses, il n'y a rien à attendre.

La quatrième cause me paraît être le manque de marchés où l'agriculteur puisse vendre ses produits avec avantage. Celui des villes est loin de suffire.

La cinquième, est l'émigration de nos compatriotes en pays étrangers.

La sixième, est la pêche et les chantiers, exploités au profit d'une classe privilégiée et au détriment de nos vigoureux frères qui reviennent presque toujours ruinés, corps et ame, de leur emploi au service de ce qu'ils appellent leur *bourgeois*.

Je passe à la seconde question du comité, savoir : les moyens d'améliorer notre agriculture. Le plus important et le plus sûr est de faire disparaître l'ignorance et les préjugés, par une instruction convenable ; non pas par celle qui fait un médecin, un avocat, un notaire ou un commis, comme dans notre système actuel, mais par celle qui apprend à regarder l'agriculture comme un art qui a ses règles, ses secrets et ses développements, amenés par les découvertes et l'expérience de tous les jours. C'est donc une instruction spéciale qu'il faut au cultivateur. Mais ici s'offre une difficulté. Faut-il commencer par la jeunesse, ou bien se contenter de faire lire l'âge mûr, en distribuant partout force traités et journaux d'agriculture ? Ce second moyen est bon ; mais le premier vaut mieux ; c'est même le seul efficace. L'âme de l'enfant reçoit sans effort toutes les idées qu'on lui donne ; mais l'homme fait a ses idées toutes faites, ses préjugés et sa routine. Une bonne discussion pourra bien en convertir quelques uns, mais ce sera l'infiniment petit nombre. La grande masse des autres repoussera vo

traités et vos journaux d'agriculture. Donc, il faut commencer par la jeunesse ; mais à la condition de parler à la fois à son intelligence par l'enseignement des principes, et à ses yeux par l'application immédiate de ces mêmes principes. L'un ne peut aller sans l'autre. L'esprit saisit plus fortement ce qui lui est démontré par les yeux. Je conclus donc qu'il faut des écoles spéciales d'agriculture avec des fermes-modèles y attachées. Mais en attendant que l'on puisse en avoir, il serait très utile d'introduire dans les écoles élémentaires des petits traités d'agriculture. La lecture de ces traités, commentée, si vous voulez, par ceux des maîtres qui en seraient capables, accoutumerait peu-à-peu les enfants à des idées dont ils voudront faire eux-mêmes l'application plus tard. Un second moyen d'améliorer l'état de notre agriculture, serait de favoriser notre production agricole et manufacturière, en accordant à nos produits une protection suffisante contre l'importation de produits analogues venant de pays étrangers. Il est de fait, qu'en bien des cas, certaine importation étrangère a eu pour effet de tuer notre propre production. Est-il donc surprenant que nous soyons sans manufactures de quelque valeur ? A défaut de marchés étrangers, des manufactures dans le pays seraient un débouché toujours ouvert pour les produits de notre agriculture. Or, ces manufactures ne manqueraient pas de surgir de tous côtés, si on accordait à leurs produits une protection suffisante. Malheureusement les questions de tarif paraissent toujours réglées dans l'intérêt du commerce étranger. Nous avons été et nous sommes encore victimes d'une trop grande complaisance. L'intérêt vital du pays, sa production agricole et manufacturière

a été troquée contre des avantages souvent imaginaires, mais toujours d'un ordre très secondaire. Un bon système de réforme agricole exige donc, comme complément obligé, l'encouragement à donner aux manufactures. Or, cet encouragement ne peut venir que d'un bon système de protection. Un troisième moyen serait de fonder des collèges agricoles avec des fermes-modèles. Il faudrait en quatrième lieu que les intérêts de l'agriculture fussent directement représentés dans les grands pouvoirs de l'état. Que l'on établisse un bureau d'agriculture avec un chef ayant place, si l'on veut, au conseil exécutif, à peu près comme le commissaire des terres de la couronne ou celui des travaux publics.

Voyons maintenant la colonisation des terres de la couronne. La colonisation est devenue, depuis deux ans, une œuvre presque nationale. L'opinion publique l'a proclamée telle. Des efforts considérables ont été faits à la fois sur plusieurs points du pays. Le gouvernement a généreusement tendu la main aux amis de cette œuvre, et secondé puissamment leur zèle patriotique. Mais faut-il s'en tenir là et laisser faire ? Tout est-il fait ? J'ose croire que non. Les facilités très grandes offertes par le gouvernement aux colons consistent principalement dans un rabais considérable du prix des terres. Il accorde de plus gratuitement cinquante ares de terre sur les grandes routes à chaque colon qui voudra s'y fixer et ouvrir le chemin. Voilà assurément des avantages d'un grand prix. Cependant, connaissant comme je les connais, la pauvreté et le découragement des colons, j'ajouterai, au risque de passer pour incontentable, qu'il faudrait en

certains cas quelque chose de plus. *Ce quelque chose* serait quelques avances en argent pour *aider* à ouvrir les principales routes et faire des ponts dans les territoires éloignés, susceptibles de recevoir promptement une population considérable. Ces avances ne seraient pas perdues pour le trésor public, car le gouvernement pourrait augmenter graduellement le prix de ses terres dans le voisinage des mêmes localités. Il retirerait bien vite avec usure ce qu'il aurait ainsi avancé. Comme l'œuvre de la colonisation s'opère à la fois dans un grand nombre de localités, et que le trésor public ne suffirait pas pour ouvrir des chemins partout, le gouvernement décidera, dans sa sagesse, celles qui méritent le plus, soit par l'étendue et la fertilité du sol, soit par le nombre des colons qui s'y portent à la fois d'un grand nombre de paroisses, ou qui y ont déjà fait des travaux considérables.

4^e question. Résultats obtenus par les sociétés d'agriculture actuellement établies.

Elles font du bien sans aucun doute ; mais elles n'atteignent pas tout-à-fait leur but. En modifiant un peu la loi qui les autorise dans le sens expliqué plus haut, on obtiendrait de bien meilleurs résultats.

5^e. Les fermes-modèles. On doit tout attendre de bonnes écoles d'agriculture, avec des fermes-modèles bien conduites. Je crois inutile d'insister sur ce point.

6^e. La publication des traités élémentaires d'agriculture aura aussi de grands avantages, pourvu qu'on les fasse lire dans les écoles élémentaires. Ce serait peine et argent perdus que de se contenter de les offrir à la grande majorité de la génération actuelle de

nos cultivateurs. Cette opinion pourra surprendre, blesser même quelques susceptibilités. A quoi bon se faire illusion quand on a mille faits sous les yeux ? C'est un état de choses bien déplorable. Il faut le prendre pour ce qu'il est. Je le constate et rien de plus

Telles sont, messieurs, mes opinions sur les divers sujets soumis par le comité d'agriculture. Je les ai dites avec franchise. C'est tout le mérite que j'y attache. A ce titre je demande indulgence pour tout le reste.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de ma plus respectueuse considération.

F. PILOTE, Ptre.

NICOLET, 2 juillet, 1850.

MONSIEUR,

Je vous prie de soumettre les remarques ci-jointes au comité, par ordre duquel vous m'avez demandé des observations "sur les effets produits par les sociétés
" d'agriculture actuellement établies ; sur les résultats
" à attendre de l'établissement de fermes-modèles et
" de la publication de traités élémentaires d'agriculture."

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B. A. FERLAND, Ptre.

J. P. LEPROHON, écr.,
Greffier du comité.

Quoique les sociétés d'agriculture n'aient pas encore produit tout le bien qu'on en pourrait attendre, quoiqu'elles aient par fois donné occasion à des plaintes et à des mécontentements, les avantages qui résultent de ces associations sont néanmoins assez importants pour engager la législature à leur continuer sa protection.

Les exhibitions annuelles, instituées par ces sociétés, favorisent les intérêts de l'agriculture. Elles sont un point de réunion pour les cultivateurs les plus intelligents et les plus avancés d'un comté ; elles deviennent pour eux et une foire et des comices agricoles. En effet les plus beaux échantillons de grains, les types les plus remarquables parmi les animaux de la ferme, après y avoir été examinés, passent fréquemment en d'autres mains, soit par vente, soit par échange ; les produits des manufactures domestiques sont soumis à l'inspection du public ; les progrès sont remarqués, les améliorations proposées sont discutées ; les mérites respectifs des différents grains et des diverses races d'animaux sont étudiés et discutés.

Au moyen de ces exhibitions, les ressources du pays sont mieux comprises. Quoique j'aie depuis longues années suivi avec intérêt la marche de nos manufactures domestiques, j'avoue que j'ai été surpris de la variété, de la beauté, du fini des étoffes de lin et de laine déployées, l'automne dernier, à l'exhibition du comté de Nicolet.

Les sociétés d'agriculture, il est vrai, ne servent pas directement au plus grand nombre des cultivateurs ; mais elles profitent certainement à ceux de la classe

la plus entreprenante et la plus éclairée. Or, les progrès de ceux-ci dans l'agriculture s'étendront peu-à-peu, et produiront des résultats favorables chez leurs voisins moins intelligents et moins courageux.

Il y aurait peut-être quelques suggestions à faire aux comités directeurs de ces associations. Il semble que les travaux de la charrue et de la herse devraient être encouragés par des prix. Car malgré toute prévention nationale, l'on doit avouer que sous ce rapport nos compatriotes sont généralement inférieurs aux cultivateurs anglais et écossais. L'on pourrait aussi demander qu'une partie des prix consistât en instruments perfectionnés, dont il serait désirable d'introduire l'usage.

Des fermes-modèles et des traités élémentaires seraient de puissants auxiliaires pour l'avancement de l'agriculture, et serviraient à faire pénétrer le goût des perfectionnements agricoles au sein des masses.

Il est à remarquer que des traités d'agriculture, pour produire un bien réel, devraient être à la portée des intelligences les plus communes, et ne recommander que des pratiques possibles dans l'état actuel de l'agriculture parmi nous. Séparé de la France dont il comprenait la langue et les institutions, et soumis à l'Angleterre dont l'idiome ne pouvait lui communiquer aucune idée intelligible, le canadien est resté, jusqu'à ces vingt dernières années, ce qu'il était en 1759, et pour les arts et pour l'agriculture. De là encore enfant dans l'agriculture, il a besoin du lait de la science; plus tard il pourra digérer une nourriture moins simple.

Quand il aura grandi, libre aux agronomes de l'engager dans des spéculations plus avancées. Les traités qui lui conviennent aujourd'hui ont besoin d'être courts, simples, positifs. Les termes employés doivent être ceux de son langage ordinaire, ou du moins tels que sa femme puisse les lui expliquer ; car Josephite est ordinairement le seul dictionnaire de Jean-Baptiste. Laissant de côté les discussions, les thèses particulières, qu'on lui propose des méthodes sûres, éprouvées, pratiques. Pour lui, les hautes disquisitions des Dombasle, des Young, des Sinclair seraient du grec et de l'hébreux. Le petit traité d'agriculture de monsieur Agénor de Gasparin mis en dialogues, adopté aux circonstances du pays, et débarrassé des termes inconnus au peuple, me paraîtrait l'ouvrage le plus convenable pour nos cultivateurs canadiens-français. L'excellent traité de monsieur Evans aurait sa place plus tard.

Les fermes-modèles semblent particulièrement propres à promouvoir des améliorations en agriculture, parmi le peuple du pays. Néanmoins pour que l'*habitant* y eût confiance, chaque établissement de ce genre devrait payer ses dépenses, et n'avoir que l'étendue ordinaire des terres, c'est-à-dire environ 120 arpents en superficie. Si elles ne peuvent suffire à se soutenir, après les premiers frais d'établissement payés, elles serviraient d'argument contre l'avantage des procédés améliorés. Il serait à souhaiter que chaque comté possédât au moins une bonne ferme-modèle, où en fait d'agriculture l'on pût trouver des exemples et des conseils.

Il va sans dire que le fermier chargé de l'exploita-

tion de cette terre devrait parler la langue de la population au milieu de laquelle il se trouverait placé. Pour nos Canadiens-Français, des fermiers de la Belgique ou du nord de la France me sembleraient préférables.

En terminant, j'oserai ajouter qu'il est important que le gouvernement tienne à faire exécuter loyalement et impartialement les dispositions de la loi passée l'an dernier pour le retrait des terres sur lesquelles n'auraient pas été remplies les conditions de défrichements et d'établissement. Inutilement proposerait-on des améliorations en agriculture, si nos compatriotes ne peuvent trouver de terres pour les mettre en pratique.

J. B. A. FERLAND, Ptre.

GRANDE-BAIE, 5 juillet, 1850.

MESSIEURS,

Je crains bien que ma réponse ne vous arrive pas à temps. Ce n'est pas ma faute, mais bien de la poste qui ne vient que deux fois par mois dans cet endroit, et qui ne vient pas du tout dans les bois du township Labarre.

Les sujets sur lesquels votre comité est chargé de s'enquérir, sont si importants et si essentiellement liés aux intérêts de mes compatriotes, que malgré qu'il soit peut-être tard, et malgré mon peu de connaissance, je me fais un devoir de donner ma réponse sans dire quelles en sont les causes; il est un fait que trop cer-

tain, l'agriculture dans le Bas-Canada est généralement dans un état pitoyable. Je suis convaincu que cet état ne s'améliorera pas tout-à-coup, il faut du temps et de la persévérance aux amis du pays pour faire pénétrer dans les campagnes les améliorations et les changements dont l'agriculture a besoin.

Les sociétés d'agriculture ont déjà fait du bien ; elles ont eu le bon effet de faire changer les opinions routinières d'un certain nombre, et maintenant l'exemple fera le reste. Ce bien n'a été que partiel, mais il se généralisera avec le temps. Les fermes-modèles atteindraient, je crois, le même but si elles sont bien dirigées. Tout écrit bien pensé et mis à la portée du peuple au sujet de l'agriculture, a toujours un bon effet, et je suis persuadé que généralement le peuple est mieux disposé que jamais à profiter des instructions qu'on lui donne sur ce sujet.

Je crois qu'un traité d'agriculture répandu dans les campagnes, distribué chez un certain nombre de cultivateurs et surtout dans toutes les écoles, obtiendrait un résultat favorable. Le cultivateur est tellement convaincu qu'on ne peut pas lui en montrer en fait de culture qu'il faudra lui répéter longtemps la leçon avant de changer ses idées, et surtout l'engager à changer sa routine. Les sociétés d'agriculture, le journal d'agriculture, les écrits sur ce sujet ont déjà contribué à faire ouvrir les yeux à un certain nombre. Les faits, les expériences faites en certains endroits, parleront encore mieux aux yeux. Ainsi, messieurs, je ne doute pas qu'en encourageant les sociétés d'agriculture, les fermes-modèles, les traités d'agriculture,

etc., vous travaillez au bien public d'une manière efficace.

J'ai un mot à dire au sujet de l'établissement des terres de la couronne. Je vous avoue que j'ai peine à contenir mon indignation lorsque je réfléchis qu'un si grand nombre de Canadiens a émigré pour chercher de la terre pendant qu'il y en a tant et de si belles autour de nous ; oui, c'est un malheur ! aussi c'est une honte ; mais pour qui ? Tout le monde le sait. Le moyen, messieurs, et l'unique moyen de faciliter l'établissement prompt des terres incultes du pays, c'est de faire des chemins, d'abord, et de donner ensuite les terres à bon marché, comme à présent, à un chelin l'acre ; ce n'est pas trop, mais c'est assez cher, dans tous les nouveaux établissements. Sans voies de communications, les défrichements ne se feront que lentement et toujours sans succès pour les premiers défricheurs ; l'expérience est là pour le prouver.

Oui, messieurs, je suis convaincu que, si le gouvernement donnait une aide raisonnable pour les chemins nécessaires maintenant pour pénétrer dans l'intérieur des terres incultes de la couronne, il servirait mieux les intérêts du pays et les siens, que par tout autre allocation qu'il peut faire pour ponts, canaux, chemins de fer, etc.

Sans organisation, et je dois le dire, sans la présence d'un prêtre au milieu d'eux, nos Canadiens ne tiendraient pas longtemps aux misères et aux privations de tout genre de cette vie des bois.

Excusez moi, j'écris à la hâte, afin de profiter d'une occasion qui part à l'instant.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc.,

A. F. HÉBERT Ptre.

ST. HYACINTHE, 5 juillet, 1850.

A l'honorable comité de l'assemblée législative, nommé pour s'enquérir de l'agriculture dans le Bas-Canada.

MESSIEURS,

Nous soussignés, en conformité à votre lettre-circulaire en date du 14 juin, demandant des renseignements sur l'état de l'agriculture et sur les moyens de l'améliorer, avons l'honneur de vous transmettre le résumé qui suit, comme étant l'expression de notre humble opinion, sur ce sujet important.

Considérant l'agriculture comme l'appui le plus solide de la prospérité nationale et la source la plus certaine de richesses et de prospérité, nous avons vu avec plaisir la nomination de votre honorable comité, dans l'espérance qu'il en résultera un grand bien dans l'amélioration de notre système agricole, par l'adoption de mesures nécessaires pour en avancer le perfectionnement.

Nous pensons qu'une des principales causes de l'état arriéré de notre agriculture est due à l'action

peu efficace de la législature provinciale jusqu'à ces dernières années.

Il a été approprié des sommes immenses à la construction de canaux, lors même qu'on disait que le revenu qu'ils procureraient ne paierait pas les frais qu'ils auraient coûtés, mais pour l'agriculture, l'action du gouvernement a été inefficace.

Un grand obstacle à l'avancement de l'agriculture dans ce pays, c'est qu'elle n'est pas considérée, comme une profession respectable à laquelle on puisse se livrer, par les classes aisées et instruites de notre société. D'où il s'ensuit que ceux qui pourraient être les mieux qualifiés pour promouvoir ses intérêts, n'ont presque pas de liaison avec elle.

Un autre obstacle non moins grand est la tenure seigneuriale qui, loin de faciliter les améliorations, tend au contraire à faire dépérir la propriété.

Le travail et le capital, ces deux principes de tout progrès matériel, se refusent à prêter leur secours à des entreprises dont les profits seront partagés par une classe privilégiée qui ne fournira ni travail ni capital. Il n'y a rien de plus encourageant pour l'agriculteur que de lui assurer l'entier bénéfice des améliorations qu'il peut faire sur sa propriété. La commutation des droits seigneuriaux, sur un principe équitable, serait, suivant nous, un des plus grands encouragements que l'industrie et l'amélioration agricole puissent recevoir.

Nous pensons que les sociétés d'agriculture de comtés n'ont fait faire, généralement, que très peu de

progrès dans l'acquisition de connaissances utiles et pratiques, et les sommes considérables déjà dépensées deviendront à-peu-près inutiles, à moins que notre agriculture ne soit perfectionnée et que les produits n'en soient augmentés; ce qui ne peut avoir lieu sans des moyens convenables d'éducation et d'instruction pratique dans cet art. Néanmoins, nous sommes heureux de pouvoir dire que la société d'agriculture du Bas-Canada a montré beaucoup de persévérance dans ses travaux et a fait beaucoup de bien, vu ses moyens limités. La publication de son journal a créé un intérêt très considérable dans nos campagnes pour l'avancement de l'agriculture, et a fait faire un grand pas au désir d'instruction dans l'économie rurale. Si sa circulation était plus répandue, les avantages en résultant seraient immenses. Un moyen sûr d'obtenir ce résultat serait l'obligation imposée aux sociétés de comté de souscrire à un certain nombre d'exemplaires du journal, pour être distribués parmi la classe agricole.

La publication de traités élémentaires d'agriculture, pour être répandus dans les écoles, produirait, à notre avis, beaucoup de bien, et donnerait aux enfants une éducation en rapport avec l'état de leurs pères. Le plus souvent le fils du cultivateur laisse l'école sans avoir vu un livre ayant le moindre rapport à l'agriculture et revient à la maison moins au fait de l'économie rurale que de toute autre chose. Il est donc de nécessité urgente que des ouvrages sur l'agriculture soient introduits dans les écoles, afin de donner aux jeunes gens l'instruction qui doit leur être la plus utile par la suite.

Nous pensons que des écoles d'agriculture et des fermes-modèles seraient éminemment calculées à donner au peuple une idée avantageuse des divers progrès et améliorations faits dans les différentes branches de l'économie rurale. De semblables institutions paraissent être désirées généralement par l'opinion publique, et il serait juste de faire des établissements de ce genre dans l'intérêt de la classe agricole qui forme presque les neuf dixièmes de notre population.

Les grands intérêts des agriculteurs ont été trop longtemps négligés ou sacrifiés au profit des autres classes. Si le gouvernement doit pourvoir à l'éducation du peuple, le système d'enseignement doit être de nature à être le plus convenable à chacune des classes de la société, et il est temps que les cultivateurs obtiennent, pour pratiquer leur art, tous les avantages que les autres professions possèdent depuis longtemps ; et rien, à notre avis, ne serait plus efficace que l'établissement d'une école et ferme-modèle pour procurer aux fils de nos agriculteurs une éducation qui les mit en état de pratiquer leur art avec le plus grand avantage pour eux-mêmes et pour la société.

La colonisation des terres incultes et improductives est peut-être la plus grande chose que le gouvernement ait à exécuter dans le moment actuel, afin d'arrêter des milliers d'individus de s'expatrier pour avoir une terre à eux et se livrer aux travaux agricoles. Nous savons que le gouvernement a fait beaucoup pour la colonisation, ces dernières années ; mais aucun rapport n'ayant été publié, que nous sachions, sur les progrès de ces établissements, il nous est im-

possible de fournir aucun renseignement à votre honorable comité. Nous dirons seulement qu'un moyen, suivant nous, de faciliter l'établissement des townships, serait un bon système de voirie plus en rapport avec ces localités et qui atteindrait, d'une manière plus effective, les grands propriétaires de ces contrées.

Nous pensons aussi que le succès marqué obtenu dans la colonisation des townships, dans le district de Québec, est dû principalement aux efforts et à l'initiative prise par le patriotique clergé de ce district.

La formation d'un bureau d'agriculture, attaché à quelqu'une des branches de l'administration, serait un moyen bien propre à avancer les progrès de l'économie rurale, et placerait cette branche si importante de l'industrie canadienne au rang qu'elle devrait occuper.

Le tout humblement soumis,

EUS. CARTIER,
BOUCHER DE LABRUÈRE.

TORONTO, 6 juillet, 1850.

MONSIEUR,

En accusant la réception de votre lettre-circulaire du 14 de juin dernier, par laquelle vous me demandez de vous dire en résumé ce que je pense de l'état de l'agriculture dans le Bas-Canada ; des moyens de la perfectionner, et de faciliter l'établissement de ses terres incultes. J'ai le plaisir de vous adresser en même temps ma réponse.

A l'égard des deux premières questions, il est évident à l'observateur le plus indifférent que, depuis la passation de l'acte de 1845 pour l'encouragement de l'agriculture, par l'établissement de sociétés d'agriculture, cet art a fait un mouvement de progrès bien décidé, quoique lent; plus de 30 sociétés ont été établies conformément à ses dispositions, et quoique la lettre et l'esprit de la loi aient été mis de côté plusieurs fois par ceux qui étaient chargés de la mettre à exécution, néanmoins il s'est formé un esprit d'émulation égal à tout ce que l'on pouvait désirer, et le désir d'adopter les meilleurs systèmes s'est généralement manifesté. C'est pourquoi je recommanderai de continuer le dit acte avec certains amendements que je vais vous soumettre.

L'acte autorise 30 ou 40 sociétés à demander ou dépenser plus de £7000 des deniers publics, avec certaines restrictions; si elles avaient été fidèlement observées, l'acte aurait bien fonctionné, mais on a négligé d'établir quelque moyen d'en assurer la stricte observance. Le résultat a été la violation, tant de l'esprit que de la lettre de la loi, dans quelques cas très follement; de fortes sommes ont été méemployées, ou bien il n'en a jamais été rendu compte, et il paraît que le gouvernement n'a pas le pouvoir d'en exiger la restitution ni de punir les délinquants.

Pour corriger cet abus, je recommande, entr'autres amendements, l'insertion de clauses pour l'établissement d'un conseil d'agriculture. Le conseil se composerait d'un surintendant de l'agriculture, et d'un surintendant-assistant, qui pourraient tous deux exercer les fonctions de l'office, avec le pouvoir d'exami-

ner et auditer les comptes des différentes sociétés, afin de voir que tous les deniers ont été dépensés suivant la loi.

Qu'aucune société n'ait droit à la subvention sans un certificat du conseil constatant que tous les comptes des années précédentes ont été examinés et trouvés corrects.

Les officiers des sociétés qui négligeraient de faire les rapports exigés seraient sujets à l'amende et à l'emprisonnement à défaut de payer l'amende.

Les livres et les comptes seraient en tout temps ouverts à l'inspection du conseil qui aurait le droit de poursuivre tous les officiers qui feraient un méemploi des deniers, soit collectivement ou séparément, ou comme corporation ou comme individus.

Le conseil aurait avec certaines restrictions le pouvoir de nommer les juges et de fixer le jour des expositions.

Autant que possible, le conseil assisterait à une exposition dans chaque comté annuellement.

Les membres du conseil pourraient être payés sur les £1500 qui sont maintenant accordés aux trois districts de Québec, Trois-Rivières et Montréal, savoir : le surintendant recevrait £350 par année, l'assistant £250, et £100 pour frais de route et frais divers dont il serait rendu compte.

Il n'y aurait plus que deux expositions de district annuellement au lieu de trois comme aujourd'hui, et elles seraient entièrement sous le contrôle du conseil.

Elles se tiendraient dans les endroits que le conseil fixerait à volonté.

Ceux qui aiment à trouver à redire à tout pourront s'opposer à la création d'une nouvelle charge, mais ceux qui veulent fermer la porte à la malhonnêteté doivent en sentir la nécessité.

Le président des Etats-Unis, dans son discours d'ouverture au commencement de la présente session du congrès, a recommandé la création d'un semblable département. Il faut de la surveillance là où la dépense de plusieurs mille louis est confiée à des marchands de campagne qui, je puis le dire, s'emparent aujourd'hui de l'argent. L'idée seule qu'ils sont surveillés préviendrait leur rapacité, et rétablirait la confiance des fermiers en général. Maintenant ils sont mécontents, et cependant ils n'osent pas se plaindre ouvertement, parce qu'ils sont tous plus ou moins endettés aux marchands.

Dans plusieurs sociétés, les marchands sont les directeurs, les juges et les receveurs. Cette dernière qualité est la seule qu'ils envient.

En fixant les époques des expositions, le conseil pourrait arranger les choses de manière à ce que les mêmes juges ou deux bancs de juges assisteraient à toutes les expositions, et en engageant les services d'hommes compétents pour assigner les motifs de leur jugement sur les lieux, on créerait un esprit d'émulation parmi les compétiteurs (esprit qui manque aujourd'hui complètement,) et de bonnes connaissances pratiques se répandraient en même temps. Ce plan en-

traînerait aussi moins de dépenses que le système actuel, car tout se fait aujourd'hui par favoritisme et se paie en conséquence.

La présence du conseil aux différentes expositions serait avantageuse, s'il était composé d'hommes pratiques. Il communiquerait les fruits de son expérience et de ses avis là où il serait nécessaire. Il serait le principal organe de correspondance avec les sociétés qui désireraient importer des instruments, des machines propres à diminuer le travail, d'animaux de races et des semences de bonnes espèces. A l'heure qu'il est, la plupart des sociétés ne savent où s'adresser pour les articles qu'elles veulent se procurer, et ignorent complètement l'existence des machines qui économisent le travail et qui devraient se trouver dans chaque paroisse. C'est à l'absence d'un pareil intermédiaire de correspondance qu'il faut attribuer le peu de progrès fait dans plusieurs comtés depuis que l'acte est en opération. La société d'agriculture aurait dû être cet intermédiaire, elle l'aurait été si elle eût eu pour chefs des hommes pratiques ; mais quelque méritoire qu'ait été leur zèle comme théoristes amateurs remplissant gratuitement leurs fonctions, il est certain qu'il a été dépensé beaucoup d'argent, et que tandis que le bien qui est résulté est insignifiant, le mal est incalculable. De toutes les vocations, les agriculteurs sont ceux qui sont les moins disposés à sortir du sentier déjà tracé, et si malheureusement ils font le premier pas qui les en détourne en essayant une amélioration douteuse et qu'elle ne réussisse pas, toutes les nouveautés, quelque utiles qu'elles puissent être, seront considérées comme des illusions, et repoussées

immédiatement. Il est donc à désirer qu'il y ait quelqu'un dans le pays de qui les sociétés locales devraient avoir le droit de réclamer et recevoir des renseignements dignes de foi. Quelques catéchismes bien écrits traitant des meilleures rotations de récoltes, pour les différents sols et localités, et les méthodes les plus appropriées à la culture des différents grains et racines, imprimés sur de grandes feuilles suspendues dans les maisons d'habitants, feraient plus de bien que n'en produirait le journal périodique le mieux conduit.

L'acte qui va expirer a certainement fait naître parmi les cultivateurs, dans tout le Bas-Canada, un esprit d'émulation qui est réellement surprenant, quand on réfléchit qu'il n'a existé que pendant quatre ans, et qu'avant ce temps là, les lois sur ce sujet avaient été des lettres mortes.

Si en amendant l'acte on peut ôter le pouvoir aux marchands de campagne, et si les sociétés peuvent être forcées à employer l'argent suivant les dispositions de la loi, personne ne peut prédire les progrès que nous ferons d'ici à quelques années.

Dans mon propre voisinage, sous les auspices de notre société, la vigne est cultivée généralement, le produit de la plupart des fermes est presque doublé, les rateaux traînés par des chevaux qui paient leur valeur chaque jour qu'on s'en sert, sont en grande demande ; ils coûtent dix piastres, et avec l'un d'eux, un homme et un cheval font autant d'ouvrage que vingt hommes. Les extirpateurs (scuflers,) qui gagnent aussi leur valeur dans une saison, commencent à paraître, et nos doubles hersees au moyen desquelles un homme

et une paire de chevaux font autant et de meilleur ouvrage qu'un Canadien n'en peut faire avec ses instruments ordinaires, se rencontrent sur plusieurs fermes. J'ai été le premier à en avoir ; et le préjugé était si fort contre leur usage, que j'ai été obligé de les conduire moi-même en personne pour convaincre de leurs avantages mes engagés qui se servaient en même temps de la herse ordinaire.

Si le principe que j'ai posé dans les remarques qui précèdent rencontrait votre approbation, je serai heureux de vous aider dans les détails du remodèlement du présent acte.

Bien que l'anecdote que je vais raconter n'entre pas dans le sujet de votre enquête, je ne puis résister à l'introduire ici pour faire voir jusqu'à quel point les préjugés peuvent aveugler toute une communauté. A un de nos dîners agricoles, un beau taureau importé fut offert aux habitants d'un township éloigné, à la condition de signer un acte par lequel ils s'obligeraient à le rendre en aussi bon état au bout de douze mois. Un ancien et respectable cultivateur refusa de le prendre en disant que ses écroits ne s'étaient pas trouvés bons, ni comme vaches laitières, ni comme bœufs de travail. Lui ayant dit qu'aucun de ses écroits n'avaient plus de deux ans, et par conséquent qu'ils n'étaient pas éprouvés, il avoua qu'il n'en avait jamais vu, et qu'il formait son opinion d'après un taureau que ses voisins possédaient et qu'ils disaient être de race perfectionnée. Ses paroles eurent du poids et le taureau fut refusé. Je terminerai en disant que les Canadiens sont un peuple intelligent, et qu'ils adoptent volontiers toute amélioration dont on leur prouve l'u-

tilité par une démonstration pratique, mais ils ne les recherchent pas et il faut les mettre à leurs portes. Ils ne sont pas un peuple voyageur, et s'ils doivent apprendre, il faut que quelqu'un le leur enseigne. Ils éprouvent en outre le désavantage de n'avoir pas d'ouvrages sur l'agriculture publiés dans leur propre langue. J'ai souvent visité les grandes foires des états voisins, et je n'y ai jamais rencontré de Canadiens-français, excepté des environs de Montréal, et encore ils n'étaient pas exclusivement cultivateurs.

Les machines américaines qui abrègent le travail, seraient d'une valeur incalculable dans ce pays.

Je crains que vous ne trouviez que j'ai donné trop d'extension à cette lettre. Pour cette raison, je me contenterai de faire observer à l'égard de l'établissement des terres incultes, que le meilleur moyen de l'accélérer serait d'en rendre la possession onéreuse aux spéculateurs. Cela pourrait s'effectuer par un acte qui en autoriserait la vente d'une manière sommaire pour les cotisations locales ou pour les cotisations des chemins, lorsque les sommes dues sur ces terres ne seraient point payées. Quant aux fermes-modèles, je crois qu'il est impossible d'imaginer un plan qui plairait ou serait utile à tout le Bas-Canada, et que si elles étaient établies seulement dans quelques localités, il y aurait du mécontentement ; les habitants de chaque comté pourraient être autorisés par le nouveau bill à approprier le produit de leurs souscriptions et l'allocation du gouvernement à cet objet, au lieu des expositions, s'ils préféraient les employer ainsi, ce qui réaliserait le but désiré.

Un ou deux de ceux qui sont connus pour conduire

les meilleures fermes du Bas-Canada, pourraient être engagés à tenir un journal de leurs travaux, et à les insérer chaque mois dans les journaux, pour une légère rétribution. La lecture de ces rapports journaliers serait, à mon avis, plus utile que des fermes-modèles, disséminées comme elles le seraient nécessairement, et la différence des dépenses seraient comme d'un louis à cent.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur.

R. N. WATTS.

A CHARLES TACHÉ, écr., M. P. P.,
Président du comité.

MONTREAL, 12 juillet, 1850.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception d'une lettre du "comité d'agriculture," en date du 14 du mois dernier, par laquelle vous me demandez mon avis sur différents sujets y mentionnés, et qui ont trait à l'agriculture du Bas-Canada.

J'hésite beaucoup à répondre à votre demande, mais puisque j'ai mis la main à la charrue, j'ai honte de regarder en arrière.

Si les questions du comité n'avaient rapport qu'au traitement du sol et au soin du bétail, je pourrais y répondre facilement; l'expérience m'a enseigné que le sol du Bas-Canada répondra à la charrue et à la

herse, et rétribuera l'habileté et l'industrie; mais quelle puissance pourra déchirer le manteau d'ignorance et de préjugés qui enveloppe les cultivateurs du Bas-Canada, et les animera à une action intelligente; il faudra un homme plus habile et plus expérimenté que je n'en connais.

Les sociétés d'agriculture, autant que j'en puis juger, n'ont aucunement servi à réaliser les objets pour lesquels elles avaient été établies.

Leur impopularité en est la meilleure preuve. J'ai honte de dire que la société dont je suis membre, quoiqu'elle soit établie dans une des meilleures localités de la province, n'a pas pu, depuis deux ans, former par souscription un montant suffisant pour lui donner droit à la totalité de la somme accordée par la législature.

Je crois que la principale cause de ce manque de popularité est la disproportion qui existe entre les connaissances agricoles de la population anglaise et française. Les premiers sont moins nombreux, mais ayant plus d'habileté que les Français, leurs voisins, ils ont gagné la plus forte partie de l'argent donné en prix. Il en est résulté de la jalousie, et la conséquence est qu'il n'y a qu'un petit nombre de Français qui assistent aux expositions de la société. L'homme qui marche avec une béquille s'aperçoit bien qu'il ne peut courir avec celui qui a ses deux jambes parfaites.

Quelques unes des sociétés se sont partagées en deux classes; ce qui permet aux Français de concourir entre eux. Cette division me semble humiliante pour les Français, et je crois qu'elle produit un mauvais

effet, parce qu'elle tend à maintenir la séparation des deux races. Elle empêche ceux qui sont en arrière d'aspirer à exceller, et neutralise complètement les effets de la concurrence, car partout où le concours n'est pas "des meilleurs contre les meilleurs, il y a peu d'honneur de perdu ou gagné."

Les sociétés ont jusqu'ici porté leurs efforts sur le mauvais bout du levier, en essayant d'introduire de belles races d'animaux dans le pays, en même temps qu'elles ne prenaient presque nulles peines pour enseigner aux habitants les premiers principes de l'agriculture. Si une connaissance plus parfaite de leur état était répandue parmi eux, ils se procureraient eux-mêmes de meilleurs animaux.

Je recommanderais que les sociétés locales publiassent des *rapports annuels*, faute de quoi il ne leur serait pas accordé d'argent par le gouvernement. Ces rapports devraient indiquer en détail dans quelle espèce de sol et dans quelle localité les grains, racines, etc., qui ont obtenu les premiers et seconds prix ont été récoltés, le mode de culture, etc., aussi, les races d'animaux qui ont obtenu les premiers et seconds prix, le mode de traitement, etc., etc., toute personne qui refuserait de donner ces renseignements serait privée de gagner des prix à l'avenir.

Ces rapports devraient être présentés à la société provinciale, et des fonds devraient être accordés pour leur publication. Ils seraient ensuite distribués par les membres des comités exécutifs de chaque comté. Ce plan aurait, je pense, l'effet de présenter continuellement et utilement le sujet de l'agriculture à l'esprit du peuple;

et lui ferait voir qu'il existe un vif désir chez les sociétés d'avancer leurs intérêts.

J'approuve cordialement l'établissement de fermes-modèles, et la distribution de traités élémentaires sur l'agriculture ; je ne connais pas de meilleur moyen de faire un peuple ce qu'il devrait être qu'en lui donnant de bons et sages préceptes appropriés à sa condition, en les accompagnant de bons exemples. Peut-être, néanmoins, que la meilleure ferme-modèle est la ferme qui, dans chaque comté, est la plus profitable au cultivateur, et qui est conduite suivant un système qui peut être enseigné aux autres.

On m'excusera de mentionner ici qu'à l' commencement de l'année 1849, j'ai écrit une petite brochure sur l'agriculture que je croyais propre à distribuer parmi mes voisins Canadiens-français. Une copie en fût soumise à la société d'agriculture du Bas-Canada et fut approuvée ; le major Campbell étant alors président. Si vous pensez que cette brochure peut vous être de quelque usage, je crois que le major Campbell peut vous donner des renseignements à cet égard. Si elle a été perdue de vue ou égarée, je puis vous en fournir une autre copie.

Je suggérerai aussi l'utilité d'envoyer des personnes pour faire des lectures sur l'agriculture dans les paroisses de campagne, pendant l'hiver. Elles seraient sûres de trouver des auditeurs dans presque toutes les maisons d'école de la province, et par là, l'instruction serait transmise à la porte même des habitants. Depuis que je suis arrivé dans ce pays, j'ai vu qu'on avait eu recours avec beaucoup d'effet à des lectures

publiques pour exciter les Canadiens-français à se mettre en action.

Je citerai les discours de tempérance du père Chiniquy, qui ont été si puissants pour éteindre ces feux qui, pendant plusieurs années, ont dévoré les entrailles du pays, et pour amener une grande réforme morale chez le peuple. Un homme qui commanderait la confiance des habitants et voudrait continuer la réforme de M. Chiniquy, en leur montrant comment employer utilement les fruits précieux de la terre qu'il leur a enseigné à sauver de la destruction, ferait beaucoup pour restaurer aux terres du Bas-Canada leur fertilité épuisée, et rendre la province prospère et heureuse. Pour réussir, il faudrait que cet homme fût l'un d'entre eux, un prêtre, ou quelqu'autre personne qui posséderait leur respect et leur confiance.

Je pense que la législature devrait s'occuper des lois qui règlent l'ouverture des chemins et des décharges ou cours d'eau. Je ne connais pas assez la loi pour indiquer l'acte et les sections qui ont besoin d'être amendés, mais je citerai un exemple des griefs auxquels je fais allusion. Je suppose une vallée de cinq cents arpents, coupant cinquante terres ; au milieu de cette vallée est un petit fossé de deux pieds de haut et trois pieds de large, fait conformément à " un procès-verbal," dressé il y a peut-être cent ans, alors que la terre était en bois debout. Aujourd'hui elle est défrichée et ne peut pas être cultivée faute d'égout suffisant, le fossé étant trop petit pour l'écoulement des eaux. Il y a peut-être dix habitants à la tête de cette vallée qui veulent égoutter et améliorer leurs terres ; mais quarante qui se trouvent plus bas sont satisfait's de

l'état où se trouvent leurs terres, et ne veulent pas faire plus que ce à quoi ils sont tenus par l'ancien "procès verbal." Il arrive que ceux qui ne veulent pas améliorer leurs terres, formant la majorité, sont un empêchement pour les autres qui veulent le progrès.

Quant au meilleur moyen d'établir les terres incultes, je n'ai pas la prétention d'en savoir grand' chose ; mais je pense que l'homme qui défriche la forêt devrait en être lui-même le seigneur. Qu'il y ait, s'il est possible, une commutation équitable entre les seigneurs féodaux du Bas-Canada et leurs censitaires. Je crois que plusieurs des seigneurs du Bas-Canada font tout ce qu'ils peuvent pour faire du bien à leurs censitaires, mais je ne puis m'empêcher de penser que comme classe, ils ont à-peu-près la même position sociale que les vautours et les corbeaux chaperonnés parmi les oiseaux du ciel, plus ils ont de charogne à manger et plus ils sont gras. Je n'ai pas vu une seule terre dans le pays qui n'ait été vendue et revendue plusieurs fois. Celle que je possède maintenant a été vendue quatre fois depuis vingt-cinq ans ; si elle continue à changer de propriétaires suivant le même système et au même taux jusqu'à la fin du siècle, le seigneur aura reçu plus que sa valeur dans le cours de soixante-et-quinze ans.

Pour conclure, je demanderai que si jamais le cri de "protection à l'agriculture" est encore poussé dans le parlement du Canada, vous emploierez pour l'honneur des cultivateurs toute votre influence pour le faire taire. Donnez-nous la libre concurrence sur tous les marchés de la terre ; faite tout en votre pouvoir pour instruire notre population rurale ; en un mot,

enseignez aux fermier du Canada les moyens de se défendre, et ils sauront bien se protéger.

Je ne puis terminer sans avancer quelques faits pour démontrer que ce n'est ni la position géographique ni le sol du Bas-Canada qui le tiennent dans une position si inférieure. Les plus indépendants parmi nos agriculteurs sont des hommes qui sont venus dans le pays il y a vingt ou trente ans, la plupart sans autre capital que leurs bras et leurs intelligence, et sans autre ambition que d'obtenir une place comme domestiques. Après avoir servi comme engagés pendant quelques années, ils ont loué des fermes épuisées pour dix ou vingt chelins l'arpent. Je pourrais en nommer qui non-seulement ont payé ces rentes, mais qui ont aussi acheté plusieurs terres pour eux-mêmes. Maintenant, si ceux qui n'avaient pas de rente à payer avaient mis à cultiver leurs terres la même capacité et la même énergie, le pays serait comme un jardin, parce qu'ils auraient pu dépenser pour améliorer leurs terres l'argent que leurs voisins avaient à payer pour leur rente. Si cela avait eu lieu, le Bas-Canada ne serait-il pas plus riche comme province dans la même proportion que ceux qui ont cultivé suivant un bon système sont plus riches que ceux qui n'ont suivi aucun système. Mon père et sa famille sont venus dans ce pays au temps dont j'ai parlé, je puis dire sans un sou ; ils sont maintenant tous établis dans le Bas-Canada, et sont propriétaires de plus d'une douzaine de terres.

En supposant qu'il y ait dans le Bas-Canada 75,000 cultivateurs, et que chacun d'eux en adoptant un bon système d'agriculture puisse, dans le cours de six années réaliser quarante louis par année de plus qu'il

ne fait maintenant, (et je crois que c'est une faible évaluation) le pays serait plus riche de trois millions. N'est-ce pas là un résultat qu'il vaut bien la peine de s'efforcer d'obtenir.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WILLIAM BOA,
de St. Laurent.

A J. P. LEPROHON, écr.,
Greffier du comité.

TORONTO, 2 août, 1850.

Observations et remarques sur la météorologie et le climat du Haut et du Bas-Canada, par William Winder, écr., M. D., bibliothécaire de l'assemblée législative du Canada.

Ceux qui ont étudié la météorologie et le climat du Canada, ont avancé que la température moyenne des deux provinces est presque la même, dans une période de plusieurs années. Les tableaux ci-annexés, quoiqu'ils ne soient peut-être pas parfaitement exacts, ont été compilés dans le but de constater, aussi approximativement que possible, la vérité de cet avancé. Ils comprennent un espace de trente-quatre mois, de 1847 à 1848, inclusivement. Les deux années auxquelles le compilateur ait pu avoir accès, également pour le Haut et le Bas-Canada, il y manquent les mois de janvier 1847 et février 1849. Je pourrais me procurer le mois de janvier pour le Bas-Canada, mais le tableau

correspondant pour le Haut-Canada, et qui était nécessaire pour la comparaison, manquait. Toutes ces observations sont tirées d'un registre de la température tenu à Montréal, et de celui tenu à l'observatoire magnétique royale de Toronto par le capitaine Lefroy. Les fruits, les plantes et les arbres d'un pays sont un bon indice de son climat ; et cette opinion paraît être correcte à l'égard de la température du Canada. A l'appui de cet avancé on peut faire remarquer que dans le mois de juin de cette année l'hon. L. J. Papineau visitant les chutes de Niagara et botanisant dans les bois qui les environnent, n'y a trouvé que deux plantes qui ne croissent pas sur la montagne de Montréal, savoir : le noyer noir et nos larmes de Job, *diospyros virginiana*, sex. syst., dyœcia octandria ; ordre naturel. Ebenacœa, plante naturelle aux climats chauds des états du sud de l'union américaine. D'où il a inféré et évidemment avec raison, que la température de l'atmosphère de Montréal et de ses environs et des chutes de Niagara doit être à-peu-près la même. Et en examinant les tableaux ci-dessous, nous trouvons que la différence en moyenne pour les trente-quatre mois comparés, n'est que de 1.46°. Un examen ultérieur démontre que la température moyenne de Montréal est de 46.4°, et celle de Toronto de 45.50°, tandis que l'addition de ces deux moyennes donne pour la température moyenne des deux provinces 45.77°. Le célèbre philosophe français Arago donne pour moyenne de la température de l'Europe 56.6°, et celle du centre de l'Angleterre est, suivant le Dr. Craigie, de 50. Il est impossible d'établir avec précision la quantité de chaleur en Amérique seulement par la distance de l'équateur. Les règles qui sont basées sur l'expérience

dans le vieux continent, ne s'appliquent pas au nouvel hémisphère, où le froid conserve la prépondérance. Diverses causes contribuent à rendre le climat de l'Amérique différent de celui de l'ancien continent. L'Amérique s'avance beaucoup plus vers le pôle que l'Europe ou l'Asie. Ces deux parties de terre ont de plus grandes mers au nord, qui sont ouvertes durant une partie de l'année ; le vent qui les traverse est moins froid que celui qui passe sur les terres dans les mêmes latitudes élevées. Mais en Amérique la terre s'étend du St.-Laurent au pôle nord, et s'avance immensément à l'ouest. En passant sur d'énormes montagnes couvertes de neige et de glaces, s'impreigne tellement de froid qu'il devient extrêmement vif, au point que dans toute l'Amérique du Nord, le vent du nord-ouest et le froid sont des termes synonymes. On suppose que la différence de chaleur est de 12 degrés, mais le Dr. Mitchell soutient qu'elle équivaut à 14 ou 15 degrés.

C'est un fait indubitable que dans les mêmes degrés de latitude les hivers sont plus froids et les étés plus chauds dans l'Amérique du Nord qu'en Europe. Cette observation générale est très importante pour l'agriculture, le commerce et la navigation. Les faits suivants sont intéressants comme preuve de l'avancé qui précède. La Baie d'Hudson, située dans la même latitude que la mer Baltique, est encombrée de glaces, même en été. A New-York, dans la même latitude que Naples et Madrid, l'hiver accompagné de glace, dure, en moyenne, 164 jours, et la Delaware est gelée pendant cinq ou six semaines. New-York a le même été que Rome, et l'hiver de Copenhague ; Québec a

a l'été de Paris et l'hiver de St. Petersbourg. En Amérique, il faut faire attention que le climat ne dépend pas tout-à-fait des degrés de latitude, mais qu'il subit plus ou moins l'influence des vents, des lacs, des immenses étendues de terre au nord de l'Océan et du courant du golfe. Dans le nord des Etats-Unis la température moyenne est d'environ 45., et au sud d'environ 68. de Farenheit, tandis que les tables précédentes font voir que la température moyenne des Canadas est de 45.77°.

Hiver. Été.

La température moyenne du lac Supérieur est				21.	63.
do	do	lac Ontario		30.	72.
do	do	Nouvelle-Orléans		59.	83.
do	do	Key Ouest		70.	81.

A Québec, le thermomètre descend jusqu'à 30. au-dessous de zéro, et s'élève en été jusqu'à 75. au-dessus de zéro. A Baltimore, le thermomètre s'est élevé deux fois en huit ans à 98. et est tombé quatre fois au-dessous de zéro, tandis qu'à Montréal et à Hamilton (à la tête du lac Ontario) on l'a vu s'élever à 103. de Farenheit, à l'ombre. Humboldt calcule que la température moyenne de l'air, sur terre, presque au niveau de la mer, sous l'équateur, est de 81.5°. La température moyenne de l'Europe a 56. au pôle ; d'après les observations du capitaine Parry, la température moyenne ne saurait être évaluée à plus de 13. au-dessous de zéro.

Dans l'immense vallée du Mississipi à l'ouest des Alleghaney, ses températures moyennes sont presque les mêmes que dans les latitudes correspondantes sur l'Atlantique ; mais, de même que dans le Haut-Canada,

les hivers ne sont pas aussi froids, ni les étés aussi chauds. Les températures moyennes de la côte ouest de l'Amérique paraissent correspondre aux températures moyennes des parties occidentales de l'Europe.

Les remarques qui précèdent ne s'appliquent qu'à la température des parties de la terre qui sont presque au niveau de la surface de l'océan ; à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère la température s'abaisse constamment au point que même dans la Zone Torride, à une certaine élévation, on arrive à la région des glaces perpétuelles. La cause de cette diminution de température est l'expansion de l'air à proportion de son élévation, qui produit un accroissement de capacité pour la chaleur, et une diminution proportionnée dans sa température. Cette diminution est contrebalancée en partie par les grandes masses de terre qui communiquent du calorique à l'atmosphère. C'est là probablement la raison pour laquelle la température, suivant les observations de Humboldt, ne diminue dans le Mexique et le Pérou que d'un degré de Farenheit pour chaque 495 pieds d'élévation, tandis qu'en Ecosse, le Dr. Hutton, d'Edinbourg, dit que la diminution équivaut à un degré pour 268 pieds d'élévation. Il tint un thermomètre sur le sommet de "Arthur's Seat" et un autre à Leith, près du niveau de la mer, pendant trois ans. La différence moyenne entre ces deux thermomètres était de 3. et la hauteur de "Arthur's Seat" au-dessus du niveau de la mer, est de près de 803 pieds.

M. Arago a démontré que depuis 2000 ans la température de la terre n'a pas variée de $\frac{1}{2}$ de degré ;

autrement la longueur du jour aurait variée, ce qui n'est pas le cas.

Quand on creuse jusqu'à une certaine profondeur au-dessous de la surface de la terre, on arrive à un point où la boule du thermomètre reste inaltérable pendant toute l'année. La chaleur à cette profondeur est considérée comme représentant la chaleur moyenne de la place à la surface de la terre. La profondeur du puits sous l'observatoire de Paris, est de 90 pieds au-dessous de la surface. Le thermomètre qui y est placé ne varie que d'environ $\frac{1}{15}$ de degré dans tout le cours de l'année, de 52. qui est considéré comme étant exactement la température moyenne de Paris.

Il résulte des observations précédentes qu'à une certaine profondeur au-dessous de la surface du sol, qui ne paraît pas excéder trente pieds, le thermomètre reste au même point durant toute l'année, et donne la température moyenne de la surface dans cette localité. On peut ainsi déterminer la température moyenne d'un endroit par celle des sources qui surgissent d'une certaine profondeur (pas moins de trente pieds) sous terre. Les puits de New-York varient de 32 à 40 pieds, et suivant le Dr. Nooth, la variation annuelle de leur température est de 2., savoir, de 54. à 56.. D'après ce calcul, la température annuelle de New-York serait de 55.. Le Dr. J. Hunter dit que la température des puits de Brighton, dans le Sussex, varie de 50 à 52 degrés, ce qui donnerait pour température moyenne à cette partie de l'Angleterre située près de la mer, 51., tandis que la température de la source minérale de Tunbridge, près de

Brighton, se maintient toujours à 50., ainsi qu'il appert d'observations faites en été et en hiver. Ces faits prouvent qu'à une certaine profondeur au-dessous de la surface de la terre, le thermomètre indique la température de la surface. Que cette profondeur dépasse à peine 30 pieds, et que probablement 60 pieds de profondeur ne donneraient pas une grande augmentation de température. Néanmoins, quand on creuse plus profondément au-dessous de la surface, la température s'élève au-dessus de la moyenne de la place, et le thermomètre monte à mesure que la profondeur augmente.

La végétation de l'Amérique s'est développée sous deux grands aspects ; les forêts et les prairies. Les forêts s'étendent du fleuve St. Laurent au golfe du Mexique, à travers des plaines, des déclivités et des montagnes. L'Européen ne peut se former aucune idée de la grandeur et de la beauté des forêts vierges et des arbres de l'Amérique ; et tandis qu'en France, on dit qu'il n'y a que 37 espèces d'arbres qui y croissent jusqu'à la hauteur de 30 pieds, il y en a en Amérique 130 espèces qui excèdent cette taille, et font l'admiration du voyageur par leurs troncs et la variété de leur feuillage.

En examinant les produits de la végétation dans les deux Canadas, on remarque qu'ils sont à-peu-près les mêmes ; conséquence qui doit naturellement résulter de l'identité du climat.

Quant aux productions du Haut-Canada, on peut dire que tous les fruits qu'on trouve généralement en Angleterre y croissent admirablement bien ; mais sui-

vant un auteur moderne, la prune, la pomme, la fraise, la framboise et le melon arrivent à une dimension et à une perfection inconnues en Angleterre. Le melon en pleine terre donne le plus souvent d'excellents produits. En plusieurs localités, la vigne prospère. La pêche est indigène au sud du 43^{me} degré de latitude ; ou au moins viennent rapidement de semence, et portent fruit en quelques années, bien qu'on rencontre rarement des raisins et des pêches de bonne venue et de bon goût, parce que leur culture est négligée. La même observation s'applique aux plantes des jardins qui parviennent à un degré de perfection inconnu en Angleterre, avec beaucoup moins de soins et de culture. Dans le Bas-Canada, les terres nouvelles sont couvertes de bois. La plupart des arbres ont deux ou trois pieds de diamètre. Plus les arbres sont gros, meilleur est le sol ; et le choix des terres est dirigé par les arbres qui y croissent. Partout où le hêtre, l'érable, le noyer dur, le noyer et le châtaignier croissent, on trouve un bon sol de terre jaune ou rougeâtre. La terre est forte là où croissent l'orme, le frêne blanc, le chêne blanc, le noyer à noix douces, et le chêne rouge. Le sol est sablonneux quand il y poussent du pin blanc, de la pruche, du mérisier et des épinettes. Les savannes de cèdres, quoique souvent composées de bonne terre sont peu profitables, à moins qu'on ne puisse les égoutter facilement. Les savanes de frêne blanc et de plaine croissent le plus souvent sur la terre blanche ou la marne, et ce terrain, quand il est égoutté, fait souvent de bonnes prairies. Là où croît le tremble et le bouleau, le sol est maigre, composé de terre légère sur de la craie. Ce tableau représente les arbres forestiers de la

province inférieure et des sols où ils croissent. Les meilleurs terrains pour les vergers sont les sols légers ou de graviers, les pommiers viennent également bien sur les terres rocheuses et de pierre à chaux. Aux environs de Montréal, on trouve une grande variété de pommes, poires, pêches, prunes, cerises, raisins, et autres fruits. Les pommes de Montréal sont considérées comme supérieures à celles de tout autre endroit. Les cerises, marrons, noix douces, noix amères, noisettes et avelines viennent naturellement comme dans le Haut-Canada, ainsi que les fraises, framboises, bluets, atocas, et cassis.

Ces détails seront, je l'espère, utiles à ceux qui s'occupent de l'étude du climat du Canada et de ses avantages agricoles.

La manie d'émigration vers l'Amérique du Nord et le Canada, a fourni le moyen de développer bien des connaissances, relativement à ce pays ; mais elle a produit bien des spéculations purement littéraire, bien des erreurs ridicules, et des calomnies sans nombre. Le dicton de Voltaire, que le Canada n'était qu'un rocher stérile, couvert de glaces et de neiges perpétuelles, est passé en proverbe chez les étrangers, mais on peut dire avec vérité au cultivateur qui émigre dans ce pays, que bien que les saisons paraissent courtes, et le froid intense en certains temps, les hivers sont plus agréables et plus salubres, et les étés plus chauds que ceux de l'Angleterre, les saisons plus uniformes et le ciel plus pur et plus sec.

Température moyenne dans le Haut et le Bas-Ca-
nada, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre, 1848,
inclusivement.

MONTRÉAL.	MOYENNE DU	TORONTO.	MOYENNE DU
	MOIS.		MOIS.
Janvier.....	18.9°	Janvier.....	27.41°
Février.....	19.	Février.....	26.28
Mars.....	27.6	Mars.....	27.4
Avril.....	42.8	Avril.....	40.67
Mai.....	61.	Mai.....	53.74
Juin.....	70.	Juin.....	62.54
Juillet.....	73.5	Juillet.....	65.37
Août.....	72.8	Août.....	68.34
Septembre.....	57.4	Septembre.....	53.39
Octobre.....	45.	Octobre.....	46.38
Novembre.....	31.4	Novembre.....	33.61
Décembre.....	23.45	Décembre.....	29.12
Total des moyennes	538.89°	Total des moyennes	533.89°

1849.		1849.	
Janvier.....	11.7°	Janvier.....	18.49°
Février.....		Février.....	
Mars.....	31.66	Mars.....	33.24
Avril.....	39.6	Avril.....	38.74
Mai.....	54.2	Mai.....	48.30
Juin.....	71.5	Juin.....	63.
Juillet.....	75.7	Juillet.....	67.82
Août.....	74.	Août.....	65.
Septembre.....	59.1	Septembre.....	57.
Octobre.....	46.3	Octobre.....	44.94
Novembre.....	41.	Novembre.....	41.87
Décembre.....	17.9	Décembre.....	26.56
Total des moyennes	519.6°	Total des moyennes	514.96°

1847. MONTRÉAL.	MOYENNE DU MOIS.	1847. TORONTO.	MOYENNE DU MOIS.
Janvier.....		Janvier.....	
Février.....	13.25°	Février.....	22.48°
Mars.....	23.55	Mars.....	26.25
Avril.....	39.36	Avril.....	39.
Mai.....	61.45	Mai.....	53.49
Juin.....	70.	Juin.....	58.14
Juillet.....	77.76	Juillet.....	67.62
Août.....	72.	Août.....	63.93
Septembre.....	59.5	Septembre.....	54.91
Octobre.....	45.	Octobre.....	43.71
Novembre.....	35.6	Novembre.....	38.
Décembre.....	20.9	Décembre.....	30.
Total des moyennes	516.57°	Total des moyennes	497.3°

ANNÉE.	MOYENNE DE L'ANNÉE.	ANNÉE.	MOYENNE DE L'ANNÉE.
Montréal, 1847...	46.77°	Toronto, 1847....	45.21°
do 1848....	44.9	do 1848....	44.49
do 1849....	47.18	do 1849....	46.81
do total des 3	138.4°	do total des 3	136.50°
Moy. des trois ann.	46.4°	Moy. de trois ann.	45.50°
Moyenn. de Montrl.	46.4°	Moyenn. de Montrl.	46.4°
do Toronto.	45.50	do Toronto.	45.50
2	91.54°	Différence de tem-	
Moyenne de la tem-		pérature entre le	
pérature dans le		Haut et le Bas-	
Haut et le Bas-		Canada, pour	
Canada.....	45.77°	trois années...	1.46°

Les résultats suivants extraits des observations météorologiques du gouvernement, faites à Toronto depuis dix ans, serviront à rectifier les impressions erronnées qu'on pourrait avoir sur le climat du Haut-Canada.

Température moyenne, d'après dix ans d'observation 44.3°

Température la plus élevée, 95.0°—12 juillet, 1845.

Température la plus basse, 18.6°—16 janvier, 1840.

Nombre total des jours où il est tombé de la pluie 965.

Moyenne annuelle 97.

Nombre total des jours où il est tombé de la neige 475.

Moyenne annuelle 47.

Nombre total des jours parfaitement beaux, 2,213.

Moyenne annuelle 221.

Moyenne annuelle de la pluie. 33,4 pouces.

Moyenne annuelle de la neige. 56,6 "

Température moyenne des quatre mois d'été 62.6° les quatre mois les plus chauds.

Température moyenne des quatre mois d'hiver 26.6° les quatre mois les plus froids.

Il faut remarquer que s'il tombe une particule de neige ou de pluie dans le cours des vingt quatre heures, le jour est considéré comme pluvieux ou comme jour de neige.

WILLIAM WINDER.

TORONTO, 12 juillet, 1850.

MONSIEUR,

En réponse à votre note de ce jour, nous avons l'honneur de dire que nous demanderons pour imprimer 50,000 copies de 48 pages en français, à-peu près £300.

Et pour chaque feuille additionnelle de 16 pages (50,000 exemplaires) £100.

Il en coûterait pour imprimer 12,000 exemplaires, comme ci-dessus, en anglais, à-peu-près £80.

Et pour chaque feuille additionnelle de 16 pages (12,000 exemplaires) £26.

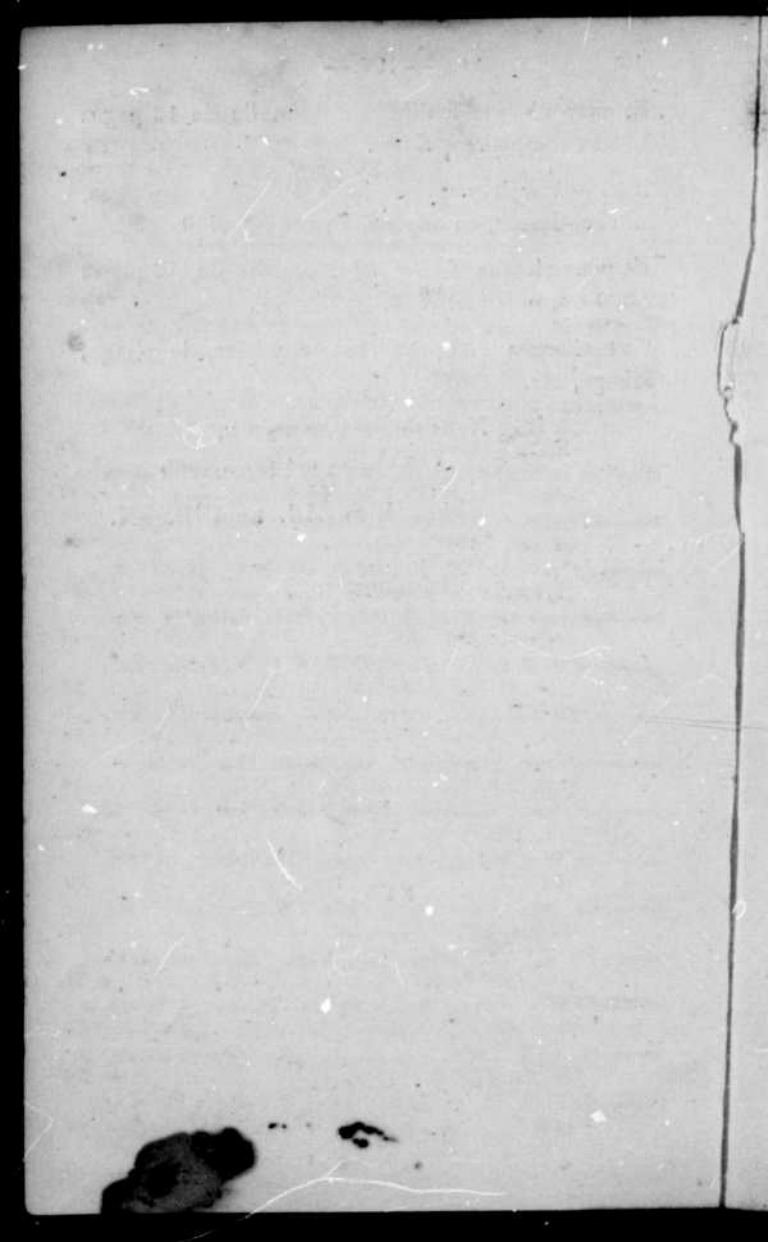
Ces charges comprendront le papier, le pliage, brochage, etc.

Nous sommes, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

LOVELL ET GIBSON.

A J. C. TACHÉ, écuyer,
Président du comité d'agriculture.

FIN.



INDEX.

	Pages.
Rapport du comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada	3
Appendice du dit rapport	29
Lettre-circulaire du greffier du dit comité au sujet de l'état de l'agriculture du Bas-Canada, datée "Toronto, 14 juin, 1850"	29
Réponse de Gab. Marchand, écr., à la dite lettre-circulaire, datée "St. Jean, 18 juin, 1850"	30
——à icelle, de M. Hector L. Langevin, datée "Montréal, 18 juin, 1850"	38
——du révérend M. J. Desaulniers, Ptre., datée "St. Hyacinthe, 20 juin, 1850"	41
——du révérend M. F. H. Delâge, Ptre., datée, "L'Islet, 22 juin, 1850"	47
——de P. E. Dostaler, écr., P. S. A. C. B., datée "Berthier, 23 juin, 1850"	52
——d'Elisha Gustin, écuyer, datée "Stanstead, 23 juin, 1850"	53
——d'Alfred Pinsonnault, écr., datée "La Tortue, 24 juin, 1850"	58
——du major Campbell, datée "St. Hilaire, C. E., 24 juin, 1850"	61
——de Wm. Berczy, écr., datée "D'aillebout, 24 juin, 1850"	66
——de Wm. Patton, écr., datée "St. Thomas, C. E., 24 juin, 1850"	71
——De F. A. Bourdon, écr., datée "Boucherville, 25 juin, 1850"	73
——de Wm. Patton, écr., datée "St. Thomas, C. E., 25 juin, 1850"	75
——de C. T. Dubé, écr., M. D., datée "Trois-Pistoles, 27 juin, 1850"	79
——de l'hon. A. N. Morin, datée "Toronto, 27 juin, 1850"	82

Lettre contenant un projet de ferme-modèle, par David Handyside, écr., datée "Chambly, 18 avril, 1850," adressée à l'hon. A. N. Morin, et mise devant le comité par celui-ci.....	85
Série de questions publiées dans le numéro de juillet, 1849, du journal d'agriculture, par Wm. Evans, écr., transmise au comité par ce dernier.....	98
Réponses de Wm. Evans à la dite série de questions.....	106
Réponse de J. Vincent, écr., à la dite lettre-circulaire, datée "Longueuil, 28 juin, 1850".....	114
— à icelle du révérend M. F. Pilote, Ptre., datée "Collège Ste. Anne-Lapocatière, 1er juillet, 1850".....	115
— du révérend M. J. B. A. Ferland, Ptre., datée "Nicole, 2 juillet, 1850".....	121
— du révérend M. A. F. Hébert, Ptre., datée "Grande Baie, 5 juillet, 1850".....	125
— d'Eus. Cartier et Boucher de La Bruère, écuyers, datée "St. Hyacinthe, 5 juillet, 1850".....	128
— de R. N. Watts, écr., M. P. P., datée "Toronto, 12 juillet, 1850".....	132
— de Wm. Boa, écr., datée "Montréal, 12 juillet, 1850".....	140
Observations et remarques sur la météorologie et le climat du Haut et du Bas-Canada, par Wm. Winder, écr., M. D., bibliothécaire de l'assemblée législative.....	147
Lettre de MM. Lovell et Gibson, spécifiant le coût de l'impression d'un traité élémentaire d'agriculture....	158